

U d/of OTTAWA



39003007208126







420-18-273  
4543/2

LES ÉTATS CONFÉDÉRÉS  
ET  
L'ESCLAVAGE

---

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET C<sup>OP</sup>, RUE D'ELFURIE, 1

---

# LES ÉTATS CONFÉDÉRÉS

ET

# L'ESCLAVAGE

PAR

**F. W. SARGENT**

DE PHILADELPHIE

« L'esclavage américain est la plus ignoble chose qu'ait jamais vue le soleil; c'est la somme de toutes les infamies. »

JOHN WESLEY.

« L'esclavage est la condition que la nature et la morale assignent au nègre. C'est sur cette grande vérité qu'est basé, comme sur une pierre angulaire, le principe de notre nouveau gouvernement. »

STEPHENS, *vice-président de la Confédération du Sud.*



PARIS

LIBRAIRIE L. HACHETTE ET C<sup>o</sup>

77, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 77

—

1864

0.556 x 10



E  
458.4  
.52414  
1864



# A MA PATRIE

---

In freta dum fluvii current, dum montibus umbræ  
Lustrabunt convexa, polus dum sidera pascet,  
Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt,  
Quæ me cumque vocant terræ.

(*Æneid.*, lib. I.)

Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa

# LES ÉTATS CONFÉDÉRÉS

ET

# L'ESCLAVAGE

---

## INTRODUCTION

---

Nous assistons aujourd'hui à la solution d'un de ces vastes problèmes qui, de temps à autre, ébranlent le système politique et social du monde. La plus importante question du siècle se tranche en ce moment de l'autre côté de l'Atlantique. Une immense révolution sociale s'y accomplit ; elle a pour théâtre la moitié d'un continent, pour acteurs trente millions d'hommes, pour spectateurs toutes les nations du monde ; de son issue, dépendent le sort d'une race opprimée, l'avenir de la plus puissante république des temps modernes, et les destinées de notre civilisation tout entière.

Nous avons déjà subi le contre-coup de cette lutte

gigantesque, nous ne cesserons de le subir dans ses résultats matériels ; quant à ses conséquences sociales et morales, elles sont encore presque un mystère pour nous. Mais chaque jour augmente le nombre et l'intimité des relations qui unissent l'Europe et les États-Unis. Toute lumière nouvelle sur la nature et les suites probables de la guerre américaine est donc la bienvenue. Au préalable, rappelons en quelques mots l'origine du conflit.

Déjà, dans notre enfance, le catéchisme nous enseignait que Dieu a créé tous les hommes du même sang ; d'ailleurs, les sentiments humains se révoltent naturellement contre tout gouvernement qui opprime un peuple et en foule les droits aux pieds. Or, dans la république transatlantique, il n'y avait aucune oppression, aucun déni de droits, si ce n'est cette énormité criante : la servitude imposée à quatre millions d'êtres humains dans les États du Sud. Avec quelle ombre de justice, ces États peuvent-ils se plaindre eux-mêmes d'une oppression quelconque ? N'est-il pas monstrueux qu'ils prétendent avoir été contraints par l'oppression à se révolter, eux qui retenaient ces multitudes humaines dans le plus dégradant et le plus tyrannique esclavage ? Mais une autorité irréfragable va nous édifier sur la valeur de cette prétendue oppression des États du Sud.

En janvier 1861, une convention se réunit en Géorgie dans l'intention expresse de protester par d'importantes manifestations contre l'élection, du reste parfaitement légale, du président Lincoln. L'opinion générale des membres de cette assemblée fut que la Géorgie devait

se séparer de l'Union fédérale. Parmi ceux qui s'opposèrent à cette mesure, se trouvait un des hommes les plus influents du pays, M. Stephens, aujourd'hui vice-président de la confédération du Sud.

« Quelles raisons, s'écriait-il, vous paraîtront satisfaisantes quand la passion ne vous gouvernera plus? Quelles raisons donnerez-vous à vos compagnons d'infortune pour justifier votre conduite quand sera venue la calamité que vous allez appeler sur nos têtes? Quelles raisons donnerez-vous aux peuples qui seront les témoins de votre acte et qui vous jugeront sans passion? Pouvez-vous indiquer un motif suffisant, un seul acte évident, sur lequel vous puissiez baser votre défense? Lequel de nos droits le Nord a-t-il attaqué? Quel intérêt du Sud a été lésé? Quelle justice lui a été refusée? Quelle réclamation fondée sur le droit et la justice a été négligée? Pouvez-vous indiquer un seul acte commis par le gouvernement avec intention et de propos délibéré, dont le Sud ait eu à se plaindre? Je vous défie de me répondre!

« D'ailleurs, permettez-moi de vous rappeler certains faits. Croyez-moi, je ne suis pas l'avocat du Nord, mais l'ami fidèle du Sud, et le défenseur de ses institutions. Je parle clairement et sincèrement pour votre bien, pour le mien, pour celui de tous. Je citerai des faits officiels, des faits patents, indiscutables, et qui font déjà partie de l'histoire authentique de notre pays. Quand nous autres Sudistes, nous avons réclamé la prolongation de la traite des esclaves pour la culture de notre sol, est-ce que le Nord ne nous a pas accordé ce droit pour vingt ans? N'avons-nous pas obtenu une représen-

tation au congrès, basée sur les trois cinquièmes de notre population servile? Nous a-t-on refusé la reprise judiciaire des nègres fugitifs? La restitution des personnes qui dépendent de nous n'a-t-elle pas été sanctionnée par la constitution? N'a-t-elle pas été derechef ratifiée et consacrée par la loi de 1850?

« Répondrez-vous qu'en maintes circonstances le Nord a violé ce traité, qu'il a été infidèle à ses engagements? Des individus, des communautés locales peuvent, en effet, s'être rendus coupables de ces méfaits: mais le gouvernement fédéral n'a pas cessé d'être fidèle aux intérêts du Sud.

« Encore un fait. Quand nous avons réclamé des territoires nouveaux pour étendre notre institution de l'esclavage, est-ce que le Nord ne nous a pas donné la Louisiane, la Floride et le Texas, qui ont formé quatre de nos États? N'avons-nous pas un espace suffisant pour la création de quatre nouveaux États, si par la mesure impolitique et imprudente que vous proposez, vous ne détruisez pas cette espérance? Par l'acte en question, vous perdrez tout peut-être, tout jusqu'au dernier esclave, qui vous sera arraché, soit par un inflexible arrêt militaire, comme il est arrivé au Mexique et dans l'Amérique du Sud, soit par un décret vengeur d'émancipation universelle qu'il ne sera que trop naturel d'attendre!

« Et qu'avons-nous à gagner au changement qu'on nous propose? Nous avons toujours contrôlé le gouvernement fédéral, nous le contrôlerons toujours si nous restons dans l'Union sur le même pied qu'auparavant.

« La plupart des présidents ont été élus dans le Sud ; nous avons dirigé et contrôlé presque tous ceux que le Nord nous avait envoyés. Nous avons joui de la présidence pendant soixante ans, le Nord pendant vingt-quatre ans seulement. La part que nous avons eue dans le contrôle du pouvoir exécutif, nous l'avons eue dans la magistrature. Nous avons donné dix-huit juges à la cour suprême, et le Nord onze seulement ; bien que les quatre cinquièmes des affaires provinsent des États libres, ces magistrats nous étaient en grande majorité donnés par le Sud. C'est une mesure que nous avons prise pour nous mettre en garde contre toute interprétation de la constitution qui nous eût été défavorable. Nous avons eu soin également de sauvegarder nos intérêts aux assemblées législatives. Le Sud a compté vingt-quatre présidents *pro tempore* du sénat, et le Nord, onze. Nous avons eu vingt-trois *speakers* à la chambre des représentants ; nos voisins n'en ont eu que douze. Il est vrai que le Nord, grâce à sa population plus considérable, nommait le plus grand nombre de députés ; mais nous leurs imposons les *speakers*, qui ont tant d'influence sur la législation de notre pays. Et notre influence n'a pas été moindre dans la direction générale des autres départements. Le Sud a emporté la nomination de quatorze avocats généraux (*attorney generals*) ; au Nord celle de cinq. Pour notre part, nous avons eu quatre-vingt-six ministres des affaires étrangères ; la part de nos rivaux n'a été que de cinquante-quatre. Ainsi, bien que les trois quarts des affaires qui nécessitent l'envoi de ministres à l'étranger proviennent des États

libres, nous nous sommes octroyé les principales ambassades, de manière à nous assurer, aux plus avantageuses conditions, les marchés du monde pour notre coton, notre tabac et notre sucre. Les officiers supérieurs de la marine et de l'armée sont en grande majorité des méridionaux, tandis que presque tous les soldats et matelots viennent du Nord. Il en est de même pour les employés auditeurs et contrôleurs du pouvoir exécutif. Les archives sont là pour nous prouver qu'avec une population s'élevant au tiers de la population blanche totale, le Sud a fourni plus des deux tiers des hauts fonctionnaires. Les documents officiels prouvent aussi que le Nord a toujours payé plus des trois quarts de l'argent dépensé par le gouvernement, etc., etc. »

M. Stephens caractérisait ainsi le gouvernement des États-Unis : « Je répète ici ce que j'ai souvent déclaré déjà, et ce qui a été, du reste, reconnu par les plus sages patriotes et les plus grands hommes d'État de notre pays et des pays étrangers. Notre gouvernement est le meilleur et le plus libre de tous, le plus équitable dans les droits qu'il confère, le plus juste dans ses décisions, le plus indulgent dans ses lois. Jamais le soleil n'a éclairé un pays fondé sur des principes plus propres à faire le bonheur de la race humaine. Vouloir renverser un pareil gouvernement, un gouvernement sous lequel nous avons vécu pendant trois quarts de siècle, sous lequel notre nation est devenue riche et puissante, un gouvernement qui nous a donné l'ordre à l'intérieur, la paix à l'extérieur, une prospérité sans limites, et des droits respectés de tous ; le vouloir maintenant que les dangers et les



périls nous environnent, c'est le comble de l'absurdité, de la folie et de la perversité, et c'est à quoi je ne donnerai jamais ni mon vote ni ma sanction! »

Après un tel aveu, prononcé par un homme qui pendant trente années a été au service du Sud, et qui est actuellement le vice-président de la confédération esclavagiste, il serait parfaitement oiseux de prétendre que la révolte a été légitimée par des griefs sérieux. Elle a eu pour causes, nous dit-on en Europe, l'établissement sur le commerce d'importation de droits ruineux et oppressifs pour le Sud. Mais le premier tarif établi sous le règne de la constitution actuelle fut introduit par le *leader* de la chambre des représentants, M. Madison, de la Virginie, et il fut appuyé dans les deux chambres par tous les membres sudistes. Le préambule du projet de loi énonce que la taxe à établir devait avoir pour but de fournir au gouvernement les fonds nécessaires à l'amortissement de la dette nationale, à *l'encouragement et à la protection des manufactures indigènes*. Il serait aisé de prouver par des documents statistiques que jusqu'en 1816, les votes émis en faveur de cet impôt furent principalement ceux des députés du Sud. M. Calhoun, celui-là même qui devint plus tard le grand adversaire du tarif douanier, vota en faveur de la loi de 1816, qui augmentait les droits d'importation. Subséquemment, les vues du Sud se modifièrent à cet égard. Mais de 1816 à 1857, 42 pour 100 des sénateurs et 25 pour 100 des représentants sudistes ont voté les lois relatives à l'importation. Sans leur appui, le tarif douanier n'eût jamais été décrété comme loi, car le Nord ne lui était

certes pas unanimement favorable<sup>1</sup>. C'est même la différence d'opinions qui régnait à ce sujet, tant dans le Sud que dans le Nord, qui fit dire à M. Calhoun en 1852, que le Sud, pris en masse, n'aurait jamais, sur la question des tarifs, une opinion radicalement contraire à celle du Nord, et qu'en conséquence, l'opposition des hommes du Sud devait se baser désormais sur l'esclavage<sup>2</sup>.

Une raison d'intérêt bien simple déterminait la préférence du Sud pour la perception des droits sur les marchandises importées. En effet, cette contribution indirecte formait la principale source du revenu public. Si le gouvernement avait adopté le mode des impôts directs, le Sud eût été obligé par la constitution de payer, non pas seulement en raison de sa population blanche, mais encore en raison des trois cinquièmes de sa population esclave, tandis qu'avec le système des contributions indirectes, le Sud subvenait aux dépenses publiques, dans la mesure seulement de la consommation en marchandises étrangères qu'il lui plaisait de faire. Et comme les esclaves et les petits blancs, formant au moins les trois quarts de la population entière, ne consommaient aucun de ces articles, le Sud ne contribuait au budget de l'État que pour moins d'un quart, ainsi que le reconnaît le vice-président Stephens. Dans le discours dont nous avons déjà

<sup>1</sup> Voir un rapport récent sur l'histoire du tarif douanier des États-Unis, avec l'énumération des votes émis par les représentants du Nord et du Sud, réimprimé dans le journal de Londres, *the Daily News*, 8 sept. 1865.

<sup>2</sup> M. Benton, sénateur du Missouri, cité par Ludlow, *History of the United States*, p. 148.

donné un extrait il s'exprimait ainsi : « En 1852, la Caroline du Sud menaçait de quitter l'Union, en haine du tarif. Mais son opposition fut écartée, et depuis l'année 1855, nous n'avons jamais eu de dissentiment sur cette question. Le tarif actuel de 1857 a été approuvé aussi bien par la Caroline du Sud que par le Massachusetts. Il n'est donc pas exact de dire que le Sud est obligé de subir des tarifs arbitrairement imposés par le Nord, puisque les représentants du Massachusetts ont unanimement consenti à diminuer ces droits dans la mesure indiquée par les gens du Sud eux-mêmes. »

D'autres ont prétendu que la guerre actuelle était l'explosion violente et soudaine d'une profonde dissemblance et d'une incompatibilité d'humeur et d'habitudes entre deux peuples d'origine distincte. Telle n'est pas l'opinion de l'un des journalistes les plus influents du Sud, choisi comme représentant de la Caroline du Sud à diverses conventions : « La lutte qui sévit actuellement n'est point causée, s'écrie-t-il, par des différences de climat ou de position géographique ; elle ne s'explique pas davantage par une animosité naturelle entre le Nord et le Sud, car jusqu'à présent nos relations mutuelles ont été agréables, et sur un terrain neutre, il n'est rien qui nous mette en désaccord. Nous mangeons ensemble, nous commerçons ensemble, et dans la société, nous échangeons respectueusement toutes les civilités usuelles. Mais la lutte véritable est entre les deux formes sous lesquelles la société s'est constituée. Au Nord, la société est composée d'une race seulement ; au Midi, de deux races.

Ici elle repose sur les deux relations de mari et de femme, de père et d'enfant; là s'ajoute la relation de maître et d'esclave<sup>1</sup>. »

Ainsi les hommes politiques du Sud ont avoué sans détour, « que l'esclavage était la cause immédiate de la rupture et de la révolution actuelle<sup>2</sup>. » Tous les hommes éminents du Sud, y compris les évêques de l'Église épiscopale et les autres membres du clergé, ont proclamé « que le fondement et la pierre angulaire du nouveau gouvernement était cette grande vérité que le nègre n'est point l'égal du blanc, et que le Sud demande à l'esclavage sa raison d'être comme nation<sup>3</sup>. »

Nous sommes donc obligés de rejeter toutes autres explications inventées plus tard pour les besoins de la cause, et de nous en tenir aux premières déclarations, si explicites et formulées avec tant d'autorité.

Mais voici un nouvel argument. Pour justifier la rébellion du Sud, on a bravement allégué que l'Union américaine est une simple confédération, une ligue d'États indépendants, qui ont le droit de rompre leur alliance à leur gré. Voici quelques considérations qui, nous le croyons, feront justice de ce droit prétendu :

1° Entre les années 1777 et 1781 certains *Articles* pour l'établissement d'une *Confédération* et d'une *Union*

<sup>1</sup> Voir *Philosophy of secession*, par l'honorable L. W. Spratt. Réimprimé dans l'appendice à l'ouvrage du professeur Cairnes, *Slave Power*, Londres, 1865.

<sup>2</sup> Discours du vice-président Stephens, prononcé à Savannah le 21 mars 1861.

<sup>3</sup> Lettre pastorale des évêques du Sud, 22 novembre 1862.

*perpétuelle* furent adoptés par les treize colonies de l'Amérique du Nord qui avaient résisté aux prétentions de la métropole. En vertu de ces articles, « lesdits États entraient dans une solide alliance d'amitié les uns avec les autres. » Il fut expressément stipulé que le congrès auquel ils enverraient des députés n'aurait aucun pouvoir « de déclarer la guerre, de signer des traités, de battre monnaie, de contracter des emprunts, d'imposer des contributions, de lever une flotte ou une armée, si la mesure n'était au préalable approuvée par neuf de ces États au moins. » Pendant l'absence du congrès, le pouvoir exécutif devait être confié à un comité choisi par tous les États, mais qui ne devait exercer aucun acte de souveraineté en dehors du consentement de neuf États. De cette manière, le congrès n'avait aucun pouvoir suprême sur le peuple, ni sur les États ; il donnait des conseils, mais non pas des ordres. L'insuffisance d'une union ainsi constituée devint manifeste pendant la guerre d'indépendance. Aussitôt que la lutte fut terminée, le gouvernement perdit la faible influence que, jusque-là, il avait eue à l'intérieur ; mais il n'en gagna aucune à l'extérieur. Il lui fut impossible de faire respecter par ses propres nationaux le traité qu'en leur nom il avait contracté avec l'Angleterre, et celle-ci refusa en conséquence de remplir les obligations qu'elle avait souscrites. Le malheur de l'Union sous cette première forme, chacun le reconnaissait, c'était la souveraineté presque absolue des États individuels, et le défaut de rapports entre le peuple et le congrès.

Dans l'intention expresse de remédier au vice capital

des « articles de confédération, » une convention de délégués envoyés par les divers États s'assembla en 1787, pour formuler un nouveau traité d'union, qui est devenu la constitution fédérale actuelle. Le nouveau pacte, accompagné d'une lettre d'explication, fut soumis à l'approbation, non des États, mais du *peuple* entier. Cette lettre s'exprime ainsi : « Dans toutes nos délibérations nous avons eu constamment en vue ce qui nous semblait être le plus grand intérêt de chaque patriote, c'est-à-dire la *consolidation de l'Union*, de laquelle dépendent notre prospérité, notre sécurité, peut-être notre existence nationale elle-même. » Ces expressions prouvent d'une façon concluante quel était le but que l'on se proposait, en substituant une constitution nouvelle aux anciens « articles de confédération. » Il s'agissait de relier ensemble le peuple et les divers États par un lien plus durable que celui d'une « ligue d'amitié. » Il s'agissait de fonder une nation, d'établir un gouvernement investi d'un droit de suzeraineté bien reconnu par chaque État et par chaque citoyen.

Le peuple, par le vote de tous les citoyens et non par celui des États, accepta cette constitution, dont le préambule contient la déclaration suivante : « Nous, peuple des États-Unis, afin de former une union plus parfaite, d'établir la justice, d'assurer la tranquillité à l'intérieur, de pourvoir à la défense commune, de développer le bien-être général, et d'assurer à nous-mêmes et à nos descendants les bienfaits de la liberté, nous ordonnons et établissons la présente constitution pour les États-Unis d'Amérique. » Ainsi le pacte fédéral n'éma-

nait point des États, mais du peuple; il ne fut pas non plus adopté et sanctionné par ces États, mais par le peuple entier de l'Union américaine qu'il régit désormais. Par cette constitution, tous les attributs de la souveraineté sont expressément et nommément enlevés aux États, concentrés en elle-même, et par elle délégués au président, au congrès, à la cour suprême. Fort différente en cela des « articles de confédération, » elle possède un pouvoir indépendant, et tout à fait en dehors des États, de lever des impôts, des flottes et des armées, d'emprunter, de battre monnaie, de déclarer la guerre, de conclure la paix, etc.

La souveraineté du pacte fédéral a été ainsi formulée : « Cette constitution, et les lois des États-Unis qui seront faites en conformité avec elle, tous les traités conclus ou à conclure par les États-Unis seront la loi suprême du pays. Dans chaque État, les juges seront tenus de lui obéir, nonobstant toute clause contraire dans la constitution spéciale ou dans la législation de n'importe quel État particulier. » De plus « les membres des diverses législatures spéciales, tous les officiers de justice ou du pouvoir exécutif, appartenant soit aux États-Unis, soit aux divers États, seront tenus par serment ou par affirmation de défendre la présente constitution. » En outre, « le congrès aura qualité pour requérir la milice, dans l'intention de faire exécuter les lois de l'Union, de supprimer les insurrections et de repousser les invasions. » Nous le demandons, qu'est-ce que la *sécession* sinon un acte de résistance aux lois de l'Union, et une véritable insurrection ?

2° La conviction générale de tous les hommes publics de cette époque était que la constitution régnait en souveraine sur le peuple et sur les États. La cour suprême des États-Unis, dès son installation comme interprète légal de la constitution, a tenu ce langage : « On a dit que les États étaient souverains et complètement indépendants, on a dit qu'ils n'étaient unis les uns aux autres que par une simple ligue. Cela fut vrai. Mais lorsque ces États souverains ont transformé leur ligue en gouvernement, et leurs congrès d'ambassadeurs en chambres législatives avec pouvoir d'édicter des lois, le caractère de l'Union primitive subit un changement radical. » Cette interprétation de la constitution, la cour suprême l'a toujours maintenue.

Les hommes d'État du Sud étaient alors du même avis. Jefferson et Patrick Henry de la Virginie s'opposèrent à l'adoption de la constitution, à cause de ce caractère de souveraineté qu'elle avait assumé. Patrick Henry disait à ce sujet devant la convention du peuple de la Virginie : « Il est de toute évidence que voilà un gouvernement consolidé. La constitution dit : « Nous le peuple » et non pas « Nous les États ; » elle veut être un grand gouvernement national composé du peuple de tous les États. » Pinckney soutenait le projet devant la convention de la Caroline du Sud en s'écriant : « Cet admirable manifeste réfute suffisamment la doctrine de la souveraineté individuelle et de l'indépendance de chaque État. »

Cette vérité fondamentale a été formellement reconnue par la convention de la Virginie, qui indiqua clairement le remède à employer si la constitution devenait



gênante : « Les pouvoirs donnés par cette constitution dérivent du *peuple des États-Unis* et pourront lui faire retour, s'ils étaient pervertis à son désavantage et pour son oppression. » Ainsi la convention de la Virginie ne niait point la suzeraineté de la constitution, elle ne prétendait pas non plus que les habitants d'un État ou de plusieurs États ni aucune législature pussent reprendre pour eux-mêmes les pouvoirs dont la constitution avait été investie ; mais elle déclarait que ce pouvoir devait être repris par le peuple entier des États-Unis, duquel il était émané. Il était alors bien entendu qu'accepter la souveraineté d'un État, ou de plusieurs États, c'eût été retomber dans le chaos, dans la faiblesse et l'impuissance de la « ligue d'amitié. »

C'est depuis une trentaine d'années seulement, que la doctrine de l'indépendance et de la souveraineté des États a obtenu quelques adhérents dans le Sud ; et cela par la raison très-simple, que cette doctrine politique donnait le moyen de maintenir et de défendre l'esclavage<sup>1</sup>.

Les arguments sur lesquels on s'appuie pour excuser la rébellion étant donc nuls et sans valeur, de l'aveu même des principaux hommes d'État du Sud, il importe seulement d'étudier l'esclavage, cause reconnue de la guerre, et d'examiner le fondement que la confédération des planteurs prétend donner à son nouvel édifice. C'est ce que nous allons faire dans les pages suivantes. Nous

<sup>1</sup> Voir les divers commentaires sur la constitution américaine ; *the Causes of the American civil war*, par M. Motley ; *the American question*, par M. Story ; *the League of States*, par M. Lossing, etc.

exposerons la nature de l'esclavage dans ses caractères les plus essentiels ; nous demanderons aux gens du Sud eux-mêmes leur opinion sur « l'institution spéciale » et sur l'avenir qu'ils lui réservent. Pour plus de clarté, nous répéterons ce que pensaient de l'esclavage les premiers possesseurs de nègres dans le Sud ; enfin nous comparerons les progrès de toute espèce réalisés dans les États du Nord et dans ceux du Sud, afin de mieux éclairer l'influence exercée d'un côté par le travail libre, de l'autre par le travail asservi. Cela nous permettra de prédire quelle sera l'issue de cette tentative, faite pour établir un gouvernement basé uniquement sur l'esclavage, et n'ayant d'autre but, d'autre loi, que la perpétuité et l'extension de la servitude.

## OPINIONS DES ANCIENS PLANTEURS SUR L'ESCLAVAGE

Antérieurement à la révolution, l'esclavage existait dans toutes les colonies qui se constituèrent, après la victoire, en États-Unis d'Amérique. Mais dans les contrées situées au nord de la Virginie, le climat, le sol, la distribution des propriétés, la nature des produits, l'opinion publique enfin, étaient peu favorables à l'esclavage. En conséquence, le travail servile s'implanta moins profondément dans le Nord que dans le Sud et pendant les vingt années qui suivirent la guerre de l'indépendance, l'esclavage fut peu à peu et presque complètement aboli dans les États du Nord.

Ce fut dans le Sud, néanmoins, qu'à l'origine on manifesta le plus souvent le désir d'émanciper les noirs. Les esclaves y étant plus nombreux, les maux de l'esclavage se faisaient plus vivement sentir. Pendant la guerre et les années qui suivirent, chacun reconnaissait

le danger qu'offrait une population considérable n'ayant aucune communauté d'intérêt avec les blancs. Les avantages pécuniaires que procurait l'esclavage n'étaient point considérés comme une compensation suffisante à tous les maux sociaux et politiques dont il était la cause. Les colons comprenaient alors et reconnaissaient fort bien qu'après avoir pris les armes pour défendre les droits de l'homme violés en leurs personnes par la métropole, il était vraiment monstrueux de maintenir une institution telle que l'esclavage. Déclarer que « tous les hommes naissent égaux, et doués par leur Créateur de droits inaliénables tels que la vie, la liberté et la recherche du bonheur » et en même temps dénier ces inaliénables droits à plusieurs centaines de milliers de leurs semblables, cela paraissait à tous les hommes de sens un mensonge odieux ou une dégradante absurdité.

A cette époque, l'antipathie qui a depuis si fort prévalu contre le nègre en raison de sa couleur, existait à peine, si même elle existait. Dans la Caroline du Sud elle-même, l'Assemblée législative prenait en 1774 la décision suivante :

« Tout sujet de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord, sans aucune distinction de couleur ou autres accidents, a droit aux mêmes libertés dont jouissent, dès leur naissance, tous les sujets de Sa Majesté dans la Grande-Bretagne, etc. Ils ont pour imprescriptible privilège de ne pouvoir souffrir dans leur personne, ni dans leur propriété, sans avoir été jugés équitablement par leurs pairs ou par la loi du royaume <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Voir *the Impending Crisis at the South*, par M. Helper, p. 186.

Les articles originaux de la confédération, qui, depuis leur adoption en 1778 jusqu'à leur remplacement par le pacte fédéral de 1787, constituaient la loi suprême du pays, accordaient aux nègres libres les mêmes droits et privilèges qu'aux blancs. Les députés de la Caroline du Sud réclamèrent, il est vrai, que le droit de bourgeoisie ne fût accordé qu'aux blancs; mais cette prétention fut rejetée; elle n'avait été soutenue que par deux États seulement<sup>1</sup>.

La constitution fédérale elle-même classe expressément les nègres libres avec les blancs dans la clause concernant l'impôt et la représentation<sup>2</sup>. Elle déclare, par la même clause, que les esclaves eux-mêmes sont des personnes et non pas une propriété. Les habitants du Sud refusant de faire taxer leurs esclaves comme autant d'objets mobiliers et demandant même que leurs noirs fussent considérés comme des personnes, alors qu'il s'agirait d'élire le président, le vice-président et les membres du congrès, un compromis fut effectué, par lequel on établit que pour la fixation des impôts directs et de la représentation au congrès, « les trois cinquièmes des autres *personnes*, » c'est-à-dire des esclaves, seraient ajoutés « au nombre entier des personnes libres, » c'est-à-dire des blancs et des nègres affranchis.

On n'était pas d'accord sur l'importance des privilèges politiques et sociaux qu'il s'agissait de reconnaître ou de concéder aux nègres libres; mais sur l'esclavage

<sup>1</sup> *An historical Research, by M. Livermore, Boston, 1865, p. 25, 26.*

<sup>2</sup> Article I, section II.

les opinions étaient à peu près identiques. La conviction était générale dans le Sud, que l'esclavage des noirs était non-seulement un fardeau et un danger, mais une malédiction pour le peuple chez lequel il existait, et que le maintien de cette institution fatale était un crime perpétuel.

En 1774, Jefferson déclara en sa qualité de représentant de la Virginie : « L'abolition de la servitude domestique est le grand but de tous les désirs dans ces colonies, qui malheureusement ont été dotées de ce fléau à l'époque de leur minorité, etc<sup>1</sup>. Avec lui, tous les membres du congrès signèrent, le 28 octobre 1774, une série d'articles, dont l'un portait obligation de n'importer aucun esclave, de n'acheter, à partir du mois de décembre suivant, aucun esclave importé, et même de ne traiter aucune affaire avec des personnes qui, plus tard, s'occuperaient du commerce des esclaves. Ces articles furent subséquemment ratifiés par les conventions des divers États du Sud<sup>2</sup>.

Les habitants d'un important district de la Géorgie firent en 1775 cette déclaration que rapporte Helper<sup>3</sup> : « Nous protestons de notre exécution pour l'esclavage tel qu'il se pratique dans notre pays; quoique, pour l'excuser, on allègue le manque de bras, ou d'autres arguments spécieux, c'est là une coutume contre nature, fondée sur l'injustice et la cruauté, dangereuse au plus haut point pour nos vies et nos libertés, abaissant une

<sup>1</sup> Jefferson's *Works*, vol. I, p. 155.

<sup>2</sup> Livermore, p. 19, 20.

<sup>3</sup> *Impending Crisis*, p. 190.

portion de nos semblables au-dessous de l'homme, et corrompant la morale et la vertu des autres. »

Les délégués au congrès de 1784 exprimèrent leurs sentiments à ce sujet de la façon la plus pratique et la plus explicite, en proposant d'exclure l'esclavage des territoires fédéraux. Dès que les colonies eurent proclamé leur indépendance de la Grande-Bretagne, plusieurs d'entre elles réclamèrent de vastes districts pour se les adjoindre, ce qui fut l'occasion de maintes dissensions et de maintes jalousies. Vers la fin de la guerre, plusieurs États cédèrent au gouvernement central la plus grande partie de leurs territoires inhabités et l'on espéra un moment que tous les États suivraient cet exemple ; le domaine public ainsi constitué devait garantir la dette commune contractée pendant la guerre pour la défense de tous. Alors, un comité composé de trois membres, parmi lesquels deux, et Jefferson en particulier, étaient originaires du Sud, proposa que, dans tout ce territoire, l'esclavage fût entièrement aboli à partir de l'année 1800. Les délégués des deux Carolines du Sud, ceux de la Géorgie, et un autre membre, sept en tout, votèrent contre le projet, qui était appuyé par tous les délégués de six États, et quatre délégués d'autres États, en tout seize membres. Cependant le bill fut rejeté, parce que, suivant la règle posée par le congrès, le vote se faisait par États, l'accord de sept États étant requis pour constituer la majorité. Un des députés du New-Jersey, qui était partisan de la mesure, se trouva par malheur absent au moment du scrutin ; son collègue avait d'ailleurs voté en faveur du projet.

En 1787 une mesure analogue relative à la contrée située au nord et à l'ouest de l'Ohio, fut votée à l'unanimité, avec l'assentiment des députés de la Géorgie et des deux Carolines elles-mêmes. Mais les États du Sud refusèrent de céder le territoire qu'ils possédaient au sud de l'Ohio ; ce territoire qui avait été compris dans la mesure d'affranchissement proposée trois années auparavant forma plus tard quatre États esclavagistes. En tout cas, les deux bills importants de 1784 et de 1787 établissaient un précédent pour la distribution des terrains publics ; ils font voir quelle était alors l'opinion des principaux hommes d'État de l'Union au sujet de l'extension de l'esclavage<sup>1</sup>.

Pendant les discussions qui eurent lieu, dans les conventions des divers États, au sujet de l'acceptation ou du rejet de la nouvelle constitution, l'esclavage ne trouva qu'un petit nombre d'avocats dans les assemblées populaires et dans les diverses publications du jour.

Dans la convention du Maryland, Pinckney affirmait que « suivant les principes de la justice naturelle et divine, l'homme n'avait pas le droit de détenir un autre homme en esclavage pendant une heure. » D'après Madison, « l'idée qu'un homme pouvait avoir un droit de propriété sur un autre homme était, à cette époque, considérée comme monstrueuse. » C'est pourquoi les mots d'esclave et d'esclavage furent soigneusement exclus de la constitution. Même dans l'acte qui ordonnait la restitution des esclaves fugitifs, le mot de *servitude* fut effacé

<sup>1</sup> Ludlow, *History of the United States*. — *Les États-Unis en 1865*, par Bigelow, p. 88, 91.



sur la motion de M. Randolph de la Virginie et remplacé par celui de *service* ; et cela, parce que le premier mot était supposé indiquer la condition des esclaves, tandis que le second exprimait seulement les obligations contractées par des personnes libres<sup>1</sup>.

Lord Mansfield déclarait à la cour du Banc du roi en Angleterre : « L'esclavage est chose si odieuse, qu'une loi positive seule peut lui permettre d'exister. » Or cette loi positive n'existe nulle part dans la constitution fédérale ; primitivement, elle n'existait non plus dans aucune des constitutions particulières. En effet, M. Mason, ex-agent politique des États confédérés auprès de l'Angleterre, admettait lui-même, dans le discours qu'il prononça pour soutenir devant le congrès la loi de 1850 au sujet de l'extradition des noirs fugitifs, qu'en aucun État l'esclavage ne repose sur une loi positive. La honte de cette reconnaissance formelle était réservée à la constitution confédérée de 1861 qui, dans l'article 4, section 2, proclame le *droit de propriété en esclaves*, et pourvoit au maintien et au développement de ce droit, en ordonnant (article 4, section 5), que dans tous les nouveaux territoires « l'institution de l'esclavage des noirs, telle qu'elle existe actuellement dans les États confédérés soit reconnue et protégée par le congrès et par les gouvernements particuliers. »

Tout ce que demandaient les pères de la génération actuelle des esclavagistes, c'était que la servitude fût tolérée jusqu'à ce qu'il fût possible de libérer les esclaves de

<sup>1</sup> Madison's *Papers*, vol. III, p. 1569.

la façon la plus équitable et la plus rassurante pour les maîtres et pour les noirs eux-mêmes<sup>1</sup>.

Même dans la Caroline du Sud, qui a toujours été la forteresse des anti abolitionnistes, la presse était, au dernier siècle, libre de discuter la question. Dans une brochure publiée à Charleston en 1784, l'auteur parle en ces termes : « Telle est la fatale influence de l'esclavage sur l'esprit de l'homme, qu'il en peut effacer jusqu'aux restes de sa raison si vantée<sup>2</sup>. »

Aujourd'hui, tant en Europe qu'en Amérique, les avocats de l'esclavage parlent de son caractère paternel et patriarcal. Telle n'était point l'opinion du juge Ruffin, de la Caroline du Nord, qui s'exprimait ainsi devant le jury : « Des arguments déduits de ces principes naturels qui confèrent et limitent l'autorité du père sur son enfant, l'autorité du tuteur sur le mineur, et du maître sur l'apprenti, ont été présentés à la cour. Mais la différence entre la liberté et l'esclavage est plus grande encore qu'on ne saurait l'imaginer. L'autorité du père ne s'exerce que pour assurer le bonheur de l'enfant né son égal. L'autorité du maître a pour but son profit personnel, sa sécurité propre et celle de l'État. L'esclave est condamné en sa personne et en celle de sa postérité à vivre sans connaissance et sans le droit de faire sien quoi que ce soit; il doit travailler pour qu'un autre moissonne. *Le pouvoir du maître doit être absolu, afin que la sujétion de l'esclave soit parfaite*<sup>3</sup>... »

<sup>1</sup> Déclaration du peuple de la Géorgie. Voir Helper, p. 490.

<sup>2</sup> Helper, p. 187.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 479.

On prétend encore que cette institution est des plus bienfaitantes pour le nègre qu'elle civilise et christianise, et l'on affirme que l'esclavage transforme un Africain ignorant en un travailleur intelligent et satisfait. Une brochure publiée, en 1850, sous les auspices de la Société d'affranchissement de la Caroline du Nord, s'exprime autrement à ce sujet. Elle fait « appel aux amis de la vertu, du patriotisme, de l'humanité, de la religion surtout, » et les conjure de comprendre enfin « combien est injuste, inhumaine et irréligieuse l'institution de l'esclavage africain. Aucune circonstance, aucun raisonnement ne pourront jamais réconcilier l'esclavage proprement dit avec le sentiment inné de la justice que nous portons tous plus ou moins dans notre propre cœur. Nous avons examiné ce crime dans son origine, dans ses développements et dans son état actuel, aussi bien que dans ses conséquences probables, et nous concluons que sous sa forme la moins violente il ne peut soutenir un instant d'examen; sous son apparence la moins immorale, c'est toujours un monstre hideusement difforme<sup>1</sup>. »

Il y a trente ans, le clergé lui-même n'hésitait pas à qualifier le système comme il le méritait. Un rapport présenté par le synode presbytérien de la Caroline du Sud, déplorait ce fléau en ces termes : « Nous sommes attachés à un cadavre en putréfaction. Nous avons une pierre au cou qui nous enfonce dans l'océan du vice. Nos enfants sont corrompus par le contact du nègre dès

<sup>1</sup> Helper, p. 183.

leurs premiers jours, et tous nos rapports avec les esclaves nous causent une détérioration intellectuelle et morale<sup>1</sup>.

Ainsi que nous le verrons plus tard, la conviction est générale dans le Sud que les États à esclaves sont dans une infériorité croissante, comparativement aux États libres. Peu d'hommes cependant ont eu le courage d'avouer la cause du mal. Un de ces hommes de cœur était le juge Gaston, de la Caroline du Nord. Il disait, il y a déjà trente ans : « Nous avons beau le déguiser, nous avons beau en rejeter le blâme sur autrui, c'est l'esclavage qui nous retarde et nous empêche de progresser, c'est l'esclavage qui étouffe notre industrie et notre esprit d'initiative, c'est lui qui neutralise notre prudence et notre économie, qui décourage notre activité, annule notre force, et finalement corrompt notre morale à sa source même<sup>2</sup>. »

M. Faulkner, ex-ministre des États-Unis à Paris, exprimait la même vérité, en prenant part à une dernière tentative, que firent, en 1852, de vrais patriotes et hommes d'État, pour déterminer la chambre législative de la Virginie à s'occuper de l'émancipation des esclaves. Il s'exprimait ainsi : « L'esclavage est un mal, personne ne le conteste. C'est une institution qui pèse lourdement sur les plus précieux intérêts de la nation. Elle exile le travail libre des blancs, extermine l'ouvrier, l'artisan, le fabricant. Elle transforme en indolence l'énergie d'un pays, change sa force en faiblesse, et sa puissance en

<sup>1</sup> *Les États-Unis en 1861*, par M. le pasteur Fisch. Paris, 1862, p. 199.

<sup>2</sup> *Illeper*, p. 181.

incapacité notoire. L'esclavage étant funeste à ce point, n'avons-nous pas le droit d'en demander la destruction? La société tout entière doit-elle souffrir enfin que l'éleveur d'esclaves porte de la chair humaine sur le marché? Que signifient des prétentions pécuniaires, si on les compare aux grands intérêts du bien public? Faut-il que le pays languisse et meure afin que prospèrent les marchands d'esclaves? Faut-il asservir tous les intérêts à un seul? Les classes moyennes n'ont-elles pas aussi leurs droits, leurs droits incompatibles avec l'existence de l'esclavage<sup>1</sup>?»

Au Kentucky, le célèbre Clay s'efforça d'introduire le principe de l'abolition graduelle de l'esclavage dans la constitution de l'État, remaniée en 1848. Il échoua dans ses nobles efforts.

<sup>1</sup> Helper, p. 158, 140.

## II

### L'ESCLAVAGE DEVENU DOGME SOCIAL ET RELIGIEUX.

Durant les trente ou quarante dernières années, l'opinion publique s'est peu à peu modifiée dans le Sud au sujet de l'esclavage, grâce aux efforts de Calhoun et de ses partisans de la Caroline du Sud. Nous allons expliquer comment s'opéra ce changement.

Il y a trente ans environ, Calhoun fit la découverte que « l'esclavage est au monde le plus sûr et le plus solide fondement pour des institutions libres. » Un peu plus tard, Mac Duffie, gouverneur de la Caroline du Sud, annonça que « l'esclavage était la véritable pierre angulaire de notre République. » Cette expression, devenue proverbiale parmi les hommes d'État du Sud, résume parfaitement toute leur politique.

Hammond, autre gouverneur du même État, fit un pas de plus, et proclama que « l'esclavage est non-seulement un fait inexorable et nécessaire, mais qu'il est aussi

une institution humaine et morale, la source des plus grands bienfaits politiques et sociaux. »

Il était naturel que cette question s'étendît du domaine de la politique et de l'économie sociale dans celui des discussions religieuses. Les unes après les autres, les diverses sectes des États-Unis sont venues se heurter contre cette pierre d'achoppement, et se fractionner en deux camps, celui du Nord et celui du Sud. Il est important de mentionner que dans les manifestes lancés de temps à autre par les sectes sudistes, pour expliquer leur schisme, elles ont uniformément rendu témoignage à la répulsion que l'esclavage inspirait dans le Nord. On peut opposer cette déclaration significative à ceux qui affirment que le Nord n'est point hostile à l'esclavage et que cette institution serait plus tôt abolie par l'indépendance du Sud, que par la suprématie du Nord. Dans la lettre adressée par les synodes presbytériens du Sud « à toutes les Églises de la terre » nous lisons cette phrase : « L'antagonisme entre le Sud et le Nord au sujet de l'esclavage est à la racine de toutes les difficultés qui ont amené la rupture de l'Union fédérale et les horreurs d'une guerre contre nature. Il est certain que le Nord nourrit une profonde antipathie contre l'esclavage, tandis que le Sud est animé d'un zèle égal en faveur de cette institution <sup>1</sup>. »

Le révérend M. Palmer, ministre presbytérien de la Nouvelle-Orléans, exprimait des convictions analogues dans un sermon prêché le 29 novembre 1860. « Dans

<sup>1</sup> Voir *l'Amérique devant l'Europe*, par M. de Gasparin.

celui  
 cette grande lutte, s'écriait-il, nous défendons la cause de Dieu et de la religion. Il est impossible de nier que l'esprit d'abolitionnisme ne soit un esprit d'athéisme. Notre mission est de préserver, de transmettre à la postérité notre système d'esclavage, et d'obtenir pour lui le droit de se propager et de prendre racine partout où la nature et la Providence lui permettront de se développer. Nul ne peut nier que la population du Nord ne soit presque sans exception opposée à l'esclavage, si même elle n'est pas déjà foncièrement abolitionniste. Chez elle, toute la nouvelle génération a été élevée dans la haine de l'esclavage, qu'elle considère comme un péché national. Là, dans le Nord, ils attendent, ils espèrent, ils prient que l'esclavage soit bientôt aboli; ils ne sont contents qu'à la condition de voir quelque signe de décadence dans nos institutions. Nous, au contraire, nous que Dieu a choisis pour être les défenseurs de l'esclavage, rien que son développement ne peut nous satisfaire. En ce moment la position du Sud est vraiment sublime... Si Dieu lui fait la grâce de comprendre sa mission, notre contrée se sauvera elle-même en sauvant l'Amérique et le monde entier<sup>1</sup>. »

Le 22 novembre 1862, les évêques de l'Église protestante du Sud, adressèrent à leurs corréligionnaires une lettre dans laquelle ils manifestaient un louable désir de réforme au sujet des abus qui se sont développés avec l'esclavage, et dont le clergé se reconnaît en grande partie responsable. Les évêques déclarent l'Église du Sud

<sup>1</sup> Voir le *London Daily News*, 8 août 1865.



unanime en faveur de l'esclavage. Ils admettent l'ignorance grossière qui règne dans le pays; ils exhortent le clergé à « dépouiller son orgueil, sa hauteur et son indolence, » et à se dévouer avec zèle aux esclaves pour leur donner « cette instruction religieuse et morale qui doit les élever dans l'échelle des êtres. » Les évêques parlent ensuite du devoir qu'a l'Église d'insister auprès des maîtres, afin que, respectant les obligations imposées par le christianisme, ils modifient l'institution de l'esclavage et ne se croient plus obligés de violer les relations sacrées que Dieu a créées lui-même et que l'homme ne peut enfreindre en restant chrétien. « Le système de travail qui prévaut en Europe est, disent-ils, plus sévère que le nôtre sous plusieurs rapports; mais il est constitué de manière à ne pas nécessiter la séparation des parents et des enfants, des maris et des femmes. Il ne faudrait de notre part qu'un peu de soin pour dégager le système sur lequel nous voulons *enraciner notre vie nationale*, de tout ce qu'il peut encore avoir d'antichrétien... Jusqu'à présent nous en avons été empêchés par la pression de l'abolitionnisme; mais puisque nous venons de nous débarrasser de cette *peste odieuse et impie*, nous devons prouver au monde que nous sommes dignes de notre mission... etc. » Peut-on demander un aveu plus complet de l'existence de ces deux énormes crimes qu'entraîne l'esclavage : l'absence de toute instruction religieuse et morale, et l'indifférence la plus absolue au sujet des relations sociales entre nègres?

Plus récemment encore, un manifeste signé par une

centaine de ministres presbytériens, épiscopaux, baptistes, méthodistes, etc., a été adressé aux chrétiens du monde entier. Ce factum dénonce la proclamation émancipatrice du président Lincoln comme étant digne d'une réprobation universelle. « Environnés de tous les faits relatifs à l'esclavage, et en connaissant parfaitement, et par expérience, tous les résultats, nous témoignons solennellement devant Dieu que la relation entre maître et esclave, ainsi qu'elle existe dans notre pays, n'est point incompatible avec le christianisme sacré, nonobstant les nombreux abus que nous sommes les premiers à déplorer, et qui existent pareillement dans toutes les autres relations humaines. La présence d'Africains dans notre pays nous donne des raisons de bénir le Seigneur. La condition des esclaves n'est pas misérable, comme des romanciers du Nord voudraient nous le faire croire ; elle est heureuse et prospère, et le serait encore davantage si le faux zèle des abolitionnistes ne venait nous arrêter... L'abolitionnisme est selon nous un obstacle aux plans de Dieu. Il n'a point sur lui le sceau de la grâce du Seigneur. C'est un fanatisme qui ne porte aucun fruit de bénédiction <sup>1</sup>. »

Il est étrange que des chrétiens, après avoir constaté combien l'instruction religieuse des esclaves a toujours été négligée, prétendent que l'un des avantages de cette institution est de christianiser les noirs. Tel est cependant un des arguments mis en avant, non-seulement en faveur de l'esclavage, mais encore en faveur du rétablis-

<sup>1</sup> *Daily News*, 8 août 1861.

sement de la traite. Le révérend docteur Thornwell, un des théologiens les plus distingués de la Caroline du Sud, est convaincu que « la traite est la plus belle de toutes les sociétés des missions<sup>1</sup>. »

Les opinions que proclament aujourd'hui des hommes du Sud au sujet de leur institution de prédilection ressemblent aux éjaculations du délire, bien plus qu'à des idées d'hommes sensés. Voyez, par exemple, la définition que le *Southern Literary Messenger*, la plus ancienne et la plus répandue des Revues du Sud donne de l'abolitionniste : « L'abolitionniste est un homme qui n'aime pas l'esclavage pour lui-même, comme une institution divine; il n'a point pour lui le culte qu'il doit à la pierre angulaire de nos libertés civiques; il ne l'adore point comme la seule condition sociale sur laquelle il soit possible d'élever un gouvernement républicain durable. Dans le secret de son âme, l'abolitionniste ne désire point voir l'esclavage répandu et perpétué sur la terre entière comme un moyen de réforme humaine, moyen qui en importance, en dignité et en sainteté ne le cède qu'à la religion chrétienne<sup>2</sup>. »

M. Fitzhugh, de la Virginie, dans un livre sur la *Sociologie du Sud*, parle en ces termes : « Les esclaves juifs n'étaient point des nègres. Restreindre la justification de l'esclavage à celle de l'esclavage des noirs, serait affaiblir l'autorité des saintes Écritures et renoncer au bénéfice des exemples que nous donne l'antiquité pro-

<sup>1</sup> *Les États-Unis en 1861*, par M. le pasteur Fisch, p. 189.

<sup>2</sup> *The Slave Power*, by Professor Cairnes, p. 177.

fane ; car nous ne lisons nulle part que dans les temps anciens, il existât des nègres esclavés. L'esclavage est donc nécessaire, que les esclaves soient blancs ou noirs.» Et le *Richmond Enquirer*, le mieux rédigé et le plus compétent des journaux du Sud, s'exprime ainsi sur ce sujet : «Ce n'est pas une fois seulement que nous avons sommé le Nord de nous répondre : L'expérience d'une liberté générale n'a-t-elle pas échoué partout ? Est-ce qu'il est possible d'endurer les maux inséparables de toute société libre ? Pas de réponse. Le silence est une preuve concluante, ajoutée à toutes celles que nous avons déjà données, qu'à la longue, une société libre est une société impossible, qu'une société libre est affamée, démoralisée et insurrectionnelle. La politique et l'humanité exigent également que les malheurs de la liberté ne soient pas imposés aux peuples nouveaux et aux générations futures. Jusqu'à nos jours les défenseurs de l'esclavage restaient à moitié chemin. Ils ne légitimaient que la servitude des noirs. C'était abandonner le principe, c'était admettre que la servitude appliquée à d'autres que les Africains est mauvaise. Aujourd'hui nous affirmons que l'esclavage est juste, naturel et nécessaire. Il saute aux yeux que les noirs doivent être plutôt esclaves que les blancs, car, par nature, ils sont capables seulement de travailler et non pas de commander ; mais il n'en reste pas moins vrai qu'en lui-même le principe de l'esclavage est absolument indifférent à la couleur de la peau.» Un autre journal de la Virginie, le *Southside Democrat*, avoue bravement : «Nous en sommes venus à haïr tout ce qui porte l'épithète de libre ; à partir du nègre libre

nous détestons toute la kyrielle : culture libre, travail libre, société libre, volonté libre, pensée libre, école libre. Mais la pire de toutes ces abominations, c'est l'école libre ! » L'article discute ensuite sur la meilleure manière de se débarrasser des pauvres gens qui ne sont pas assez riches pour payer l'éducation de leurs enfants, et conclut ainsi : « Que notre législature rende une loi par laquelle celui qui se chargera des nécessiteux et de leurs enfants, les logera, les habillera et les nourrira, malades ou en santé, pourra exiger en retour de ses bienfaits que ces indigents le servent et lui obéissent<sup>1</sup>. »

Quels progrès peut-on espérer d'un pays où le clergé, les écrivains, le peuple et les hommes d'État sont pénétrés, ou plutôt infectés, des idées que nous venons de reproduire ? Elles n'étaient pas destinées à rester à l'état théorique, et nous verrons dans l'histoire du Sud l'application qu'elles avaient déjà commencé de recevoir.

Mais pourquoi ce changement d'opinion dans le Sud ? Le clergé l'attribue, avons-nous vu, aux sentiments abolitionnistes du Nord, qui, en irritant les populations méridionales, les auraient excitées à commettre des excès auxquels elles n'auraient point songé. Est-ce bien vrai ? Nous avons vu que déjà, du temps de la guerre d'indépendance, les politiciens les plus remarquables du Sud déploraient l'existence de ces mêmes iniquités que les évêques dénoncent aujourd'hui. Alors l'ignorance, l'immoralité grossière, la paresse, l'appauvrissement qui ré-

<sup>1</sup> *Daily News*, 19 mars 1865.

sultaient de l'esclavage, étaient mentionnés comme des preuves convaincantes de la nécessité de son abolition. La vente des esclaves à l'intérieur n'avait pas encore commencé ; par conséquent, personne n'avait à déplorer, comme le font actuellement les évêques, la séparation forcée du mari et de la femme, des parents et des enfants. Les sentiments d'abolitionnisme étaient plus développés dans le Sud que dans le Nord ; des trente-quatre sociétés abolitionnistes qui, en 1850, existaient aux États-Unis, vingt-huit appartenaient aux États méridionaux, et le seul journal spécial qui demandât la libération des noirs se publiait à Baltimore, capitale d'un État à esclaves<sup>1</sup>.

Plus tard, le sentiment public se fit également jour dans le Nord contre l'esclavage ; mais ce furent les agressions continues et croissantes des hommes du Sud contre la constitution qui en furent la cause. En 1852 ou 1855, le premier journal abolitionniste du Nord, le *Liberator*, fut publié à Boston ; son rédacteur fut maltraité par la populace, puis emprisonné pour avoir excité des troubles. Peu à peu cependant, l'idée gagnait des adhérents ; le Massachusetts envoyait un représentant abolitionniste au congrès, et plus tard un sénateur, M. Sumner. Mais on reconnaissait nettement que le congrès n'avait aucun droit d'abolir l'esclavage ; tout ce qu'on espérait alors était d'en empêcher l'extension dans les nouveaux territoires. En 1840, les anti-esclavagistes ne donnèrent que 7,609 voix à leur candidat à la présidence ; en 1844,

<sup>1</sup> *History of the United States, by Ludlow, p. 144.* — *Les États-Unis en 1865, par Bigelow.*

ils comptèrent 62,500 voix ; en 1848, leur candidat, M. van Buren, quoique nommé par des délégués de tous les États libres, ainsi que du Maryland, de la Virginie, du Delaware, et du district de Colombie, n'eut le vote définitif d'aucun État ; le total des votes exprimés en sa faveur fut de 291,265. En 1860, le parti républicain auquel on doit la nomination de M. Lincoln, déclarait qu'il ne voulait aucunement s'attaquer à l'esclavage dans les États de la fédération, mais qu'il cherchait seulement à l'exclure légalement de tous les territoires publics et à prévenir ainsi son extension.

La question abolitionniste ne fut réellement posée que par les Sudistes eux-mêmes. En 1855, Calhoun établit à Washington un journal, *the United States Telegraph*, dans lequel il prétendait que, même dans le district de Columbia, placé sous le contrôle suprême et exclusif de la législature de Washington, le congrès n'avait constitutionnellement aucun droit d'abolir l'esclavage, ainsi que le demandait une société de quakers. La controverse s'envenima si bien qu'un esclavagiste, M. Hill, protesta dans le sénat contre l'agitation soulevée par Calhoun et ses amis. Il déclara que pour sa part il haïssait les abolitionnistes, mais que toutes leurs publications réunies seraient incapables de faire autant de mal que le seul journal de Calhoun. L'ex-président Madison, propriétaire d'esclaves lui-même, écrivait à un autre planteur, en blâmant Calhoun : « Dans la voie adoptée par M. Calhoun, le premier pas sera la *nullification*, le second la sécession, le dernier une séparation définitive<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Ludlow, p. 164.

Le Sud était de force à imposer au gouvernement les lois qui étaient à sa convenance. Le président Jackson, celui-là même qui avait comprimé en 1852 la tentative d'insurrection de la Caroline du Sud, proposa en 1855 une loi interdisant la transmission par la poste de toute publication anti esclavagiste. Le sénat, il est vrai, n'y voulut pas consentir ; mais la chambre des représentants décida que « les mémoires, pétitions, résolutions ou propositions ayant un rapport quelconque avec l'esclavage, seraient déposés sur sa table sans qu'il fût permis de les imprimer, sans qu'un comité pût s'en occuper, sans que la moindre attention pût leur être consacrée. » Cette loi ne fut abrogée qu'en 1845<sup>1</sup>.

Que craignaient les planteurs de la part des abolitionnistes ? Non pas certes qu'ils incitassent une rébellion parmi leurs esclaves. Au premier soupçon, l'instigateur de la révolte eût été brûlé vif ou pendu au premier arbre venu. Ils ne craignaient pas non plus que des publications de contrebande fussent distribuées aux nègres : sur cent mille il y en avait un à peine qui sût lire. Le journal de Calhoun exposait fort bien le vrai sujet de crainte : « Le danger d'une guerre servile est encore éloigné. Ce que nous redoutons le plus, c'est l'action des abolitionnistes sur les consciences des propriétaires d'esclaves eux-mêmes ; nous craignons l'introduction de ces hérésies dans nos écoles, dans nos chaires et dans nos cercles domestiques. C'est seulement en alarmant l'esprit des faibles, et en répandant un sentiment de malaise

<sup>1</sup> Bigelow, p. 114.



parmi nous, que les abolitionnistes peuvent effectuer quoi que ce soit<sup>1</sup>. »

Mais quelle est la véritable raison du changement de langage des planteurs au sujet de l'esclavage? Les faits commerciaux sont là pour nous répondre.

Jusqu'à la révolution, le coton n'avait été cultivé que comme plante d'ornement. M. de Bow nous raconte que, même en 1784, huit balles de coton provenant des États-Unis furent saisies par les douaniers anglais, ceux-ci prétendant qu'une aussi grande quantité ne pouvait provenir de ce pays. En 1790, la quantité exportée, d'après M. Bigelow, n'était encore que de quatre-vingt-une balles. A cette époque on inventa des machines, en Amérique pour nettoyer la fibre du coton, en Angleterre pour la tisser plus facilement. En 1794 déjà, la récolte était évaluée à deux millions et demi de francs; en 1800, à soixante-quinze millions. Une mine de richesses inattendues venait d'être ouverte. On s'aperçut bientôt que pour suffire aux demandes toujours croissantes d'un produit obtenu par le travail servile, il fallait augmenter le nombre des esclaves. La traite avait été partiellement défendue par les conventions de diverses colonies, en 1774 et 1775; mais lorsque, en 1787, on essaya de l'abolir entièrement de par la constitution, la Géorgie et les deux Carolines déclarèrent qu'elles préféreraient rester en dehors de l'Union. Cependant une loi fut passée en 1807 pour interdire à jamais la traite; des pénalités

<sup>1</sup> *Journeys and Explorations in the Cotton Kingdom, by Mr. Olmsted, London, 1862, vol. II, p. 557.*

plus ou moins sévères furent édictées par divers États individuellement. Ce commerce continuait néanmoins. La Caroline du Sud l'interdisait de temps en temps à ses citoyens ; mais, de 1804 à 1808, ce trafic se pratiqua sans aucune restriction, et dans ces quatre années, plus de trente-neuf mille Africains furent débarqués dans le seul port de Charleston.

Après la prohibition de la traite, la demande de coton dépassa la production. Le sol ne faisait pas défaut, mais les cultivateurs manquaient : il fallait donc trouver un nouveau marché à esclaves. Celui de la Guinée ayant été fermé par le congrès, on ouvrit ceux du Maryland, du Kentucky et surtout de la Virginie, trois États qui sont devenus notoires par l'*élève des nègres*.

L'agriculture servile avait complètement épuisé les plantations de tabac dans la Virginie. D'après le *Southern Planter*, un journal du temps, chaque ferme était ruinée, la plupart des domaines étaient hypothéqués pour leur valeur entière, les maisons tombaient en ruine, à peine recevaient-elles quelques réparations absolument indispensables, aucune demeure nouvelle, aucun bâtiment agricole ne surgissait du sol<sup>1</sup>. Encore en 1852, un membre de la législature décrivait ainsi la condition de la contrée : « Toute la partie du pays située sur les bords des rivières à marée, est entièrement déserte. L'endroit où nos ancêtres débarquèrent il y a deux siècles est sur le point d'être hanté de nouveau par les bêtes sauvages<sup>2</sup>. » Rien d'étonnant que des gens rui-

<sup>1</sup> Prof. Cairnes, *op. cit.*, p. 577.

<sup>2</sup> Helper, *op. cit.*, p. 88.

nés demandassent à l'élève de troupeaux humains des revenus que les plantations de tabac cessaient de leur donner. Ainsi que le disait un de leurs concitoyens, « l'ancienne récolte devait être remplacée par une récolte de chair humaine<sup>1</sup>. » En 1857, un comité spécial nommé par la chambre législative de la Caroline du Sud, constatait que de 1840 à 1850, deux cent trente-cinq mille nègres avaient été expédiés des États éleveurs d'esclaves dans les États producteurs de coton. La moitié environ de ces esclaves, en bonne condition pour la plupart, provenaient de la Virginie; ils étaient évalués à 5,500 francs par tête, et en masse à 822 millions<sup>2</sup>.

Quatre-vingt-deux millions de francs par an, tel est donc le prix qui a déterminé les États frontières (*Border States*) à changer de politique relativement à l'esclavage. Du reste, cette somme est l'unique compensation, car il est universellement admis que l'esclavage pur et simple ruinerait la Virginie. Clay déclarait, en 1829, devant la société de colonisation du Kentucky : « Nulle part, dans les États agricoles, on n'emploierait le travail servile, si les propriétaires n'étaient induits à élever des esclaves par le haut prix que leur en donnent les producteurs de coton<sup>3</sup>. » La même année, une loi qui interposait quelques obstacles à l'introduction des esclaves en Louisiane, fut suivie d'une baisse de 25 pour 100 sur le marché de la Virginie; et le gouverneur Wise déclarait que l'admission de la Californie parmi les États libres ferait

<sup>1</sup> Helper, p. 140.

<sup>2</sup> Cairnes, p. 155.

<sup>3</sup> Helper, p. 163.

baisser de 2,000 francs par tête le prix des esclaves<sup>1</sup>. On comprend pourquoi les Virginiens ont depuis longtemps cessé de demander l'abolition, pourquoi leurs hommes d'État sont devenus les plus acharnés esclavagistes.

Ce commerce n'a point dépeuplé la Virginie d'esclaves, comme on aurait pu s'y attendre. Dans la période de 1790 à 1800, la population servile y augmenta de 17,84 pour 100; de 1800 à 1810, de 13,51 pour 100; de 1810 à 1820, de 8,51 pour 100 seulement. On pouvait alors supposer que cette institution mourrait de sa mort naturelle. Mais, en 1820, le Missouri fut admis au nombre des États; il s'ensuivit que de 1820 à 1830, le nombre des esclaves avait augmenté en Virginie de 10,49 pour 100; de 1830 à 1840, la proportion n'était plus que de 4,40 pour 100. En 1845, le Texas fut admis dans l'Union à titre d'État à esclaves; aussi l'augmentation du nombre de noirs fut de 5,21 pour 100 dans la période de 1840 à 1850. Plus l'esclave enchérissait sur le marché, plus on prenait soin de lui, et comme en Virginie on s'occupait plutôt de le *dresser* que de le faire travailler, il était rarement fatigué outre mesure. Ainsi, nous pouvons le répéter, si les propriétaires d'esclaves n'ont plus la même opinion que leurs pères sur « l'institution particulière, » c'est que cette institution leur est plus profitable. Ce n'est point « le fanatisme des abolitionnistes du Nord, » mais c'est l'ignoble cupidité, *auri sacra fames*, qui a de nouveau rivé cette hideuse chaîne de l'esclave, que les fondateurs de la grande République avaient espéré pouvoir briser un jour.

<sup>1</sup> Cairnes, p. 128.

### III

#### LES ENVAHISSEMENTS DE L'ESCLAVAGE.

Après s'être convaincus de la moralité d'un système aussi lucratif, les hommes du Sud ont travaillé pendant quarante années à le maintenir et à l'étendre. L'institution avait été importée dans les colonies par la Grande-Bretagne, qui, à plusieurs reprises, avait refusé d'interdire le commerce des nègres. Devenues libres, ces colonies pouvaient elles-mêmes réformer la loi ; mais au lieu de maintenir l'abolition de la traite, qu'elles avaient proclamée d'abord, elles rétablirent ce hideux commerce ; au lieu de préparer l'affranchissement graduel, qui aurait guéri bien des plaies, reconnues alors par tous, elles aggravèrent et perpétuèrent l'esclavage. Ce fut un crime, ce fut une folie !

L'extension du système n'était possible que par la suprématie politique des États esclavagistes, et par l'adjonction de nouveaux territoires. Dans le sénat des

États-Unis, auquel chaque État envoie deux membres, il fallait que le Sud possédât toujours, sinon la majorité, du moins une minorité capable de mettre son veto sur toute loi contraire à ses intérêts. La composition de la chambre basse lui importait moins, puisque toutes les lois édictées par elle devaient recevoir la sanction du sénat.

L'histoire des deux grands partis qui divisent les États-Unis ne serait autre chose que le récit des efforts constants, mais timides du Nord pour repousser les agressions du Sud, marchant de victoire en victoire. Les planteurs et leurs représentants ont toujours été unis par un même intérêt, celui de l'exploitation du sol par le travail servile. Les délégués du Nord, au contraire, représentaient les intérêts divers d'États agricoles, manufacturiers ou commerçants. *Divide et impera* était la politique du Sud, et cette politique lui a longtemps réussi.

Il nous suffira de rappeler en quelques mots les triomphes des esclavagistes. D'abord, la Louisiane, partie du territoire que la France avait cédé aux États-Unis en 1805, fut admise dans l'Union comme État à esclaves. En 1808, les propriétaires de nègres du Missouri, soutenus par tous les hommes politiques du Sud, réclamèrent en leur nom l'admission de leur territoire au rang des États. Les représentants du Nord protestèrent en invoquant l'esprit de la constitution et les intentions de ses fondateurs; mais après deux années de luttes parlementaires ils finirent par céder, et l'admission du Maine comme État libre fut contre-balancée par celle du Mis-

souri comme État à esclaves, sous la condition expresse que la servitude serait à jamais exclue des territoires situés au nord du 36°, 50' de latitude. Par cela même, les territoires situés au sud de cette ligne étaient sacrifiés, et bientôt l'Arkansas et la Floride furent ajoutés au nombre des États à esclaves.

Cependant la population libre s'accroissait incessamment dans le Nord, et sous peine de déchéance politique les planteurs se croyaient tenus d'agrandir leur domaine. Le Texas fut envahi, l'esclavage que le gouvernement mexicain y avait aboli fut rétabli de force, et la guerre du Mexique amena l'annexion de l'Utah, du Nouveau-Mexique et de la Californie, que les gens du Sud considéraient comme autant de futurs États à esclaves. Toutefois la Californie demanda son admission comme État libre; mais elle ne fut reçue qu'à la suite de discussions orageuses, et en vertu d'un nouveau compromis confirmant et aggravant la clause de la constitution relative à l'extradition des esclaves fugitifs. Ce nouveau compromis ne put satisfaire les convoitises des hommes du Sud. En 1854, un transfuge du Nord, M. Douglas, sénateur de l'État libre de l'Illinois, vint au secours des esclavagistes en demandant que dans les territoires du Kansas et du Nebraska, situés au nord de la latitude 36°, 50' et par conséquent libérés de l'esclavage en vertu de la loi, les colons fussent autorisés à introduire ou à interdire la servitude à leur gré.

Cette rupture d'un traité solennel, respecté par les esclavagistes aussi longtemps qu'il avait été favorable à leurs intérêts, convainquit enfin les gens du Nord que

s'ils voulaient conserver leur liberté et celle de leurs enfants, ils devaient se hâter. Ce n'était pas seulement contre le Sud qu'ils devaient se garder, mais surtout contre les traîtres qui formaient au milieu d'eux l'avant-garde de l'esclavagisme. Ce qui acheva peut-être de leur ouvrir les yeux, ce furent les expéditions des flibustiers contre l'île de Cuba et l'Amérique centrale, et surtout la fameuse décision de la cour suprême, rendue dans l'affaire de *Dred Scott*, et portant que le nègre libre n'étant pas citoyen des États-Unis « ne possède aucun droit que le blanc soit tenu de respecter » et que tout esclave peut être transporté dans un État libre pour y être possédé comme simple marchandise. Les politiciens du Sud déclarèrent en même temps que la tolérance montrée par le congrès à l'égard de l'esclavage ne pouvait plus leur suffire ; ils exigeaient désormais que leur institution fût établie et protégée dans les territoires libres<sup>1</sup>.

Tous ces actes agressifs du Sud produisirent dans le Nord une vive réaction contre l'esclavage ; le parti démocratique fut brisé en morceaux, et son candidat pour la présidence, M. Douglas, dut faire place à M. Lincoln, représentant du parti républicain opposé à l'extension de l'esclavage. Le *Times* de Londres, qui depuis s'est fait le trop zélé défenseur de la politique de M. Jefferson Davis, résumait ainsi la situation dans un article en date du 29 novembre 1860 :

« Qu'on ne se méprenne point sur l'opinion des Anglais. Si nous avons rendu un sincère hommage à la

<sup>1</sup> Bigelow, *op. cit.*, p. 139, 140. — *Annuaire des Deux Mondes*, 1860-1861. — *Daily News*, 5 sept. 1860.



grandeur croissante de l'Amérique, cet hommage ne s'adressait point à ce que les Sudistes veulent conserver, mais à ce qu'ils veulent détruire. Tout ce qui dans les États-Unis est digne et noble se trouve associé à la constitution fédérale. Ce ne sont point les grossières démonstrations dans le congrès, ni les expéditions des flibustiers, ni la loi contre les esclaves fugitifs, ni la décision *Dred Scott*, ni l'acte Kansas-Nebraska, ni autres triomphes analogues qui ont mérité l'admiration de l'Europe. M. Lincoln aura l'appui de tous ceux qui, même résignés à l'esclavage, ne veulent pas que cette institution devienne la base d'une confédération hostile et contraire aux lois. »

Un mois plus tard (4 janvier 1861) le *Times* disait encore : « Aucun acte de fanatisme de la part du Nord n'a été aussi extravagant que les doctrines ouvertement avouées par le Sud. Les États esclavagistes ont depuis longtemps renoncé à être simplement tolérés. Ils ont eu l'audace effrontée de déclarer que l'esclavage, loin d'être une honte, est une bénédiction divine, qu'il est la véritable base du travail national, et le lien par excellence des institutions sociales. Ils ont réclamé le droit de le garder à tout jamais ; mieux que cela, de l'étendre à tous les territoires que s'annexera l'Union américaine. Les unes après les autres, ils ont renversé toutes les barrières qui, sous le nom de compromis, s'opposaient au développement de l'esclavage... »

En effet, la politique agressive du Sud ne s'arrêtait point aux limites des États-Unis ; elle jetait aussi des regards de convoitise au delà des frontières du vaste continent de l'Amérique du Nord. Dans la période de 1849

à 1858 diverses tentatives furent faites pour envahir Cuba ; toutes échouèrent, soit par l'intervention du gouvernement fédéral, ainsi qu'il arriva sous la courte administration du président Taylor, soit par la résistance des autorités espagnoles. En 1854, trois ambassadeurs des États-Unis se réunirent en conférence à Ostende, pour faciliter l'acquisition de l'île : M. Buchanan, de la Pennsylvanie, ambassadeur à Londres, M. Mason, de la Virginie, ambassadeur à Paris, et M. Soulé, de la Louisiane, ambassadeur à Madrid. Voici quel fut le résultat du conciliabule : « Il est parfaitement clair pour tout homme sérieux, que, par sa position géographique, Cuba nous appartient naturellement. Si l'Espagne, sourde à la voix de son propre intérêt et poussée par un orgueil aveugle et un faux sentiment d'honneur, refuse de vendre l'île de Cuba aux États-Unis, alors, en vertu de toutes les lois humaines et divines, nous aurons le droit de l'arracher à l'Espagne, si nous en avons le pouvoir<sup>1</sup>. »

La convention du parti démocratique, tenue à Cincinnati en 1856, ratifia ce manifeste et ses doctrines, puisqu'elle fit choix de M. Buchanan, l'un de ses auteurs, pour son candidat à la présidence. M. Buchanan fut élu, et M. Sli-dell, commissaire actuel des confédérés auprès du gouvernement français, s'empressa de proposer le vote d'un crédit de 150 millions de francs pour faciliter l'acquisition de Cuba ; en même temps M. Mason, ex-commissaire des confédérés à Londres, demanda que pour le même but on accordât au président des pouvoirs discrétionnaires impliquant l'emploi des forces de terre et de mer. Ces

<sup>1</sup> Bigelow, *les États-Unis en 1865*, p. 151.

propositions furent rejetées; mais elles montrent suffisamment quel était l'esprit de ceux qui maintenant travaillent avec le plus d'activité à l'indépendance du Sud.

En 1854 eut lieu l'expédition du flibustier Walker contre le Nicaragua. Elle avait pour but de rétablir l'esclavage dans ce pays qui s'en était affranchi, et de s'emparer d'un point d'attaque contre Cuba. La première tentative eut d'abord un certain succès, et l'esclavage fut de nouveau proclamé comme loi dans le pays<sup>1</sup>.

Quand on regarde sur la carte l'immense étendue de pays occupé par les esclavagistes, on demande naturellement : « Pourquoi voulaient-ils s'étendre encore? Ne leur suffisait-il pas d'avoir un domaine de 220 millions d'hectares, dont 100 millions seulement sont entre les mains de particuliers et 52 millions en état de culture? » Les esclavagistes répondent qu'il leur fallait de nouveaux États pour la réalisation de leurs plans politiques. En second lieu, ils avaient acquis la triste expérience que l'esclavage ruine le sol avec une effrayante rapidité. La culture par des mains esclaves est si maladroite et ignorante, elle est si superficielle et en même temps si épuisante, qu'elle doit passer incessamment d'un sol vierge à un autre sol vierge. On aurait tort de croire que dans les plantations cultivées par les esclaves la main d'œuvre est gratuite; elle est au contraire ruineuse, car on doit mettre en ligne de compte le haut prix auquel se vendent les nègres robustes, et le nombre d'individus incapables de travail qu'on doit nourrir à perte. S'il fallait au fur et à mesure régénérer le sol épuisé et lui

<sup>1</sup> Bigelow, *op. cit.*

rendre sa fertilité par des jachères, des engrais ou autres moyens, les plus riches planteurs pourraient seuls suffire à ces dépenses; les propriétaires préfèrent donc pour la plupart abandonner leur domaine dès que les énergies naturelles du sol commencent à s'éteindre, et s'établir sur des terrains vierges achetés à bon marché. Dans ce système, les quantités de terrains disponibles doivent être en quelque sorte illimitées en même temps que très-fertiles et d'une culture facile. La déclaration suivante, faite par le juge Warner devant la législature de la Géorgie, exprime parfaitement la conviction de tous les planteurs intelligents du Sud :

« Dans cette enceinte et au dehors personne n'ignore que si l'esclavage était restreint à de certaines limites, il serait par cela seul condamné à mort, sa destruction n'étant plus qu'une affaire de temps. Prenez un seul district producteur de sucre et de coton, et supposez que la population esclave ne puisse se répandre au delà des frontières de ce district; il arrivera que dans l'espace de quelques années seulement, les esclaves se multipliant rapidement, et le sol s'épuisant avec non moins de rapidité, il sera complètement impossible que cette terre nourrisse ses habitants; le maître et l'esclave périront tous les deux par la famine. Et ce qui arriverait dans un seul district, se produirait infailliblement dans tous les États esclavagistes. Le cantonnement de l'esclavage entre des limites fixées serait la destruction certaine du maître et de l'esclave : il faut à la servitude des territoires toujours nouveaux<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Daily News*, 18 juin 1865.

Aussitôt que l'élection de M. Lincoln eût prouvé aux hommes du Sud que le Nord ne consentirait plus à l'extension de l'esclavage, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, ils avaient à choisir entre trois politiques : ou se résigner à périr par la famine, comme l'exposait si nettement M. Warner ; ou bien abolir l'esclavage graduellement ; ou rompre l'Union. Ce fut pour la rupture qu'ils se décidèrent.

Qu'on ne l'oublie pas, une fois séparé de l'Union, le Sud n'en est pas moins toujours forcé d'agrandir son territoire, car le système d'agriculture qui lui est imposé par la force des choses restera toujours aussi ruineux que par le passé. Le pays pourra bien changer de nom et de forme politique ; mais son système économique restera le même. Il faut qu'il grandisse à tout prix, qu'il étende l'esclavage partout et de toutes les manières. Personne ne fut donc étonné d'entendre M. Spence, l'agent chargé des intérêts financiers de la confédération à Liverpool, décrire en termes emphatiques cet « empire de l'avenir, s'étendant des foyers de Washington aux palais de Montezuma, réunissant les fières et antiques colonies de l'Angleterre aux plus riches et romanesques possessions (*romantic dominions*) de l'Espagne, riche à la fois des produits de la grande vallée du Mississipi, et des mines inépuisables, de la beauté enchanteresse, de la grandeur volcanique du pays mexicain <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Spence, *American Union*, p. 286.

## IV

### LE RÉTABLISSEMENT DE LA TRAITE RÉCLAMÉ PAR LES PLANTEURS.

S'il fallait au Sud de nouveaux territoires, il lui fallait à plus forte raison de nouveaux travailleurs. Une petite quantité seulement des terrains susceptibles de produire le coton a été mise en culture, non parce que les planteurs sont indifférents à la richesse, mais parce que les cultivateurs manquent. Toutes les conditions de production sont des plus favorables, — le climat, le sol, une demande constante, des prix sans cesse croissants, — et cependant d'immenses étendues de terrains restent encore inutiles. M. de Bow, le coryphée des économistes qui se sont donné pour mission de défendre l'esclavage, constate ainsi le manque de bras : « On se figure généralement que les seules limites à la production du coton sont celles du climat et du sol convenables à la croissance de la plante. S'il en était ainsi, la production serait pratiquement illimitée dans les États-Unis ; mais cette

opinion repose sur une grave erreur. La limite à la production est le manque de travailleurs. Quand le prix du coton monte à 10 *pence* la livre, le travail devient trop coûteux pour que la production puisse augmenter rapidement <sup>1</sup>. »

Les États *éleveurs*, nous le savons, faisaient de leur mieux pour fournir aux États producteurs de coton les travailleurs qui leur manquaient : les recensements sont là pour le prouver. Pendant la période décennale de 1840 à 1850, l'augmentation de la population servile dans tous les États-Unis, fut de 28,90 pour 100. Si la proportion de l'accroissement avait été uniforme, les huit États cotonniers auraient dû gagner 240,515 nègres; mais ils en gagnèrent 557,959; c'est une preuve qu'ils en avaient importé 297,616 des États du centre, la Virginie, le Kentucky, le Maryland. De même, pendant les dix années qui se sont écoulées de 1850 à 1860, l'accroissement de 615,096 noirs dans les États cotonniers ne peut s'expliquer que par l'importation de 190,652 esclaves des États éleveurs. Ainsi, dans l'espace de vingt années, les planteurs du Sud ont accru leurs bandes de travailleurs par l'acquisition de 488,248 nègres, représentant à 400 dollars par tête, la somme de 195,299,200 dollars, soit plus d'un milliard de francs <sup>2</sup>.

Pendant le prix sans cesse croissant des travailleurs prouve que l'offre n'était pas égale à la demande. Depuis l'abolition de la traite par les États-Unis, le Sud n'avait pu compter que sur l'accroissement naturel de la popu-

<sup>1</sup> *Resources of the South West.*

<sup>2</sup> *Boston Board of trade, 1863, p. 109.*

lation esclave, tant sur les plantations que dans les établissements de la Virginie. Cette ressource étant tout à fait insuffisante, les planteurs réclamaient avec une insistance croissante la réouverture de la traite. M. Russell, l'ex-correspondant du *Times*, l'a fort bien dit : « Un État à esclaves ne peut subsister sans un marché d'esclaves<sup>1</sup>. »

Dans des lettres et des discours qui ont acquis une certaine célébrité, M. Yancey, sénateur de l'Alabama, le premier des commissaires confédérés envoyés à Londres, attaqua vivement l'abolition de la traite par le congrès, et ne craignit pas d'affirmer que trafiquer en nègres était aussi légal que de trafiquer « en baudets ou en noix de muscade, » et bien plus nécessaire aux États cotonniers que le libre échange pour toute autre espèce de marchandises. Il constatait aussi que les importations d'Africains donneraient au Sud le double avantage d'augmenter à la fois le nombre de ses nègres de champ et de ses représentants au congrès.

L'opinion professée par M. Yancey trouva rapidement de nombreux adhérents. Tous les jours il devenait plus évident qu'à moins d'augmenter considérablement et promptement le nombre de ses nègres, il serait impossible au Sud de peupler le Texas de propriétaires d'esclaves, de partager cette vaste contrée en plusieurs États et de coloniser ces territoires mexicains que leur avait ouverts le compromis de 1850. Et cependant, il fallait réaliser ces plans, ou renoncer à l'espoir de conserver

<sup>1</sup> Russell's *Diary*, vol. I, p. 425.



la suprématie. En conséquence, toutes les forces sudistes convergèrent à ce but : la traite des noirs. Vers la fin de 1856, une convention commerciale se réunit à Savannah pour discuter les besoins et les intérêts du Sud ; la réouverture de la traite y fut publiquement débattue, les délégués du Texas, de l'Alabama et de la Virginie appuyèrent la proposition<sup>1</sup>. L'honorable M. William Spratt, de la Caroline du Sud, était un des plus chauds avocats de la traite. « L'importation des esclaves, s'écriait-il, augmentera notre importance dans la législature nationale. De nouveaux nègres nous donneront de nouveaux États ; les barbares Africains rendront au Sud la suprématie qu'il a perdue par la suppression de la traite. » M. Stephens, vice-président actuel de la confédération, ajoutait : « A moins d'augmenter nos ressources en nègres, il nous faut abandonner la partie, et laisser champ libre aux colons du Nord. Sans esclaves, impossible de fonder des États esclavagistes... Si nous ne nous procurons de nouveaux Africains, il est inutile de discuter des droits abstraits, ou des questions logiques. L'esclavage des noirs n'en est encore qu'à ses commencements. » M. Jefferson Davis, président actuel de la confédération, tout en désapprouvant l'importation des nègres d'Afrique dans l'État du Mississippi, affirmait « hautement n'avoir rien de commun avec ces gens qui déblatèrent sur les iniquités ou la cruauté de ce commerce, » les objections qu'il présentait étant uniquement basées sur les conditions actuelles de l'État du Mississippi et ne s'appliquant

<sup>1</sup> Ludlow's *History of the United States*, p. 264.

nullement au Texas, au Nouveau-Mexique, ni à aucune autre acquisition à faire au sud du Rio-Grande <sup>1</sup>. »

En 1857, déjà, le gouverneur Adams, de la Caroline du Sud, dénonçait dans son message à la législature, la prohibition de la traite comme une violation de la constitution. A la suite d'une assemblée tenue à Vicksburg en 1859, et dans laquelle la réouverture de la traite fut votée à une grande majorité, il se forma pour l'acquisition de travailleurs nègres <sup>2</sup>, une association dont M. de Bow, l'éditeur de la principale Revue du Sud, fut nommé président. Dans l'Alabama, la ligue des *Sudistes Unis* <sup>3</sup> déclara que la suppression de la traite était une lâche concession faite au fanatisme du Nord ; dans la législature de la Louisiane, une motion en faveur de la traite fut votée par les représentants et fut défendue par une forte minorité du sénat ; dans la Géorgie, le comité exécutif d'une société agricole offrit une prime de 125 francs pour le meilleur échantillon vivant qui serait importé d'Afrique dans l'année et présenté à la prochaine réunion de la société. Dans le Mississipi, le *Free Southern* proposait de stimuler le zèle des prédicateurs en fondant un prix pour le meilleur sermon délivré en faveur du libre échange en nègres <sup>4</sup>.

En 1857 et 1858, le gouvernement fédéral, sous l'administration de M. Buchanan, cédant aux insistances du Sud, protesta contre le droit de visite que les croiseurs

<sup>1</sup> Cairnes, *op. cit.*, p. 241, 245.

<sup>2</sup> *African labor supply Association.*

<sup>3</sup> *League of United Southerners.*

<sup>4</sup> Ludlow, *op. cit.*

anglais exerçaient sur les vaisseaux américains, soupçonnés de faire la traite des nègres. Le cabinet de Saint-James céda, et le commerce des noirs prit à partir de ce moment un énorme accroissement <sup>1</sup>.

Mais, pourrait-on dire, toutes ces choses se passaient avant la rupture de l'Union ; depuis, l'opinion des sécessionnistes a pu changer. Voyons s'il en est ainsi.

Le premier congrès rebelle, composé de délégués des six États qui, les premiers, levèrent l'étendard de la révolte, se réunit le 4 janvier 1861. Un de ses premiers actes fut de passer un *bill* pour favoriser la reprise de la traite. Jusque-là, ce commerce avait été assimilé à la piraterie par la loi des États-Unis, et le capitaine du négrier pouvait être condamné à mort ; en outre, le gouvernement fédéral ramenait les nègres saisis dans la colonie libre de Libéria. D'après le nouveau bill des confédérés, la traite devait être considérée comme une simple infraction punissable par la vente publique, au bénéfice de l'État, du navire et de sa cargaison humaine. Il faudrait être aveugle pour ne pas s'apercevoir qu'une loi pareille serait déjà une incitation puissante à la traite. En effet, qui dans le pays aurait eu le courage de se porter partie civile contre des négociants pratiquant un commerce favorisé par les passions du Sud, et bravant le danger d'être capturés par les croiseurs fédéraux et européens ? Quand même le négrier eût été arrêté, et sa cargaison confisquée, une seule réussite l'eût dédommagé complètement de deux voyages inutiles et de la perte de

<sup>1</sup> Bigelow, *op. cit.*

deux navires. Et quant aux planteurs eux-mêmes, il devait leur être indifférent que le négrier fût saisi ou non, puisque, dans les deux cas, la cargaison était offerte sur leurs marchés, pour y être vendue, soit au profit du gouvernement, soit au bénéfice du négrier. Naturellement, le président Davis se vit obligé de repousser le bill; mais il le fit dans un message secret adressé au sénat. Le président avait assez de prudence pour deviner que la promulgation d'une semblable loi, à la naissance même de l'État rebelle et dix jours seulement après son inauguration, eût trop clairement révélé à l'Europe quels étaient les projets du Sud.

Il est vrai qu'au dire de la constitution confédérée, « l'importation de nègres africains provenant de toute autre contrée que les États à esclaves de l'Amérique du Nord est prohibée; » il est encore vrai que le congrès du Sud « est requis de passer telles lois qu'il sera nécessaire pour empêcher efficacement ce commerce » et qu'il aura le pouvoir d'interdire « l'importation d'esclaves provenant de tout État ou territoire ne faisant pas partie de la confédération. » (Art. I, sect. 9.)

Mais la nécessité d'importer des nègres était pour ces législateurs aussi évidente après la rupture du pacte fédéral qu'elle l'était auparavant. Leur constitution reconnaît « le droit de propriété en esclaves » (art. IV, sect. 2), elle prend des mesures conservatrices de cette institution, et pourvoit à son extension dans de nouveaux territoires (art. IV, sect. 5). Le vice-président du Sud a nettement déclaré que les États esclavagistes se séparaient de l'Union pour établir une nouvelle confédé-

ration basée sur l'esclavage comme sur une pierre angulaire. Nous avons vu combien de zèle montraient pour la réouverture de la traite les hommes les plus considérables du Sud, pendant qu'ils étaient régis par un gouvernement officiellement opposé à une politique de cette nature. Est-il croyable que ces mêmes hommes fussent moins favorables à la traite alors qu'ils n'avaient plus l'administration de Washington à ménager, alors qu'il fallait, de toute nécessité, augmenter les revenus du Sud par une activité plus grande dans toutes les branches du travail national, afin de subvenir aux dépenses de leur nouvel État ?

Un double motif avait inspiré la prohibition de la traite par navires étrangers. D'abord, les États éleveurs d'esclaves ne s'étaient joints à la révolte qu'avec une répugnance manifeste. Il fallait les attirer par l'appât d'un commerce lucratif. En second lieu, il était important, pour s'assurer le secours de l'Europe, dont on avait un indispensable besoin, de faire croire à l'Angleterre et à la France que la nouvelle nation n'avait aucune intention de recommencer un trafic proscrit par les deux grandes puissances de l'Europe occidentale.

Cependant, il est notoire que les clauses prohibant la traite provoquèrent un mécontentement général. Car l'un des plus forts arguments qu'on eût fait valoir auprès des masses de la population, celles qui devaient se battre pour la confédération future, avait été précisément d'affirmer que la sécession aurait pour conséquence la réouverture de la traite et par suite un avilissement du prix des nègres, ce qui aurait assuré à chaque blanc la

faculté de devenir propriétaire d'esclaves. La presse ne manqua pas d'exprimer le désappointement de l'opinion publique. Ainsi la *Southern Confederacy*, journal de la Floride, s'écria : « Pour l'amour de Dieu et de la logique, puisque nous formons une union avec l'intention expresse de maintenir et de propager l'esclavage des noirs, ne décrétons pas une constitution qui commence par abolir le commerce des esclaves. La reprise de ce commerce est une simple question d'opportunité, dont la législature doit être juge <sup>1</sup>. »

La plus forte protestation contre cette clause de la constitution a été formulée par M. Spratt, le rédacteur du *Charleston Mercury* <sup>2</sup>. D'après lui, le Sud a pour mission de préserver la forme aristocratique qu'il doit à l'esclavage, celui-ci ne pouvant être conservé lui-même que par une importation incessante d'Africains. Il démontre que, dans les États du centre, la vente des esclaves a donné à la population blanche, généralement très-pauvre, une supériorité numérique trop considérable sur la population noire ; tandis que pour la constitution d'une forte société esclavagiste, il faudrait au moins autant d'esclaves que de propriétaires. « Voilà, dit-il, pourquoi ces États, et même le Tennessee et la Caroline du Nord, ne sont pas cordialement dévoués à la cause de l'indépendance du Sud. Si des ouvriers blancs venaient prendre la place des nègres, ils mettraient en question le droit des maîtres à employer des esclaves pour les mêmes ouvrages qu'eux, et bientôt ils engageraient une lutte

<sup>1</sup> Prof. Cairnes, *op. cit.*, p. 290.

<sup>2</sup> Numéro du 15 février 1861.

inexorable sur le terrain électoral. Le Sud, continue-t-il, a un double intérêt au rétablissement de l'importation d'esclaves nègres : celui de son agriculture, et celui de son aristocratie politique et sociale. Quels droits ont les États frontières à demander que leurs esclaves, ou leurs produits de n'importe quelle espèce, soient protégés au delà de leur valeur réelle ? Aux producteurs de coton il faut des esclaves, et ils les tireront des États maritimes s'ils ne les importent d'ailleurs ; mais ils ne veulent pas les payer deux ou trois fois plus que le véritable prix. » M. Spratt trouve ridicule qu'on redoute l'accroissement de la population servile, « tant qu'elle sera, comme par le passé, régie par la loi martiale la plus efficace qui puisse exister. » Du reste, entre le commerce d'esclaves et celui des *coolies*, tel que le pratiquent la France et l'Angleterre, il n'est pas de différence essentielle... Puisque ces deux pays n'ont pas de répugnance pour l'esclavage tant qu'il ne s'oppose pas à leurs intérêts, ils ne s'opposeront pas à son extension, et empocheront à la fois leur philanthropie et leurs profits<sup>1</sup>. »

La dépêche suivante, que le gouvernement confédéré adressait à son agent de Saint-Pétersbourg, et qui fut interceptée, permet de deviner quelles étaient les intentions du Sud au sujet de la réouverture de la traite, dès qu'une opportunité favorable se présenterait. Dans le cas où quelque tentative vînt à être faite par l'empereur de Russie pour introduire quelque clause prohibitive de ce commerce, cet agent devait déclarer que la constitution

<sup>1</sup> Voir *Philosophy of Secession* dans l'appendice de *Slave Power*, par le professeur Cairnes.

confédérée étant le résultat d'une alliance entre des États parfaitement indépendants, le gouvernement central n'avait aucun pouvoir pour rien conclure à ce sujet. La dépêche continue : « Nous espérons qu'aucune discussion inutile ne s'engagera sur cette question. Si malheureusement nos prévisions ne devaient pas être justifiées, déclinez personnellement toute continuation des négociations, qui seront conduites avec beaucoup plus de facilités et d'avantage sous la surveillance directe du président<sup>1</sup>. »

Après toutes les considérations que nous venons d'exposer, est-il possible de douter que la politique bien arrêtée du Sud était de recommencer la traite, dès qu'il serait possible de le faire?

En Europe, les avocats du Sud prétendent que l'abolition de l'esclavage serait plus probable de la part du Sud indépendant que du Nord triomphant. Cet argument, que n'a pas manqué de faire valoir M. Spence, l'agent financier du gouvernement confédéré en Angleterre, n'a point été goûté par ses commettants. Le *Richmond Enquirer* blâme vertement M. Spence, et s'écrie : « Le public anglais est grossièrement déçu, s'il s'imagine que, dans cette question relative à nos institutions domestiques, on lui permettra la plus modeste ingérence ou le plus timide des avis. L'Angleterre nous reconnaîtra ou ne nous reconnaîtra pas, à son choix, mais nous n'avons ici que faire de sa philanthropie<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Journal des Débats*, 22 avril 1865.

<sup>2</sup> 20 juin 1865.



Le bruit s'étant répandu que, dans une conversation avec M. Émile de Girardin, M. Slidell avait affirmé que le Sud était tout disposé à se dégager de l'esclavage, comme d'une institution qui lui était plus nuisible qu'utile, le commissaire du gouvernement confédéré à Paris fit démentir cette assertion dans les termes suivants : « M. Slidell n'a pu faire cette déclaration, pour trois raisons. La première, c'est qu'il n'en avait pas le droit, et que le gouvernement de Richmond lui-même n'aurait pas qualité suffisante pour décider d'une chose qui dépend, non point de lui, mais des divers États souverains. La seconde raison est celle-ci : l'esclavage, s'il est destiné à disparaître un jour, ou à se modifier comme toutes les institutions humaines, ne sera certainement pas modifié au lendemain d'une révolution, alors que la première nécessité du Sud sera de *réparer ses pertes*. La troisième raison est que le Sud entend résoudre cette question par lui-même, et de sa propre autorité, et ne permettra, en aucun cas, que l'Europe fasse de l'abolition de l'esclavage la condition de la reconnaissance des États confédérés<sup>1</sup>. »

Le *Richmond Examiner*, après avoir mentionné l'assistance opportune que la confédération sudiste a reçue de l'Angleterre par la souscription de l'emprunt sur le coton, la construction et l'armement de corsaires, et les témoignages de sympathie que lui adressaient presque unanimement les journaux et les hommes d'État anglais, expose ainsi sa profession de foi :

<sup>1</sup> *Courrier des États-Unis*, 5 avril 1865.

« Plût à Dieu que chacun de nous comprît pleinement et prît à cœur notre mission, notre destinée et notre responsabilité ! L'établissement de notre confédération est en opposition directe avec la fausse tendance de notre civilisation moderne tout entière. Telle est la vraie raison pour laquelle nous avons dû nous passer de la sympathie générale, jusqu'à ce que nous l'ayons conquise à la pointe de l'épée. *A la devise : « liberté, égalité, fraternité, » nous avons délibérément substitué celle de : « subordination, esclavage, gouvernement. »* Ces problèmes politiques et sociaux qui font la torture et le désespoir des nations modernes, nous avons entrepris de les résoudre à notre manière, avec nos principes propres, et pour notre avantage particulier. Parmi les égaux, l'égalité est un droit, mais elle est un chaos parmi ceux qui, par la nature, sont inégaux. Il est des races esclaves nées pour servir, et des races maîtresses nées pour commander. Tels sont les principes fondamentaux que nous a légués le monde antique, et que nous maintenons en face d'une génération perverse oublieuse de la sagesse de ses pères. *Ces principes sont notre vie, et pour les défendre, nous avons montré que nous étions prêts à mourir. Nous avons la conscience que notre confédération est instituée par Dieu pour prêcher aux nations de grandes vérités. Nous leur parlerons hardiment, et que ceux-là entendent, qui ont des oreilles pour ouïr<sup>1</sup>. »*

Nous ne cachons pas l'humiliante vérité que le Nord, représenté par des hommes très-influents du parti

<sup>1</sup> *Richmond Examiner*, 28 mai 1865, cité par le *Daily News* du 15 juin.

démocratique, a, jusqu'à l'élection de M. Lincoln, puissamment contribué aux succès du Sud. Depuis la guerre, ces hommes n'ont cessé d'opposer toutes sortes d'obstacles à l'action prompte et énergique du gouvernement fédéral; sous le masque d'une sollicitude active pour les droits populaires et les prérogatives de la liberté individuelle, tels qu'ils sont garantis par la constitution, ils se sont montrés les plus dangereux ennemis de la république. Ne prenant souci que de leurs intérêts politiques et pécuniaires, ils appartiennent à cette classe que le grand citoyen de Florence décrivait si bien :

A quel cattivo coro  
Degli angeli, che non furon ribelli,  
Nè fur fedeli a Dio, ma per sè foro.

Toutefois le Sud a eu d'autres auxiliaires. Dans les États libres la grande masse des habitants ne se fait pas une juste idée de la nature de l'esclavage ni de ses effets moraux, politiques, économiques; le même système qui donnait au Sud un monopole à peu près absolu de certains produits agricoles très-importants, rendait les États à esclaves tributaires du capital, des négociants et fabricants du Nord, et ceux-ci, par la suite, devenaient moins opposés à l'esclavage qu'ils ne l'avaient été précédemment. Même d'honnêtes patriotes hésitaient à s'opposer aux usurpations constantes du parti esclavagiste, aussi sérieusement et aussi énergiquement qu'il eût été nécessaire, car ils craignaient d'amener la discorde, la rupture et la guerre civile. Les financiers n'osaient refuser au Sud leur appui, de peur de mettre leurs capitaux en

danger, et d'amener une crise commerciale. De même le clergé, les grands corps religieux du Nord, étaient pour la plupart infidèles à leur devoir envers Dieu et envers leur pays. Ils criaient : « Paix ! paix ! » quand il n'y avait point de paix ; ils n'osaient troubler une tranquillité immorale et factice, qui était en partie le résultat de leur propre complicité, et ne pouvait s'interrompre qu'au détriment de la paix de l'Église, de leurs intérêts privés et de leurs importantes entreprises religieuses. Ce n'est qu'une juste rétribution, si le Nord est maintenant forcé par cette guerre contre l'esclavage de perdre une grande partie des richesses que lui avait values sa complicité passive. Le Nord et le Sud avaient tous deux absolument besoin qu'une terrible convulsion de tous les éléments politiques et sociaux vînt purifier l'atmosphère morale et les convaincre que les péchés d'une nation appellent le châtement sur sa tête.

Enfin le Nord a compris que l'esclavage est un crime ; il a résolu de s'en purifier. Aujourd'hui il est devenu manifeste que l'Union ou l'esclavage doivent disparaître, et la nation semble décidée à faire son devoir.

Sans doute, l'abolition de l'esclavage effectuée sur une aussi vaste étendue que celle des États à esclaves, sans doute la loi libératrice imposée à une population aussi énergiquement organisée que celle des planteurs, seront accompagnées de malheurs immenses dans le présent et dans l'avenir. Le Nord ne désirait certes pas s'engager dans la voie qu'il poursuit aujourd'hui, il ne voulait point d'un affranchissement par la force, il eût préféré une

émancipation graduelle, déterminée en premier lieu par un arrêt dans les progrès de l'esclavage. Volontiers il eût même modifié la constitution pour déclarer absolument illégale toute ingérence du Congrès dans l'institution particulière aux États esclavagistes. Mais rien moins qu'une reconnaissance positive et une protection efficace de l'esclavage par le congrès ne pourrait satisfaire le Sud. C'était plus que l'administration fédérale ne pouvait accorder ; et par son refus, elle se constituait, bon gré mal gré, la protectrice du droit et de l'humanité. Certes, le monde avouera que ce peuple auquel on reprochait d'être le plus avide du monde entier, a montré dans ses moyens d'action une *sublime prodigalité* qui jusqu'à nos jours n'a jamais été dépassée. Qu'il persévère ! Que le gouvernement fédéral applique toute son énergie à la suppression de la grande révolte. Du reste, il y est tenu ; c'est à lui qu'il incombe de sauvegarder la validité du titre que possèdent tous les habitants de l'Union sur un territoire qu'ils ont acquis pour leur commun avantage au prix de communs sacrifices ; c'est à lui de garantir aux citoyens de la république le bien-être et la liberté ; c'est lui qui doit venger l'humanité outragée par cette tentative monstrueuse d'établir le droit de l'oppression. C'est déjà beaucoup que d'avoir essayé de réparer les crimes de l'esclavage en l'abolissant ; le dévouement patriotique ne fera pas défaut pour alléger et guérir les maux qui s'ensuivront. Accomplissons aujourd'hui notre grand devoir, et que demain se soucie de ce qui le regarde !

## V

### LES SOCIÉTÉS DU NORD ET DU SUD COMPARÉES AU POINT DE VUE DE L'INSTRUCTION, DE LA RELIGION ET DE LA MORALE.

Avant d'examiner quelle a été l'influence respective de l'esclavage sur le Nord et sur le Sud, il importe de constater que ces deux grandes sections de la communauté sont entrées à peu près en même temps dans la vie politique. La Virginie, la première des colonies du Sud, fut établie en 1607 ; New-York, la première colonie du Nord, date de 1614. Dès l'abord, le caractère et les habitudes des colons du Nord et des colons du Sud offrirent un contraste. Les premiers, et tout particulièrement ceux de la Nouvelle-Angleterre, étaient des gens industriels et respectables, presque tous issus des familles plébéiennes de l'Europe ; ils quittèrent leur patrie parce qu'elle leur refusait la liberté religieuse et politique. Réformés pour la plupart, ils firent comme la généralité de leurs coréligionnaires, qui, après avoir souffert chez eux de la persécution et de l'oppression, n'eurent aucun scrupule

d'infliger à d'autres les maux qu'ils avaient eux-mêmes endurés. Mais ils honoraient le travail et l'industrie, et ne supposaient pas que le labeur eût été imposé à l'homme comme un fléau; ils le considéraient plutôt comme une bénédiction.

Par contre, les colonies du Sud furent pour la plupart fondées, soit par des membres de familles ruinées, appartenant à la noblesse anglaise et nourris dans le mépris du travail et de l'industrie, soit par des criminels, des réfugiés politiques, des aventuriers plus ou moins honnêtes courant à la recherche de la fortune ou d'une position sociale. Lors de l'établissement de la Virginie, les souverains d'Angleterre avaient la dégradante habitude de faire présent de la personne des criminels ou condamnés d'État à leurs favoris qui les vendaient aux planteurs. La première introduction des colons de cette catégorie remonte à 1619, et fut faite pour répondre à une pétition de planteurs qui suppliaient le roi de leur faire présent des vagabonds et des prisonniers. Le roi condescendit gracieusement à leur requête, et leur expédia une centaine de malheureux ramassés dans les prisons de Londres. Plus tard, Charles II fit déporter un certain nombre de quakers dans les colonies, où ils furent vendus comme esclaves. En 1720, Beverley, l'annaliste de la Virginie, écrivait les paroles suivantes: « Quant aux malfaiteurs condamnés à la déportation, ils sont toujours achetés par nos cupides planteurs; mais il est à craindre qu'ils ne portent le plus grand tort à nos colonies, qui ont beaucoup à souffrir des meurtres et des brigandages de toute espèce. » Déjà la réputation de la

nouvelle colonie était devenue si mauvaise à cause de tous les criminels qu'on y envoyait, que Smith, un des Virginiens les plus distingués de cette première époque, s'écriait : « Il en est qui ont préféré la potence à la transportation dans ce pays et qui se sont fait pendre. » Il n'est pas étonnant que l'exemple et la mauvaise influence de tous les déportés aient exercé le plus fâcheux effet sur les colons honnêtes et industriels, et qu'ils aient par suite contribué à modifier l'histoire de la colonie. Cet effet a dû s'aggraver par l'introduction de nègres d'Afrique en 1620, et par la formation graduelle d'une classe de travailleurs, qui par leur couleur, leurs habitudes sauvages et leur défaut absolu de civilisation, ont dû nécessairement créer ou augmenter l'aversion de la population blanche pour le travail.

Les colons de la Géorgie furent d'abord tirés exclusivement de la population honnête et industrielle des villes, et plus tard des campagnes de l'Angleterre. L'esclavage était exclu de cette colonie par sa charte même. Mais après quelques années de séjour les colons se laissèrent tenter par l'exemple de leurs voisins des Carolines du Nord et du Sud ; et le fatal présent de la servitude leur fut aussi accordé<sup>1</sup>.

Un des avantages que les habitants du Sud prétendent retirer de l'esclavage est, à leur dire, celui-ci : il permet à la classe dominante de se livrer à une vie intellectuelle, de cultiver les arts et les agréments de la vie sociale, et

<sup>1</sup> Bancroft's *History of the United States* ; Olmsted's *Seaboard Slave States* ; Colon's *Progress of the United* ; Ludlow, *History of the United States*, etc.



de s'intéresser particulièrement à l'administration politique<sup>1</sup>. Nous maintenons au contraire que pour tous ces objets, l'esclavage a été un obstacle et un empêchement, et que sous d'autres rapports, d'une importance égale ou même supérieure, il a été vraiment funeste. En effet, c'est au Nord qu'appartiennent presque tous les noms qui se sont distingués en littérature, dans les sciences et dans les arts et sont parvenus jusqu'en Europe. Presque toutes les grandes et utiles entreprises du pays, ses triomphes commerciaux et industriels sont dus au capital, à l'énergie et au savoir faire des gens du Nord. La raison en est évidente. En dégradant le travail, l'esclavage a paralysé la population blanche du Sud ; les planteurs vivant dans la paresse, n'ont plus été aiguillonnés par la nécessité, ce puissant et universel incitant au travail intellectuel comme au travail physique. L'homme n'est point organisé pour la paresse ; le travail est la condition même de son existence. Voilà ce qui a fait le malheur du Sud. Et quant à sa supériorité en politique, dont il argue avec tant de complaisance, eh bien ! les nécessités de cette politique ont fait sa ruine, elles ont même failli ruiner le pays tout entier.

De tout temps, l'éducation a été négligée dans le Sud. Les enfants des plus riches planteurs étaient envoyés en Angleterre pour y recevoir leur éducation ; mais ce n'était là qu'un très-petit nombre. Les colons en général faisaient si peu de cas du savoir et de l'instruction, qu'en 1640, le gouverneur de la Virginie, sir William

<sup>1</sup> Adresse du gouverneur Hammond, de la Caroline du Sud, publiée dans le *Southern Literary Messenger*.

Berkeley, disait : « Dieu merci, nous n'avons ici ni écoles libres, ni imprimeries, et j'espère que nous n'en aurons pas d'un siècle. » Mais dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre, on se préoccupait avant tout de l'éducation. Dix-huit ans après la fondation de la colonie de Massachusetts, en 1658, l'université de Harvard était établie. Alors que dans la Virginie et les Carolines il n'existait ni écoles, ni imprimeries, ni librairies, la ville de Boston, fondée vingt ans au moins après la colonisation de la Virginie, possédait à elle seule cinq librairies et autant d'imprimeries. Jamais les États libres n'ont perdu de vue l'importance d'une éducation intellectuelle et morale pour le peuple ; ils comprenaient que dans un pays où l'urne électorale est ouverte à tous et qui reçoit chaque année une telle masse de population ignorante, il n'y a pour les institutions libres qu'un seul moyen de salut, celui de donner au peuple une éducation digne de ses droits et privilèges. Un historien, M. Howison s'exprime ainsi sur le compte des classes supérieures de la Virginie en 1750 : « Aristocratie, non pas de talent, ni d'instruction, ni de morale, mais aristocratie foncière et esclavocrate. » Et parlant de ce qu'il voyait un siècle plus tard : « Si l'on demandait : Où est la littérature de la Virginie ? il ne serait pas facile de répondre. C'est un fait triste à dire ; mais les habitants de ce pays ne lisent pas. La multitude montre, au sujet des belles-lettres et de l'éducation en général, une indifférence des plus affligeantes pour ceux qui voudraient voir la nation heureuse et respectable. C'est avec peine que nous sommes obligés de

constater l'horrible nuage d'ignorance qui pèse sur la Virginie. » Il estime que des 166,000 enfants de ce pays âgés de sept à seize ans, 126,000 n'allaient à aucune école, et ne recevaient aucune éducation, sauf celle que des parents pauvres et ignorants pouvaient leur donner. En outre, 449,087 esclaves et 48,852 nègres libres étaient complètement sans instruction. Il continue : « Il est *indispensable* de maintenir tous ces noirs dans l'ignorance; mais ce fait n'en subsiste pas moins que chez nous (en 1848), il se trouve au moins 685,000 êtres raisonnables dépourvus de toute instruction, même la plus élémentaire<sup>1</sup>. » Or, il faut savoir qu'en 1848, la population totale de la Virginie s'élevait à 1,400,000 âmes, dont la moitié, on vient de le voir, n'était pas ignorante, mais ignare.

Les planteurs, comme classe, et surtout les plus riches d'entre eux, ne négligent pas l'éducation de leurs enfants; ils les envoient dans leurs collèges ou même dans les écoles du Nord; mais pour l'éducation du peuple presque rien n'a été fait; il a été même dit avec une grande vérité, que « tout système d'éducation populaire est inapplicable dans le pays; que les vastes plantations, occupées par des esclaves et livrées à des cultures épuisantes, augmentent constamment le nombre des champs infertiles et rendent complètement impossible l'établissement d'écoles primaires<sup>2</sup>. » Dans un discours lu devant le *South Carolina Institute*, M. Gregg s'écriait :

<sup>1</sup> Olmsted, p. 172, 175.

<sup>2</sup> Voyez *Historical Sketch of Slavery*, par M. Cobb, de la Géorgie, cité par Ludlow, *History of the United States*, p. 189.

« Tandis que les États du Nord et de l'Ouest n'éprouvent aucune difficulté pour instruire leurs pauvres, nous désespérons presque de pouvoir jamais réussir à instruire les nôtres. Des lois pénales elles-mêmes ne contraindraient pas nos campagnards à envoyer leurs enfants à l'école. » Naturellement, une population disséminée, et qui s'accroît en se disséminant encore davantage, ne se prête point aux relations sociales; les routes, les canaux, les chemins de fer, tous les moyens modernes de circulation, ne s'établissent que très-lentement dans ce pays. Vraiment, l'avenir du Sud est bien sombre!

Les bienfaits mêmes de la nature, l'esclavage les rend inutiles. Dans les États du Sud, la population est moins dense dans les districts qui jouissent du sol le plus fertile et le plus approprié à de nombreux habitants. D'après le recensement de 1850, la Virginie, après 250 années de culture, n'avait, par kilomètre carré, que 60 habitants, dont le tiers étaient esclaves. Dans les sept États primitifs du Nord, on comptait, en 1860, 496 habitants par kilomètre carré, et 64 dans les six États primitifs du Sud<sup>1</sup>. Comparez l'accroissement du Massachusetts et celui de la Caroline du Sud, l'État esclavagiste modèle, « le plus pur, » comme dit M. Spratt. En 1799, 578,717 individus, tous libres, habitaient le premier État, et dans le second on comptait 249,875 hommes libres et 107,694 esclaves. En 1860, la population libre du Massachusetts était de 1,221,464 habitants, parmi lesquels

<sup>1</sup> Voir, sur ce sujet, l'admirable chapitre écrit par le professeur Cairnes, *Slave-Power*, p. 140-178.

9,602 noirs; et la population libre de la Caroline du Sud était de 501,502, parmi lesquels 9,914 d'origine africaine. En d'autres termes, la population libre du Massachusetts avait augmenté en 70 années de 852,549 habitants, soit de 225 pour 100, et celle de la Caroline du Sud de 51,429 seulement, soit de 26 pour 100. Ce simple fait n'est-il pas une preuve convaincante de la supériorité des institutions libres sur l'esclavage?

Maintes fois les gouverneurs des États à esclaves ont exhorté les législatures locales à combattre l'ignorance qui régnait dans le pays. M. Adams suppliait la législature de la Caroline du Sud « de faire quelque chose pour empêcher les pauvres du pays d'être irrévocablement condamnés à l'ignorance, à la misère et au crime<sup>1</sup>. » En 1857, le gouverneur du Kentucky avouait qu'un tiers des blancs adultes de ce pays étaient incapables de signer leurs noms. Le gouverneur de la Virginie déclarait la même année que sur 4,614 demandes en autorisation de mariage, 1,047 pétitionnaires avaient été incapables de signer<sup>2</sup>. Le surintendant des écoles publiques de la Louisiane réclamait, il n'y a pas longtemps, que sur trois directeurs d'écoles communes, deux au moins sussent lire et écrire, avant d'être nommés à leurs fonctions. Le même administrateur nous apprend que, dans une paroisse de cet État, douze directeurs différents ont apposé, non leur signature, mais leur marque, sur des certificats délivrés à des maîtres d'école<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Olmsted's *Seaboard Slave States*, p. 505.

<sup>2</sup> Helper, *op. cit.*, p. 454.

<sup>3</sup> Ludlow, *op. cit.*, p. 190.

M. Lumpkin, membre de l'assemblée législative de la Géorgie, parle de « notre population pauvre, dégradée, ignorante, habillée et nourrie à moitié, dépourvue d'écoles du dimanche ou de tout autre moyen d'instruction intellectuelle ou morale, etc.<sup>1</sup> » M. Olmsted dit aussi des blancs qui habitent les immenses forêts de pins de la Caroline du Nord, que « les nègres sont décidément supérieurs à la majorité d'entre eux, sous tous les rapports intellectuels et moraux<sup>2</sup>. »

Un écrivain, cité par M. de Bow dans les *Resources of the South-West*, déclare avoir observé « une détérioration évidente dans le caractère des citoyens libres, non possesseurs d'esclaves, et généralement désignés sous le nom de *petits blancs*. Parmi eux, la jeune génération a reçu moins d'instruction, elle est moins industrielle, et, sous tous les points de vue, moins respectable que la génération précédente. »

Quant aux noirs, libres ou esclaves, il est expressément défendu dans la plupart ou dans la totalité des États du Sud de leur donner aucune instruction. Ce serait, dit-on, leur inspirer de la répugnance pour leur condition, ce serait les rendre moins gouvernables, moins heureux, ce serait les faire opprimer davantage. Qui donc a donné au maître le droit de réduire le nègre en esclavage, et de l'empêcher de développer les facultés qu'il possède? Le priver de toute culture intellectuelle et morale, c'est le priver en même temps de cet avantage que les avocats de l'esclavage font valoir si haut, à savoir de

<sup>1</sup> Helper, *op. cit.*, p. 405.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, p. 548, 549.

l'avantage qu'il aurait de se civiliser, de se moraliser et de se christianiser.

Dans le Nord, le nombre des nègres qui fréquentent les écoles publiques est relativement plus grand que celui des enfants blancs dans les écoles du Sud. Au Massachusetts, un sixième de la population noire entre cinq et vingt ans est élevé dans les écoles publiques; c'est aussi la proportion qui existe en Prusse, dans le pays d'Europe dont le système d'instruction est le plus libéral<sup>1</sup>.

D'après le recensement de 1850, la population des États libres était composée de 15,268,470 blancs et de 196,116 noirs; celle des États à esclaves de 6,184,477 blancs, 228,128 nègres libres, et de 5,200,504 esclaves. Dans ces derniers États 8,57 pour 100 des blancs, natifs adultes, et 9,09 pour 100 des blancs, étrangers adultes, ne savaient ni lire ni écrire. Dans les États libres, la proportion des ignorants parmi les blancs natifs était de 2,40 pour 100, et parmi les étrangers de 6,57 pour 100. Elle était de 20 pour 100 dans la Virginie, de 25 pour 100 dans la Caroline du nord. Dans les États libres, on comptait 62,455 écoles, soit une pour une population de 215 individus; dans les États à esclaves, on n'en avait que 18,507, soit une pour 546 blancs, sans compter les 5,428,452 nègres. Dans les États libres, le nombre des élèves dans les écoles de l'État, indépendamment des écoles privées pour les deux sexes, les collèges, les pensions et les universités, s'élevait à 2,769,901; la dépense

<sup>1</sup> Ludlow, *op. cit.*, p. 191.

était de 53,901,675 francs. Dans les États à esclaves, les élèves étaient au nombre de 581,801, et les divers budgets de l'instruction étaient de 13,597,650 francs.

Les écoles du dimanche constituent une des particularités les plus remarquables du système de l'instruction publique aux États-Unis. Dans les États libres seulement, plus de quatre cent mille instituteurs et institutrices donnent des leçons à plus de trois millions d'enfants. Les instituteurs ne reçoivent aucune rémunération pour leurs services ; le système tout entier est dirigé et payé par les différents corps religieux ou par des églises particulières.

Dans les États du Nord la libéralité des citoyens connaît à peine des limites quand il s'agit de doter le pays d'institutions d'enseignement. M. Putnam vient de donner 580,000 fr. pour la construction d'une académie, à Newbury-Port, dans l'État du Massachusetts. A Norwich, dans le Connecticut, quelques citoyens ont fait présent de 425,000 fr. pour une institution analogue. En 1860, un négociant de New-York a souscrit deux millions de francs pour l'établissement à Poughkeepsie, sur les rives du Hudson, d'une école pour les jeunes demoiselles. M. Lowell, de Boston, a fondé une institution qui a pour but principal d'instruire le public au moyen de cours sur divers sujets. M. Peabody, originaire du Massachusetts, mais depuis longtemps établi à Londres et devenu l'un des principaux banquiers d'Angleterre, a richement doté une académie dans sa ville natale et une autre dans la cité de Baltimore. Un des plus grandioses établissements de cette espèce est dû à la munificence du Français



Girard, qui, arrivé aux États-Unis sans le sou, amassa peu à peu une immense fortune. Il légua 75 millions à la cité de Philadelphie. Un de ses principaux legs servit à la dotation d'un collège pour l'éducation et l'entretien d'enfants orphelins. On en compte trois cents dans cet établissement<sup>1</sup>.

Dans les États libres, paraissaient en 1850 1790 journaux, revues et diverses publications périodiques, ayant une circulation annuelle de 354,146,281 numéros. Dans les États à esclaves 704 publications analogues avaient une circulation de 81,058,695 numéros. Dans les États libres on comptait 14,911 bibliothèques publiques avec 5,888,254 volumes, contre 695 bibliothèques et 649,577 volumes dans les États à esclaves; 4,059 brevets industriels étaient pris dans le Nord, et 625 dans le Sud.

M. Goodrich, dans les *Souvenirs d'une Vie (Recollections of a Life time)*, résume ainsi la valeur des livres vendus dans les États-Unis de 1820 à 1850 :

DÉSIGNATION.	1820	1830	1840	1850
	FRANCS.	FRANCS.	FRANCS.	FRANCS.
Livres élémentaires.	5,750,000	5,000,000	10,000,000	25,000,000
— classiques. . .	1,250,000	1,750,000	2,750,000	5,000,000
— de théologie.	750,000	1,250,000	1,500,000	2,500,000
— de loi. . . . .	1,000,000	1,500,000	2,000,000	3,500,000
— de médecine.	750,000	1,000,000	1,250,000	2,000,000
— divers. . . . .	5,000,000	6,500,000	10,000,000	22,000,000
TOTAL. . . . .	12,500,000	17,000,000	27,500,000	60,000,000

<sup>1</sup> *Les États-Unis en 1861*, par M. le pasteur Fisch, p. 88.

En 1860, la valeur des livres et des journaux publiés aux États-Unis s'est élevée à 198,590,215 fr.

D'après le même auteur, le chiffre d'affaires faites par la librairie, non compris une somme de 5,750,000 fr. dépensée pour le compte du gouvernement dans le district de Columbia, était en 1856 de 69,500,000 fr. pour le Nord, et de 5,750,000 fr. pour les États du Sud.

Le vice-président Stephens disait devant la convention de la Géorgie : « En 1860, les dépenses faites dans les États libres pour le service de la poste étaient un peu supérieures à 65 millions de francs, tandis que les recettes étaient de 95 millions. Dans les États à esclaves le revenu postal était de 40 millions de francs, laissant un déficit de plus de 50 millions et demi que le Nord était obligé de combler. » Il est bon d'ajouter qu'après la sécession, les recettes de la poste fédérale out, pour la première fois peut-être, excédé les dépenses.

A une convention de délégués esclavagistes on se plaignit que le Sud n'eût pas une littérature à lui pour défendre son principe et ses droits. Un des principaux orateurs démontra que les éditeurs du Sud ne pouvaient subvenir aux dépenses nécessitées par leurs entreprises ; il constata aussi que les deux principales revues esclavagistes, *the Southern Literary Messenger* et *the Southern Quarterly Review* étaient en danger de périr, par manque de fonds. Un citoyen patriote de Charleston, désireux de publier une série de livres qui fussent purs de tout levain abolitionniste, débuta par des publications pour les enfants ; mais il se vit obligé de les faire imprimer, brocher et relier dans le Nord. Plusieurs des États

à esclaves y font imprimer leurs rapports annuels, leurs codes, et en général leurs publications officielles. La *Southern Quarterly* était publiée à la Nouvelle-Orléans, mais imprimée et brochée à New-York<sup>1</sup>.

Ce n'est pas qu'il n'existe dans le Sud des individus capables d'écrire des livres très-intéressants sur une foule de sujets ; mais la majeure partie de la population qui les entoure serait incapable et surtout peu soucieuse de les lire. Chose plus grave encore, depuis bien des années les publicistes n'étaient plus libres d'écrire un seul mot contraire à l'esclavage. En 1849, la législature de la Virginie ordonnait un emprisonnement maximum d'une année et une amende maximum de 2,500 fr. contre toute personne libre affirmant ou écrivant que la possession d'esclaves est un abus<sup>2</sup>. De semblables lois existent dans la plupart ou dans la totalité des États esclavagistes. Ces lois sont interprétées de manière à atteindre les individus qui, sans aucun désir d'exciter le moindre désordre, voudraient inspirer à leurs confrères blancs la conviction que l'esclavage est à la source des maux qui accablent le Sud. Ainsi M. Helper, natif de la Caroline du Nord où ses ancêtres étaient propriétaires d'esclaves, ne put trôuver dans aucun État à esclaves les moyens de publier son remarquable livre sur la *Crise inévitable*<sup>3</sup>. Cet ouvrage avait pour but de prouver par la statistique que le Sud gagnerait de toutes manières en abo-

<sup>1</sup> *Laws relating to Slavery*, Philadelphia, 1856, p. 252. Ouvrage édité par le juge Stroud.

<sup>2</sup> *Daily News*, 15 août 1865.

<sup>3</sup> *On the Impending Crisis at the South and how to meet it*.

lissant l'esclavage. L'indignation causée par la publication de ce livre fut tellement vive que, pendant la session de 1859 à 1860, un représentant du Sud au congrès proposa la résolution suivante : « Que tout membre, coupable d'avoir recommandé ce livre ou le résumé de ce livre, soit déclaré inéligible aux fonctions de *speaker* de la chambre des représentants. »

De même M. Hedrick, professeur de chimie à l'université de la Caroline du Nord, fut obligé de donner sa démission et de quitter l'État où il était né, simplement parce qu'il ne cachait pas que ses convictions étaient opposées à l'esclavage<sup>1</sup>. En 1857, M. Lovejoy, un ministre, rédacteur en chef d'un journal abolitionniste, fut expulsé du Missouri. Il se réfugia dans l'Illinois, où il fit paraître son journal; mais la populace du Missouri l'y poursuivit, saccagea son imprimerie, et finalement l'assassina. Des centaines d'anti-esclavagistes ont été bannis, maltraités, tués pour le seul motif de leur opposition à « l'institution particulière. »

Depuis longtemps, aucun voyageur ne visitait les États esclavagistes, sans s'apercevoir qu'un espionnage rigoureux était exercé autour de lui. « En fait de politique, il n'y a aucune tolérance dans le Sud, » écrivait en 1857 l'Écossais Stirling<sup>2</sup>.

M. Charles Mackay, ex-correspondant du *Times* de Londres, disait en 1859 : « Le voyageur de la Nouvelle-Angleterre ne pénètre pas dans le pays des planteurs sans ressentir immédiatement l'omniprésence de l'esclavage. La

<sup>1</sup> Helper, p. 515.

<sup>2</sup> *Letters from the Slave States*, p. 200.

pensée n'y est pas libre. On peut dire que la dissolution de l'Union est désirable, qu'elle est probable; on peut insulter le président et les ministres, médire du congrès et de ses membres; on peut être cynique ou profane dans son langage; mais qu'on ne se permette jamais un seul mot contre la sainteté de l'institution particulière<sup>1</sup>.»

Ce système de terreur est déplorable, sans aucun doute; mais les raisons qui l'ont fait adopter sont bien pires encore. Le journal de Calhoun le disait fort bien<sup>2</sup>: ce n'était pas une révolte de nègres que l'on avait à craindre, mais on redoutait que la conscience des propriétaires du bétail humain ne s'insurgeât. La Revue de M. de Bow révélait un autre motif d'inquiétude: « La grande masse de nos petits blancs commence à comprendre qu'elle a des droits. Ces gens apprennent rapidement qu'un monde presque sans bornes, celui de l'industrie, peut s'ouvrir devant eux; qu'ils peuvent s'élever, eux et leurs familles, de la misère et de l'ignorance au savoir et au bien-être. C'est ce grand soulèvement de nos masses que nous avons le plus à craindre, au point de vue spécial de notre institution<sup>3</sup>. »

Voilà pourquoi toute connaissance des effets pratiques de l'esclavage comparés à ceux du travail libre a été minutieusement interdite aux populations du Sud; voilà pourquoi on leur a fait croire que leur institution était un précieux avantage conféré à leur pays, et que tout abolitionniste était leur implacable ennemi; voilà

<sup>1</sup> *Life and Liberty in America*, vol. II, p. 58.

<sup>2</sup> *Ohnsted's Journeys, etc.*, vol. II, p. 557.

<sup>3</sup> *Southern Quarterly Review*, janv. 1850.

pourquoi des millions d'individus sont condamnés à la misère et à l'ignorance pour enrichir quelques milliers de propriétaires.

Examinons maintenant quelle est la condition religieuse du Sud.

Aux États-Unis, il n'y a pas de religion d'État. Ce sont des contributions absolument volontaires qui procurent les fonds pour la construction des édifices religieux, le traitement des ecclésiastiques, l'entretien des diverses sociétés de propagande. Et l'on peut facilement se rendre compte de l'importance que les fidèles attachent à leur religion par la libéralité avec laquelle ils subviennent à ses besoins divers.

En 1850, la valeur des édifices religieux dans le seul État de New-York était estimée à 107,012,800 francs, et à 107,687,800 francs dans l'ensemble des États à esclaves<sup>1</sup>. Ces deux chiffres sont à peu près équivalents, bien que la population de la confédération soit triple environ de celle de l'État de New-York. Les New-Yorkois ont donné pour la propagation de la Bible 580,000 francs de plus que la totalité des États à esclaves ; les habitants des États libres ont donné aux sociétés de traités religieux quatre fois plus que la population esclavagiste ; ils ont donné cent fois plus aux sociétés des missions et sept fois plus aux écoles du dimanche ; la société des missions domestiques a reçu dans le Nord 998,150 francs, et dans le Sud 1,550 francs seulement, bien que dans

<sup>1</sup> Helper, p. 340-342.

cette dernière contrée l'on compte six ou sept millions de noirs et de blancs, plongés dans l'ignorance et l'immoralité.

Nous lisons dans le journal d'un colporteur employé à visiter la population blanche indigente de la Caroline du Sud : « J'ai visité soixante familles, comprenant deux cent vingt et une personnes au-dessus de dix ans ; de ces personnes, vingt-trois seulement savaient lire, et dix-sept écrire ; quarante et une familles étaient dépourvues de Bibles ; chacune d'elles avait été à l'église en moyenne une fois tous les sept ans ; plusieurs individus de trente-cinq à quarante ans n'avaient assisté au prêche qu'une ou deux fois dans leur vie. Plusieurs adultes n'avaient jamais entendu ni sermon ni prières avant ma visite. Ils ignoraient l'existence d'un Sauveur ; des filles et des garçons de dix à quinze ans ne savaient pas qui les avait créés. Tous les membres d'une certaine famille se précipitèrent chez un voisin quand ils me virent agenouillé pour la prière ; ils venaient demander ce que je pouvais faire ; d'autres, au lieu de se mettre à genoux, tombaient la face contre terre<sup>1</sup>. » Si nous réfléchissons que la Caroline du Sud est l'un des plus anciens États à esclaves, que ses législateurs appartiennent aux plus riches et aux mieux élevés de tous les planteurs ; et que ce sont eux qui font l'opinion publique dans le Sud, nous ne serons pas injustes en supposant que la condition religieuse des petits blancs, en général, ressemble fort à celle que dépeint le colporteur.

<sup>1</sup> Olmsted, *op. cit.*, p. 540.

Si les petits blancs sont d'une telle ignorance au sujet des choses religieuses, il ne faut pas nous attendre à trouver les noirs plus instruits. Les esclaves ont la permission de fréquenter le culte, moyennant certaines restrictions. Dans la majorité, sinon dans la totalité des États à esclaves, la loi n'autorise aucune personne de couleur à donner l'instruction religieuse aux nègres si ce n'est en présence d'un ou de plusieurs blancs. Toute réunion qui ne se conforme pas à cette mesure doit être dissoute, et les membres doivent en être punis. Présidée par un blanc ou par un noir, aucune réunion religieuse d'esclaves n'est permise avant le lever ou après le coucher du soleil. C'est du moins ce que porte la loi ; mais la pratique ne s'y conforme pas toujours. Comme instructeurs religieux, les esclaves préfèrent généralement des noirs ; quant aux nègres libres, il leur est interdit de prêcher.

On admet communément que la religion améliore les nègres, en tant qu'elle les rend plus dociles ; mais tant d'obstacles s'opposent à leur instruction religieuse qu'on la néglige le plus souvent. Les domestiques sont instruits dans les rudiments du catéchisme ; mais pour le nègre de champ, on ne fait rien ou presque rien. Dans la Caroline du Sud, une remontrance formelle signée par plus de trois cent cinquante des principaux planteurs et citoyens fut remise à un missionnaire méthodiste que la conférence de cet État avait choisi pour prêcher aux esclaves, en considération de sa prudence et de sa discrétion. Il avait nettement déclaré que son intention était de se borner à une instruction verbale. « Une instruction verbale, lui remontrait-on, ne fera qu'augmenter le



désir d'instruction qu'ont déjà les nègres. Ouvrez *l'échuse missionnaire*, et le courant se précipitera par l'orifice. Bientôt se développerait un système progressif d'améliorations, et quels que soient les déguisements et les sophismes sous lesquels il se cache, ce système finirait, si nous ne l'arrêtons, par révolutionner nos institutions sociales<sup>1</sup>. » En conséquence le missionnaire fut obligé de se retirer, et le journal de la localité, *the Grenville Mountaineer*, déclara que la grande masse de la population était manifestement opposée à ce que la moindre instruction religieuse, même orale, fût départie aux esclaves.

Cet exemple peut suffire pour donner une idée de ce qui a lieu dans la généralité des cas. Le témoignage à peu près universel de tous ceux qui connaissent les nègres d'Amérique, est tout à fait positif pour constater qu'en dépit de leurs manifestations religieuses, causées par une excitation purement physique, ces malheureux sont ignorants et superstitieux au possible<sup>2</sup>. Le correspondant du *Times* raconte que dans son voyage il visita une plantation sucrière très-considérable, appartenant à un Anglais. Avisant un négriillon, il lui demanda s'il savait lire et écrire? La question ne fut pas même comprise. « Vas-tu à l'église ou à la chapelle? » Signe négatif. « As-tu jamais entendu parler du Sauveur? » A ce moment l'économiste s'interposa : « Je crois que nous ferions bien de nous en retourner, il commence à faire chaud. » Quand nous fûmes assez éloignés, mon compagnon me dit, un peu en manière d'excuse : « Nous ne croyons

<sup>1</sup> Olmsted's *Journeys*, vol. II, p. 510.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 225.

pas devoir mettre ces choses-là dans la tête de ces jeunes enfants, cela troublerait leur cervelle et les mènerait à mal. » En ce seul endroit, raconte le journaliste, il n'y avait pas moins de quatre-vingts enfants, dont plusieurs de douze à quatorze ans. « Comment, demandai-je, aucune éducation, aucune connaissance de Dieu ? Toute leur vie consiste donc à manger et à jouer, pour exercer leurs muscles, jusqu'à ce qu'ils puissent faire le travail d'un esclave. Et qu'arrive-t-il quand ils meurent ? » « Eh bien ! me fut-il répondu, on les enterre dans ce champ là-bas, et sur la tombe de certains, on dit une espèce de prière, je crois <sup>1</sup>. »

A l'ouïe de ces faits, dira-t-on que l'esclavage est un moyen choisi par la Providence pour christianiser les Africains ? Même les misérables efforts qu'on a tentés dans ce but, et qui eussent pu être des actes splendides de charité chrétienne, sont empreints d'un égoïsme grossier et honteux. Ainsi, dans un sermon que l'évêque Meade, de la Virginie, daigna écrire lui-même pour que lecture en fût faite aux nègres, il leur rappelle solennellement que leur propre corps ne leur appartient pas, mais est la propriété exclusive de leurs maîtres. Puis il s'exprime ainsi : « Ne croyez pas que je veuille vous tromper quand je vous dis que vos maîtres et vos maîtresses sont des surveillants donnés par Dieu. Si vous êtes fautifs envers eux, Dieu lui-même vous punira sévèrement dans l'autre monde, à moins que vous ne vous repentiez, et que vous ne rachetiez ensuite votre crime

<sup>1</sup> Russell's *Diary*, vol. I, p. 557.

par votre fidélité et votre diligence. C'est là ce qu'a déclaré Dieu lui-même<sup>1</sup>. »

Voilà donc un évêque chrétien qui compare Dieu à un esclavocrate, et au commandeur d'une plantation. Rien peut-il mieux dépeindre la corruption et l'immoralité d'une institution qui transforme Dieu lui-même en instrument d'une politique égoïste et vile?

Mais en peut-il être autrement, quand les esclaves sont considérés par toute une population comme un simple article de propriété? Ainsi l'un des écrivains les plus autorisés du parti déclare que : « dans le Sud, un système d'écoles publiques est impossible. » Un autre affirme : « qu'il est nécessaire d'arrêter les développements de l'instruction parmi les blancs comme parmi les noirs. » N'est-il pas évident qu'avec un pareil système il faut renoncer à toute espérance de progrès, et que tous les maux résultant de l'esclavage doivent croître et multiplier en proportion des progrès de cette institution maudite?

Quant à l'influence de l'esclavage sur la morale, voici l'opinion exprimée par le chancelier Harper, devant la société pour la propagation de l'instruction dans la Caroline du Sud : « La tendance de notre institution particulière est d'élever le caractère de la femme, aussi bien que celui de l'homme; or l'élévation du caractère féminin n'est pas moins importante que les progrès intellectuels et moraux ne le sont pour l'autre sexe. Autre-

<sup>1</sup> Olmsted, *Seaboard Slave States*, p. 118, 119.

ment il serait intolérable que la dégradation d'une partie de notre population ne contribuât pas à purifier et développer l'autre partie ! » On se demande comment la dégradation infligée à la majeure partie des habitants dans la Caroline du Sud peut tendre à l'élévation et à la purification de l'un et l'autre sexe dans le reste de la population. Avant que l'intérêt commercial n'eût faussé le jugement et obscurci la perception morale des blancs esclavocrates, ils reconnaissaient que l'esclavage tendait plutôt à les dégrader qu'à les améliorer. Qu'on en juge d'ailleurs par le passage suivant, que nous extrayons du *Southern Cultivator*<sup>1</sup> : « Si nous pouvions en toute occasion remonter des effets aux causes, nous verrions sans aucun doute que la plupart des jeunes gens d'une naissance respectable et d'un avenir plein de promesses, qui se sont perdus de réputation, sont tombés dans l'inconduite pour avoir été témoins dans leur enfance des manières lascives et des conversations indéliques qui sont habituelles aux nègres domestiques. »

Voici l'opinion qu'exprimait à cet égard une dame de la Virginie : « Un des plus grands maux qui pèsent sur les États à esclaves du Sud, et détruit le bonheur conjugal et la paix du foyer pour des milliers d'individus, c'est ce que je qualifierai d'un mot : la promiscuité des blancs et des femmes de couleur. Elle n'existe pas seulement dans les couches inférieures de la population, elle pénètre la société tout entière, tous les rangs, tous les métiers, toutes les professions. Les mères, les épouses, les filles

<sup>1</sup> Juin 1855, voir Olmsted's *Journeys*, vol. II, p. 222.

du Sud en ont souffert pendant des années; elles ont vu leurs plus chères affections foulées aux pieds, leur espoir d'un bonheur domestique à tout jamais détruit; leur vie a été remplie d'amertume, elles ont été même réduites au désespoir par ceux qui étaient leur tout, par leurs maris, par leurs fils, par leurs frères. Je ne puis employer de trop fortes expressions à ce sujet, dont la simple mention fera frémir le cœur de toute femme du Sud<sup>1</sup>. »

En admettant que dans le Nord la société est fort loin d'être aussi vertueuse et éclairée qu'elle devrait l'être; en admettant que les nègres y sont sujets à beaucoup de privations et d'indignités, il est cependant notoire qu'en tout ce qui concerne la civilisation, les États libres sont de beaucoup supérieurs aux États à esclaves. Le *Times* de Londres disait en 1859 : « Aucune communauté dont nous ayons connaissance, n'approche pour l'instruction et la moralité générale des habitants de la Nouvelle-Angleterre. L'argent n'y est pas empilé comme à New-York, et cependant la pauvreté y existe à peine, l'éducation y est universelle, et le ton général de la société y est remarquablement libéral et élevé. » Depuis, le *Times* a suffisamment invectivé le Nord pour qu'on puisse donner double valeur à ses éloges. Ce que les institutions libres ont fait pour le Nord, est-ce qu'elles ne pourraient pas le faire aussi pour le Sud?

<sup>1</sup> Olmsted's *Seaboard Slave States*, p. 601.

## VI

### LES PLANTEURS ET LES PLANTATIONS.

Par leur climat, les États esclavagistes ont un avantage marqué sur les États libres. En fait de ressources naturelles, ils leur sont au moins égaux pour les mines et les forêts, et bien supérieurs pour la fertilité du sol. L'insalubrité de leur climat a été singulièrement exagérée par ceux qui voulaient prouver que des esclaves seuls pouvaient cultiver ces contrées. Il est à peine un État à esclaves où des milliers de blancs ne cultivent pas eux-mêmes le sol de leurs propres mains. Le recensement de 1850 donnait une population agricole de 67,742 travailleurs blancs au-dessus de quinze ans dans l'Alabama, de 50,028 dans le Mississippi, de 82,107 dans la Géorgie, de 41,524 dans la Louisiane, de 76,558 dans la Caroline du Sud, et de 5,472 dans la Floride. Ces États sont considérés comme les plus insalubres. Dans le Texas, on compte 24,987 blancs, Allemands pour la plupart, qui n'emploient pas d'esclaves, et produisent

du coton de la meilleure qualité, payé de 10 à 15 centimes le kilogramme plus cher que le coton obtenu par le travail servile<sup>1</sup>. M. Hammond, gouverneur de la Caroline du Sud, s'exprimait ainsi : « La chaleur constante de nos étés est moins accablante que les courtes mais fréquentes explosions de chaleur dans les étés du Nord. » M. Cartwright, un médecin distingué de la Nouvelle-Orléans, constate que dans cette ville, qui est certainement la plus insalubre du Sud, « les travaux manuels, les plus pénibles et ceux qui se font au grand soleil, comme les terrassements de chemins de fer, le pavage des rues, le creusement des fossés, la construction des maisons, occupent spécialement des blancs, Allemands ou Irlandais. » — Ce fait n'est point particulier à la Nouvelle-Orléans, il se reproduit constamment dans tout le Sud. Ainsi un entrepreneur de chemins de fer, établi dans un des principaux districts cotonniers, racontait à M. Olmsted qu'après avoir commencé les travaux avec des esclaves qu'il louait à leurs maîtres, « il a trouvé beaucoup plus avantageux de leur substituer des ouvriers allemands et irlandais. »

La statistique de la mortalité fournit des données analogues. En 1850, on comptait dans les sept États libres primitifs 1 décès sur 68,66 habitants, et dans les six premiers États à esclaves, 1 décès sur 78,50<sup>2</sup>. La moindre mortalité dans les premiers était en Penn-

<sup>1</sup> Helper, p. 545-548.

<sup>2</sup> Ces chiffres, on le comprend, n'ont qu'une valeur relative. La faiblesse de cette mortalité s'explique par l'excès des naissances sur les morts et par l'immigration de nouveaux habitants dans la force de l'âge, augmentant le chiffre de la population sans accroître proportionnellement la mortalité,

sylvanie : 1 décès sur 81,63; la moindre dans les seconds était en Géorgie : 1 sur 91,95. Dans la Floride, la mortalité était de 1 sur 95,67; dans le Texas, de 1 sur 69,79. Celui des États libres où la vie moyenne était la plus courte était le Massachusetts, avec 1 décès sur 51,25 habitants; dans le Sud, l'État à esclaves correspondant était la Louisiane, avec 1 décès sur 42,85; et dans ce dernier pays la grande mortalité ne provenait pas seulement de l'insalubrité du climat, mais aussi de l'excès de travail infligé aux esclaves.

Au sujet de la mortalité comparée des blancs et des nègres, M. Nott, médecin dans la Caroline du Sud, a constaté à Charleston une mortalité générale de 1 décès sur 51 habitants; soit 1 décès sur 58 blancs, et 1 décès sur 44 nègres<sup>1</sup>. Ainsi, contrairement à l'opinion généralement adoptée, les États du Sud sont au moins aussi salubres que ceux du Nord, pour les blancs comme pour les noirs. Conséquemment, on ne peut arguer du climat pour dire qu'il rend impossible le travail des blancs dans les plantations.

En 1850, la population des États libres était de 15,268,670 blancs et de 195,916 noirs, soit en tout 15,464,586 habitants. La population des États à es-

qui, dans tous les pays du monde, sévit surtout sur les enfants en bas âge. Mais c'est précisément dans les États du Nord que se rendent presque exclusivement les émigrants. C'est donc en grande partie à leur climat salubre que les contrées méridionales doivent la faible proportion de leurs morts à la population totale. D'après le *National Almanac*, la mortalité de tous les citoyens, y compris les immigrants, était en 1860 de 1 sur 76 aux États-Unis, la mortalité des natifs seuls était de 1 sur 45,5.

<sup>1</sup> Helper, p. 545-548. — Ellison, p. 181-184.



claves était de 6,184,477 blancs, de 228,128 nègres libres et de 5,200,504 esclaves, en tout 9,612,909 habitants. La densité de la population était de 56,90 habitants par kilomètre carré dans le premier groupe d'États, et de 29,20 dans le second.

La population des États insurgés était, en 1860, de 5,549,465 blancs, 152,760 nègres libres et 5,520,116 esclaves. Total 9,202,559 habitants, soit 4,89 par kilomètre carré. La contenance du terrain cultivé était de 17,075,986 hectares, celle du terrain non cultivé de 170,926,052 hectares.

La population des États restés fidèles à l'Union, y compris les États à esclaves du Delaware, du Maryland, du Kentucky et du Missouri, était, en 1860, de 21,726,756 blancs, de 561,462 noirs libres, et de 450,689 esclaves, soit en tout 22,518,887 habitants, ou 52,62 par kilomètre carré. Le terrain cultivé avait une étendue de 28,004,584 hectares, le terrain non occupé comprenant 257,584,624 hectares. Les territoires non encore admis au rang d'États comprenaient une population de 220,149 habitants, et une surface de 5,494,400 kilomètres carrés, soit près de 550 millions d'hectares, sept fois la France.

Examinons maintenant quelle est la richesse de la population blanche, et son degré de bien-être.

Voyons d'abord les planteurs. Le nombre d'esclaves qu'ils possèdent par tête s'élève de 1 à 1,000 et même davantage. Nous donnons à la page suivante les calculs faits pour l'ensemble des États du Sud, en 1850 :

68,820	blancs possédaient chacun. . . .	1	esclave	
105,685	— — —	de 1 à 5	esclaves	
80,765	— — —	de 5 à 10	—	
54,595	— — —	de 10 à 20	—	
29,755	— — —	de 20 à 50	—	
6,496	— — —	de 50 à 100	—	
1,479	— — —	de 100 à 200	—	
187	— — —	de 200 à 500	—	
56	— — —	de 500 à 500	—	
9	— — —	de 500 à 1,000	—	
2	— — —	1,000	—	et au-dessus.
<hr/>				
547,525	blancs.	5,200,504	esclaves.	

Le nombre moyen des nègres possédés ou loués par chaque planteur était de 9,20.

D'après M. de Bow, les propriétaires de noirs ne seraient que 186,551 dans tous les États à esclaves. Le nombre de ceux qui, en raison de leurs diverses plantations, sont comptés deux ou plusieurs fois serait de 2,000; et 158,974 blancs ne seraient pas propriétaires, mais emploieraient des esclaves loués à d'autres maîtres. En adoptant ces chiffres, il existerait dans les États dits confédérés, — simple fraction des États à esclaves, — 271,629 blancs employant le travail servile, et seulement 142,952 propriétaires de nègres. Nous voyons que, loin d'être universellement répandus, la fortune et le bien-être ne sont l'apanage que d'un petit nombre de familles <sup>1</sup>.

Au premier abord, on se représente un planteur comme un homme jouissant du confort, sinon du luxe. Parmi eux, il en est qui possèdent de grands revenus;

<sup>1</sup> De Bow's *Census reports for 1850*; Helper, p. 117-120.

ils ont de l'éducation, des manières élégantes et vivent comme vivraient en Europe les hommes de leur fortune et de leur position ; mais leur nombre est relativement peu considérable. C'est la conclusion que nous tirons de l'examen de certains faits relatifs à la récolte du coton, la plus importante et la plus lucrative de toutes.

M. de Bow évaluait à 1,800,000 le nombre d'esclaves employés en 1850 à la production de 2,400,000 balles de coton, soit un esclave pour 1 balle et  $1/5$ . Toutes choses étant égales d'ailleurs, moins il y a de travailleurs sur une plantation, moins forte est la production de coton par tête de nègre. Les propriétaires de 50 esclaves et au-dessus possèdent à eux seuls environ 420,000 noirs. S'ils produisent en moyenne  $2\ 1/2$  balles par tête d'esclave (hommes, femmes et enfants compris), il ne reste plus que sept-huitièmes de balle par esclave pour les plantations moins importantes. Ces dernières sont généralement situées dans l'intérieur, à une grande distance du marché, tous les riches propriétaires s'étant rendus maîtres des terrains les plus avantageusement situés. Le coton du petit planteur est donc grevé de frais de transport considérables et ne lui rapporte que 70 centimes par kilogramme, soit 150 francs par balle. Si nous déduisons du nombre total des propriétaires ceux qui ne possèdent que des esclaves domestiques, nous trouvons que la moitié environ des cultivateurs cotonniers ne disposent pour leur culture que d'une famille de nègres, soit 5 individus de tout âge. En temps de paix, le revenu de ces planteurs évalué en

espèces, ne peut s'élever à plus de 625 francs dans les années normales, et à plus de 750 francs dans les années exceptionnelles. Avec cet argent il faut acheter l'habillement et les autres objets de première nécessité pour dix personnes (soit 5 blancs et 5 esclaves); il faut aussi se procurer des instruments de travail, payer ouvriers et mécaniciens, acquitter les impôts fédéraux, provinciaux et municipaux, et, si le planteur s'accorde le luxe de la vie civilisée, solder encore le compte des médecins, des légistes, des ecclésiastiques et des maîtres d'école. Il en résulte que la majorité des producteurs de coton sont pauvres, et même très-pauvres, plus pauvres que la généralité des journaliers du Nord.

Un calcul analogue nous montre que les planteurs possesseurs de deux familles d'esclaves ont un revenu en coton qui dépasse à peine 1,500 francs par an. « J'ai vu dit M. Olmsted, bien des logements d'ouvriers dans le Nord et en Angleterre où il y avait deux fois plus de bien-être que dans une maison ordinaire de planteur cotonnier, propriétaire de trois familles d'esclaves. »

Une autre catégorie de planteurs, sur laquelle le recensement nous donne quelques renseignements, est celle des propriétaires qui possèdent sept cases renfermant chacune 5 esclaves en moyenne. Sans doute, plusieurs d'entre eux cultivent le cotonnier et en retirent de beaux revenus; mais tel n'est pas le cas pour la majorité d'entre eux.

« Les plantations cultivées par dix familles de nègres au moins, jouissent, dit M. Olmsted, de certains avantages pour la culture, le nettoyage, le pressage, l'embar-

quement et la vente du coton, et ces avantages se traduisent par de gros bénéfices. Le nombre total des propriétaires appartenant à cette catégorie est, selon M. de Bow, de 7,929, parmi lesquels, outre les grands planteurs de sucre, de riz, de tabac, on compte 7,000 producteurs de coton. Lorsque ces grands propriétaires résident dans leurs plantations, ils habitent en général des localités où, en fait de population blanche, il n'existe, en dehors de leur famille, que des surveillants, et quelques vagabonds avec lesquels ils n'ont guère de relations intimes, ni même amicales<sup>1</sup>. »

Il est donc évident que la grande majorité des producteurs du coton, dont le revenu total est si considérable, n'ont, chacun pris isolément, que peu d'argent à dépenser après s'être procuré les objets strictement nécessaires. Les planteurs opulents, qui peuvent se permettre du luxe, et qui ont de l'éducation et des manières, cherchent en dehors des États à esclaves des conditions sociales qu'avec toute leur fortune ils n'auraient pu se procurer chez eux. Ajoutez que, vu la dissémination et le caractère de la population blanche, le peu de civilisation et d'industrie qu'on trouve dans ces pays, une portion considérable du revenu des planteurs se dépense au dehors en achat de mille objets d'usage domestique ou agricole, que le pays ne pourrait fournir. Voilà pourquoi, malgré son apparente richesse, *le Sud est pauvre*. La cause de cette pauvreté est, sans conteste aucune, l'esclavage ; et aussi longtemps que l'esclavage durera, le Sud sera pauvre, irrémédiablement pauvre.

<sup>1</sup> Olmsted's *Journey's*, vol. I, p. 8-27.

Il est facile de citer des autorités parmi les écrivains du Sud, pour confirmer notre assertion. Ainsi nous lisons dans les *Industrial Resources* de M. de Bow<sup>1</sup> : « Si quelqu'un, peu au courant des affaires du Sud-Ouest, apprenait que pendant les vingt dernières années la récolte du coton se vendait deux cent cinquante millions de francs par an, il en conclurait que le district cotonnier est le plus riche du monde. Il s'imaginerait que tous les planteurs vivent dans des palais, sur des domaines améliorés par tous les procédés scientifiques, que les canaux, les chaussées, les chemins de fer, que toutes les choses utiles ou agréables abondent dans le pays, il supposerait qu'on n'y a jamais senti le manque d'argent. Son imagination lui dépeindrait de splendides édifices consacrés au culte religieux ou à l'instruction ; il se figurerait que tous les arts libéraux se sont acclimatés dans le Sud comme dans une nouvelle patrie. Mais quelle ne serait pas sa surprise, en apprenant que, loin d'habiter des châteaux, beaucoup de planteurs vivent dans des cases tout à fait primitives et si mal bâties qu'elles ne donnent pas même, contre le vent et la pluie, une protection suffisante ; il saurait que les champs voisins sont épuisés, défoncés, abandonnés ; qu'on n'a point amélioré pour la navigation les cours d'eau naturels, encore moins creusé des canaux ; il apprendrait que les routes sont à peine carrossables, que les bâtiments scolaires ou religieux sont fréquemment construits en troncs grossièrement équarris. Quant aux beaux-arts, on lui dirait qu'ils sont aussi peu encouragés qu'il est possible, et qu'à vrai dire,

<sup>1</sup> Vol. II, p. 113, 114.

on les ignore... Là-dessus notre homme supposerait que ce pays est habité par des avarés, qui amoncellent leurs écus dans quelque cachette au détriment du monde qui les entoure. Son étonnement redoublerait en apprenant que les habitants ne sont pas des avarés, que loin d'empiler des écus ils en manquent le plus souvent, et que parmi eux il est beaucoup de pauvres et de faillis! »

En effet, la majorité des planteurs sont endettés auprès de leurs courtiers et agents commerciaux, et l'argent qu'ils empruntent leur est avancé sur des récoltes futures. Deux ou trois mauvaises années suffisent pour rendre un débiteur insolvable, ou pour grever une propriété d'hypothèques dont elle ne peut plus se purger.

« Le sol de la Géorgie moyenne se compose de fertiles alluvions reposant sur un sous-sol argileux et compacte. Dans les contrées les plus riches, presque tout le pays, déboisé et approprié à la culture, a déjà été complètement épuisé. Le voyageur y est témoin des plus désolants spectacles, il voit des demeures ruinées, des collines rougeâtres, dépouillées de leur végétation native et de leur sol vierge, ravinées par de profondes coupures; il voit enfin çà et là quelques champs de pois, et quelques pins chétifs et rabougris sur un sol qui, jadis, était l'un des plus riches de l'Amérique<sup>1</sup>. »

Il en est de même dans tous les États à esclaves, dans les nouveaux comme dans les anciens : le terrain y est tellement épuisé par une culture extravagante et maladroite que les planteurs trouvent plus économique de se déplacer, et de commencer à nouveau sur un sol

<sup>1</sup> De Bow, *Resources of the South*, cité par Olmsted, p. 555.

vierge, que de laisser leurs champs en jachère, ou de leur restituer la fertilité perdue au moyen d'engrais ou autres moyens artificiels ; de plus, leurs cultures sont trop peu nombreuses pour qu'ils puissent adopter un système de rotation. L'Alabama fut admis dans le sein de l'Union en 1819, deux siècles après la fondation de la colonie de la baie de Massachussets. En 1855, M. C. Clay, dans un discours prononcé devant la société horticole de l'État, faisait les aveux suivants : « C'est avec regret que je vous montrerai dans les anciens districts de l'Alabama, et dans mon propre comté de Madison, les tristes résultats d'une culture épuisante. Nos petits planteurs, après avoir *écramé* leurs terrains, sont trop pauvres pour les fumer, et les engraisser à nouveau ; ils émigrent donc vers l'Ouest ou le Sud, en quête de terrains vierges qu'ils dépouilleront et stériliseront comme les premiers. Nos planteurs plus riches, disposant de plus de ressources pécuniaires et industrielles, achètent les propriétés de leurs voisins pauvres pour étendre leurs plantations et le nombre de leurs esclaves. Les quelques propriétaires qui sont à leur aise, ceux qui peuvent se contenter de bénéfices relativement moindres et laisser à leurs champs épuisés quelque repos, font ainsi reculer devant eux la foule des colons moins favorisés par la fortune. Des cent millions de francs que l'Alabama produit chaque année en coton, tout ce qui n'est pas dépensé pour faire vivre les cultivateurs est investi à nouveau dans l'acquisition de nègres et de terrains. C'est ainsi que la population blanche a diminué et que la population noire s'est accrue presque dans la même pro-



portion. En 1825, le comté de Madison donnait trois mille votes; il n'en donne plus aujourd'hui que deux mille trois cents. Celui qui le traverse y voit de nombreuses fermes, autrefois la demeure de citoyens libres, industriels et intelligents, remplacées par des cabanes d'esclaves ou par la ruine et la solitude; il y voit des champs, fertiles jadis, mais aujourd'hui dépourvus de clôtures, abandonnés et couverts d'herbes sauvages; il y voit la mousse tapissant les murailles de villages autrefois florissants; il voit qu'un seul maître s'est emparé du domaine sur lequel une douzaine de familles de blancs avaient trouvé autrefois un heureux séjour. Il n'est que trop vrai, un pays où, il y a cinquante ans à peine, la hache du premier pionnier abattait le tronc du premier arbre, nous montre déjà les pénibles signes de cette sénilité et de cette décadence qui sont trop apparentes dans la Virginie et les Carolines. La fraîcheur de sa gloire agricole a disparu, la vigueur de sa jeunesse n'est plus; on dirait que le génie des ruines y a fait sa demeure<sup>1</sup>. »

« La majeure partie des planteurs de l'Alabama, dit M. Olmsted, habitent des *log-houses*, dont quelques-unes sont très-élégantes et confortables; mais la plupart sont d'une construction très-grossière. Les interstices des poutres ne sont pas bouchés, les fenêtres n'ont pas de vitres; l'intérieur est dépourvu de tous ces meubles dont les plus pauvres fermiers et journaliers du Nord ne voudraient pas se passer. Plusieurs planteurs, qui vivent de

<sup>1</sup> Olmsted, p. 576, 577.

cette façon, possèdent beaucoup d'esclaves, et chaque année ils en augmentent le nombre. La vie de frontière (*frontier life*) qu'ils ont menée dans leur jeunesse semble les avoir rendus incapables de goûter les douceurs de la civilisation<sup>1</sup>. »

La même triste description s'applique au Texas, l'État à esclaves qui, étant le plus récent, est encore le plus riche. M. Olmsted, fermier lui-même, s'exprime ainsi : « Par ce que j'ai vu, je puis affirmer que les sources de richesses contenues dans le sol du Texas auront été plus complètement taries par dix années d'esclavage qu'elles ne l'eussent été par deux siècles de travail libre. Ce n'est pourtant pas que les gaspillages de travail et de terrains soient inconnus dans le Nord<sup>2</sup>. »

Bref, les hommes les plus sincères et les plus intelligents du Sud avouent que leur pays s'appauvrit de jour en jour. M. de Bow lui-même le reconnaît<sup>3</sup> : « Nous pourrions citer des exemples, pris dans notre propre pays, d'États qui se sont appauvris par un système de travail peu judicieux ; tels sont tous les États atlantiques situés au sud du Potomac. Personne ne contestera qu'ils sont plus pauvres de nos jours qu'ils ne l'étaient il y a vingt ans. Les travailleurs y sont devenus un peu plus nombreux, un peu plus adroits peut-être ; mais le sol, cette grande richesse d'un pays agricole, s'est beaucoup détérioré, il est presque épuisé. Et l'on peut affirmer, sans crainte de contradiction, qu'aucune contrée, et plus

<sup>1</sup> Olmsted, p. 575.

<sup>2</sup> Voir l'ouvrage du professeur Cairnes, p. 85.

<sup>3</sup> *Ibid.*

particulièrement aucune contrée agricole, ne saurait augmenter en richesse, tandis que son sol s'appauvrit. »

Les Sudistes intelligents comprennent donc combien est considérable la diminution de leur richesse foncière par suite du travail esclave. Bien plus, ils ont eu sous les yeux des preuves irréfragables de la supériorité du travail libre, et ces preuves, ils ont été obligés de les admettre. Les observations qui suivent ont été consignées dans le rapport du commissaire agricole au bureau des brevets, à Washington : « Ce pays (le comté de Fairfax, dans la Virginie) est si changé d'aspect, que le voyageur qui ne l'aurait pas revu depuis dix ans ne le reconnaîtrait plus. Des milliers d'hectares autrefois cultivés en tabac, puis abandonnés par leurs anciens propriétaires, s'étaient couverts d'une forêt de pins. Ces terrains ont été achetés par des immigrants du Nord, qui l'ont divisé, subdivisé en parcelles et défriché. De jolies fermes et des granges, de riches prairies et de rians champs de blé charment aujourd'hui nos yeux. Il y a dix ans, on se demandait encore s'il était possible de rendre la campagne de Fairfax productive, à des frais qui ne fussent pas ruineux. Le problème a reçu la plus heureuse solution, et en conséquence du changement, le nombre des écoles et des églises a doublé<sup>1</sup>. »

La convention réunie en 1852 pour la fondation d'une société agricole en Virginie, constatait ainsi la décadence de l'agriculture dans l'État : « Pendant que notre population a dans ces dix dernières années augmenté de 44,66 pour 100, celle de New-York s'est ac-

<sup>1</sup> Olmsted, p. 215.

crue de 27,52 pour 100, et celle du Massachusetts de 54,81 pour 100. Avec un vaste domaine agricole, un sol généreux, un soleil qui rayonne la fertilité, et des rosées qui distillent l'abondance, notre héritage est dévasté, et notre œil s'attriste à le regarder<sup>1</sup>. »

On supposerait que des hommes aussi intelligents, aussi avisés et aussi énergiques dans la poursuite de leurs intérêts pécuniaires que le sont en général les planteurs, auraient déduit de ces faits la conclusion que l'esclavage est la cause de la ruine et de l'appauvrissement de leur pays. Loin de là ; les uns le nient ; les autres, encore plus insensés, s'en félicitent. C'est ainsi que M. de Bow fait suivre les remarques qui précèdent de ces réflexions étonnantes : « Mes remarques paraissant attribuer spécialement ce système de culture épuisante aux États à esclaves, les ennemis de notre institution pourraient prétendre que dans mon opinion le travail servile et l'épuisement du sol sont dans le rapport de cause et d'effet. J'admets volontiers que notre travail esclave a grandement contribué à cet épuisement, mais seulement parce qu'il offre une action plus grande et un mode d'opération plus expéditif. Si nos opérations agricoles détruisent la fertilité du sol, d'un autre côté les forces plus abondantes et moins coûteuses que nous avons à notre disposition nous permettent de procéder à ce travail d'épuisement, comme à tout autre, avec plus de rapidité et d'efficacité<sup>2</sup>. » C'est ici le cas de répéter : *Quem Jupiter vult perdere, priusquam dementat.*

<sup>1</sup> Olmsted, p. 166, 170.

<sup>2</sup> De Bow's *Industrial Resources of the South*, vol. II, p. 108.

Ainsi le succès qu'ont obtenu les esclavocrates est celui de dévaster leur pays et d'épuiser le sol plus rapidement et plus efficacement que tous autres qu'eux n'eussent pu le faire. En proscrivant le commerce et l'industrie, en restreignant l'exercice de l'agriculture dans les plus étroites limites et à la classe de travailleurs la plus ignorante et la plus dégradée, en empêchant l'immigration, et en rendant à peu près impossible la formation d'une classe moyenne respectable, industrieuse et prospère, l'esclavage a enrichi un petit nombre de propriétaires aux dépens de la civilisation elle-même, aux dépens de plusieurs millions d'habitants actuellement vivants, et au grand détriment des générations à venir!

Dans quelques districts du Sud, nous avons vu qu'il existe un nombre restreint de petits fermiers, ne possédant pas d'esclaves, et cultivant le sol de leurs propres mains, ou au moyen d'ouvriers libérés et salariés. Ils sont en général regardés avec méfiance et mauvais vouloir par les grands planteurs ainsi que par les petits blancs. Ils ne peuvent entrer en concurrence pour la culture du cotonnier avec les propriétaires opulents; en conséquence ils s'appauvrissent de plus en plus; ils vendent leurs petites fermes à leurs riches voisins, puis ils vont ailleurs.

## VII

### LES PETITS BLANCS.

Les propriétaires de cinq esclaves ou plus sont généralement appelés *planteurs* ; ceux qui en ont moins sont considérés comme des *fermiers*. Suivant ce classement artificiel, il existait, en 1850, 175,022 planteurs dans l'ensemble des États à esclaves. Comme il arrive fréquemment que des blancs sont propriétaires de plus d'une plantation, il est permis de supposer que ces 175,000 individus disposent de 200,000 propriétés. Le nombre total des fermes et plantations s'élevait en 1850 à 575,106 (Colton's Atlas) ; d'après ce chiffre, 175,106 fermes environ appartenaient à la population blanche en dehors des planteurs.

Les familles blanches du Sud étaient en 1850 au nombre de 1,114,687. Si nous déduisons de ce chiffre les familles de planteurs, il reste 941,665 familles blanches, entre lesquelles sont réparties les 175,106 fermes. Or, il ne faut pas oublier que dans les États

à esclaves, on s'occupe principalement d'agriculture.

Au Sud comme au Nord des États-Unis, chaque petite ferme ne possède en général pas plus de terrain que la famille ne peut en cultiver. Dans le Sud, si un fermier en détient davantage, il trouve plus avantageux de louer des esclaves que de faire travailler les pauvres blancs du voisinage. Il en résulte qu'un petit nombre de blancs, ne possédant ni terrain ni esclaves, sont employés aux travaux de l'agriculture. Nous ne croyons pas rester en deçà de la vérité, en admettant que les fermiers fournissent du travail seulement à une famille de pauvres blancs sur quatre. En acceptant cette donnée, nous aurions un chiffre total de 216,582 familles, composées de 1,244,282 personnes, tirant leur subsistance de 175,106 fermes. Ce chiffre est plutôt supérieur qu'inférieur à la réalité, puisque le recensement de 1850 n'indiquait que 805,052 personnes au-dessus de quinze ans, comme étant occupées aux travaux agricoles du Sud.

D'autre part, nous savons que les fermes qui procurent le plus de travail aux petits blancs sont situées dans la Virginie occidentale, le Tennessee oriental, le Texas et le Kentucky, dans une partie de l'Alabama et de la Caroline du Nord. Les 216,582 familles auxquelles nous avons trouvé un emploi étant déduites des 941,665 qu'il s'agit de pourvoir, il reste 725,285 familles comprenant 4,170,687 personnes, pour lesquelles il faut trouver un gagne-pain ailleurs que dans l'agriculture.

Notons que les chiffres ci-dessus sont fournis par le recensement de 1850. Or, pendant les dix années suivantes la population blanche des États à esclaves s'est

élevée de 6,222,418 à 8,199,760 âmes. S'accroissant dans la même proportion, la population blanche non agricole serait, non plus de 4,170,687, mais de 5,496,655. Nous concluons, par une simple règle de proportion, que lors du recensement de 1860, 3,751,821 habitants des États dits confédérés ne s'occupaient pas de travaux agricoles. Parmi eux, on évalue le nombre des étrangers à un cinquième environ, soit à près de 750,000. Cela suppose qu'il existe près de 3 millions de pauvres blancs natifs, ne trouvant pas dans l'agriculture leurs moyens de subsistance.

On sait que l'industrie du Sud est peu de chose. En 1860 elle n'occupait dans les États confédérés que 110,110 personnes des deux sexes, parmi lesquelles nombre d'esclaves. La marine marchande de ces mêmes États n'est pas non plus fort considérable, elle ne requiert les services que d'un très-petit nombre de marins, soit pour le cabotage, soit pour le commerce extérieur. Les trois quarts du personnel engagé dans les canaux, les rivières et les chemins de fer sont des étrangers, Allemands et Irlandais pour la plupart : l'autre part est composée d'esclaves. On sait par une pénible expérience que pour un service exact et constant dans les moyens de transport, il ne faut en aucune façon compter sur des blancs du Sud. Dans les vastes forêts de la Caroline du Nord, la majorité des travailleurs qu'on y emploie par milliers se compose d'esclaves. Dans les villes du Sud, les domestiques d'hôtel, les ouvriers ordinaires, les mécaniciens et artisans sont, dans une proportion analogue, des nègres ou des étrangers. D'ailleurs le gibier est



abondant dans tout le territoire de la Confédération et même dans le voisinage des grandes villes ; la chasse et la pêche donnent, sans qu'il soit besoin de travailler, une alimentation suffisante, et la douceur du climat permet de grandes économies sur l'habillement. Ce sont là des motifs de plus pour mener une vie indolente et paresseuse.

De tout ce qui précède, il résulte qu'après avoir déduit des 5 millions de petits blancs ne s'occupant pas de travaux agricoles, tous ceux que nous avons pu classer autrement, il reste 2,500,000 paresseux et fainéants avoués, environ la moitié de toute la population blanche<sup>1</sup>.

Si les petits blancs ne se soucient pas de travailler, c'est qu'ils considèrent le travail comme la tâche réservée aux esclaves. Cela explique d'ailleurs pourquoi les tentatives qu'on a faites pour introduire des manufactures dans le Sud ont toutes été suivies d'insuccès. Les indigènes blancs ne veulent pas travailler, les émigrants du Nord sont considérés dans le pays comme des gens sans principes et sans valeur aucune, « des ennemis de notre institution particulière, et aussi des obstacles insurmontables au succès de nos propres artisans. » C'est du moins ce que dit le journal *the Carolinian*. La difficulté est là : « l'institution particulière » est l'ennemie des petits blancs indigènes ; elle est également hostile aux étrangers. Aussi le recensement de 1850 nous apprend-il que dans les États de la confédération actuelle, on ne comptait que 88,109 natifs des États libres, tandis

<sup>1</sup> Omlsted; *United States Census*; *National Almanac*, 1865; Cairnes *Slave Power*; Stirling's *Letters from the Slave States*; Helper's *Impending Crisis*, etc.

que dans le Nord, il n'existait pas moins de 609,225 natifs des États à esclaves<sup>1</sup>.

Les témoignages pris sur les lieux sont unanimes et décisifs pour affirmer la condition misérable d'une partie nombreuse de la population des petits blancs. Ainsi un habitant du Sud qui avait, pendant plusieurs années, résidé dans les Carolines et voyagé dans l'Amérique espagnole, parlait en ces termes des nombreuses communautés qui existent sur les rives du Congaree, dans la Caroline du Sud : « Ce sont les descendants des premiers colons qui possédaient tout le pays; mais depuis plusieurs générations leurs pères ont peu à peu vendu tout ce qu'ils possédaient aux riches planteurs qui sont venus s'établir parmi eux. Ils vivent du produit de cette vente; leurs enfants sont élevés dans une indépendance oisive, insouciance, beaucoup plus funeste à l'avenir de leur race que ne l'eût été l'imposition d'un travail servile. Ils sont plus ignorants, plus dégradés, plus superstitieux, moins endurants et industrieux, bien moins gais et actifs, et de beaucoup moins susceptibles d'amélioration et de développement que ne le sont les plus misérables *peones* du Mexique. Leur nourriture principale est une soupe de pois, et leur plus grande friandise, un mélange de lard et de pois, assaisonné de poivre rouge<sup>2</sup>. »

Écoutons M. Hammond, ex-gouverneur de la Caroline du Sud : « D'après les calculs les plus vraisemblables, par lesquels on a tâché de suppléer au manque de données statistiques, on croit que des 500,000 blancs

<sup>1</sup> Helper, *op. cit.*, p. 549.

<sup>2</sup> Olmsted, p. 505, 506.

de la Caroline du Sud, il n'en est pas moins de 50,000 auxquels leurs industries quelconques ne peuvent et ne pourront probablement pas procurer honnêtement cette aisance à laquelle chaque blanc de notre pays devrait avoir droit. Il en est qui ne travaillent pas du tout. Ils se procurent une subsistance incertaine par quelques travaux d'occasion, par la chasse, par la pêche; ils vont dérober dans les champs et dans les étables, et, ce qui est pire encore, ils trafiquent avec les nègres, et les incitent à voler pour leur compte<sup>1</sup>. » Et M. William Gregg disait, en 1851, dans un discours prononcé devant le *South Carolina Institute* : « Suivant les évaluations les plus exactes qu'il m'ait été donné de faire, je conclus que dans notre État, les blancs qui devraient travailler et ne travaillent pas ou sont occupés à un travail absolument improductif, sont au nombre de 125,000. » Or, la population totale était de 274,565 en 1850. Et ailleurs : « Aucun observateur ne pourrait traverser notre pays sans être frappé du fait que tout notre capital, toute notre activité et notre industrie sont employés à diriger le travail servile. Il en résulte qu'une portion considérable de nos petits blancs est entièrement négligée. On les laisse dépenser leur existence dans une condition d'un degré seulement plus élevée que celle de l'Indien dans sa forêt<sup>2</sup>. »

M. Tarver, du Missouri, s'exprimait ainsi<sup>3</sup> : « Ceux qui ne possèdent pas d'esclaves, n'ont en général que de

<sup>1</sup> Olmsted, p. 514.

<sup>2</sup> Helper, p. 404.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 150.

très-faibles ressources. Le terrain qui leur appartient est pauvre et infertile ; tout le sol de meilleure qualité est détenu par les propriétaires d'esclaves qui le font mieux valoir. Cet état de choses, vraiment déplorable, abat toute l'énergie de ces misérables. Une position respectable leur semble si difficile à conquérir, qu'ils considèrent comme désespérée toute tentative faite pour s'élever ; la plupart s'abandonnent à une paresse invétérée, et sans réagir contre elle, en subissent toutes les conséquences. Je déplore d'avoir à le dire, mais j'ai observé, dans ces derniers temps, une décadence évidente ; j'ai dû constater que la jeune génération était moins instruite, moins active, et en tout moins respectable encore que ne l'était la génération précédente. »

Voici l'opinion de M. Olmsted sur les petits blancs qui habitent les districts forestiers de la Caroline du Nord : « Les nègres leur sont décidément supérieurs moralement et intellectuellement. Parmi eux, un grand nombre, la majorité devrais-je dire, sont des vagabonds misérables et sans aucune éducation, gens sans occupation habituelle et nettement définie, sans nul moyen de gagner décemment leur vie. Ils n'ont guère d'autre propriété que celle de leur propre corps ; et ils n'en savent point tirer profit pour se livrer à un travail qui leur procurerait des salaires tant soit peu réguliers ; ils ne se résignent à faire usage de leurs membres, que de temps à autre, par occasion ou par nécessité. Une famille de cette espèce, loue, occupe temporairement (*squats*) ou construit une petite case en troncs d'arbres (*log-cabin*) qui peut garantir de la pluie, mais non pas du vent, et qui a

moins de meubles, moins de prétentions à la commodité de ses habitants que la cellule d'un condamné. Ces individus produisent un peu de maïs, et cultivent peut-être quelques perches de terrain en pois ou en pommes de terre. Ils ont deux ou trois cochons qu'ils envoient chercher leur nourriture dans la forêt. Ils ne se passent jamais de chiens et d'une carabine, et chassent la plupart du temps<sup>1</sup>. »

Nous pourrions encore citer bien des exemples de cette nature empruntés à des écrivains sudistes, mais ceux qui précèdent suffisent pour montrer combien est misérable la condition intellectuelle et sociale de cette classe d'individus, qui forme environ la moitié de toute la population blanche de la confédération.

Les planteurs n'ont jamais regardé les petits blancs avec bienveillance. Le général Marion disait d'eux, il y a déjà cent ans : « Les pauvres ici sont généralement très-misérables. N'étant pas nécessaires aux riches qui ont des esclaves pour faire tout leur travail, on ne leur donne pas les moyens de gagner leur vie. » Mais il est d'autres raisons pour expliquer l'aversion que leur portent les planteurs : ils sont généralement paresseux, tout travail leur répugne, et, par suite, ils sont immoraux et malhonnêtes. Leur exemple engendre des vices analogues parmi tous les blancs qui entrent en contact avec eux. En conséquence, les planteurs prennent soin, par l'achat de vastes domaines, d'éloigner ces pauvres gens ; et ce-

<sup>1</sup> Olmsted, p. 348.

pendant, c'est l'esclavage implanté par les opulents propriétaires, qui est la vraie cause de la paresse et de l'immoralité des petits blancs.

Cette classe a toujours été exploitée par les riches et les intrigants du Sud. C'est elle qui a fourni les recrues pour les expéditions de Cuba et de l'Amérique centrale organisées par Lopez et Walker ; et l'on devine aisément comment on a pu la jeter dans la guerre civile. Le métier de soldat est plus glorieux que tous ceux qu'ils ont bien voulu se donner la peine d'exercer en temps de paix ; ils sont braves, entreprenants, ils n'ont rien à perdre que leur vie ; en revanche, ils ont les chances du butin, l'animation et les aventures d'une campagne, et la perspective d'un triomphe, qui leur donnerait des esclaves à vil prix... Ces raisons ne leur suffisent-elles pas, et au delà ?

Néanmoins, si les petits blancs y réfléchissaient bien, ils verraient qu'avec la continuation de l'esclavage ils n'auraient rien à gagner, mais tout à perdre. Si quelque chose peut les convaincre, la guerre actuelle le fera, en leur montrant que leur grand ennemi n'est pas l'abolitionnisme du Nord, mais bien l'esclavage, pour le maintien duquel ils ont été entraînés dans une guerre qui a ruiné au moins temporairement leur pays. Le seul moyen qui s'offre à eux de tirer avantage « du monde sans bornes de l'industrie qui s'ouvre devant eux, et peut les élever, eux et leurs familles, de la misère et de l'ignorance, au savoir et au bien-être, » c'est l'abolition de l'esclavage. C'est là seulement qu'est leur salut.

## VIII

### LES NÈGRES LIBRES

Les détracteurs du Nord parlent constamment de la condition malheureuse des nègres dans les États libres, pour en inférer que les blancs n'éprouvent à l'égard de leurs concitoyens d'origine africaine qu'aversion et mépris. Il y a une certaine vérité dans cette accusation; mais il y a aussi une exagération évidente.

Sans vouloir justifier ni même excuser aucun tort dont les habitants du Nord ont pu se rendre coupables envers les nègres, il est permis de dire que certaines circonstances expliquent jusqu'à un certain point les préjugés de race qui existent même dans les États les plus libéraux de la Nouvelle-Angleterre. D'abord, les ancêtres de tous les noirs existant aux États-Unis étaient esclaves; leurs descendants sont eux-mêmes domestiques pour la plupart, et l'on sait que dans tous les pays du monde, les maîtres tiennent leurs inférieurs dans la dépendance. Mal-

heureusement, dans ce cas particulier, la couleur établit entre le domestique et le patron une démarcation rigoureuse, aussi évidente que possible. Un autre fait a, plus que tous les autres, contribué à l'oppression des nègres, c'est qu'ils entraient comme travailleurs en concurrence avec les blancs, et tout spécialement avec les émigrants pauvres, dont la jalousie les poursuivait partout. Mais il est juste d'ajouter que le mépris témoigné à la race nègre décroît en proportion des atteintes portées à l'esclavage. D'ailleurs aucune loi ne consacre ces faits, inspirés par de simples préjugés. Et si nous comparons la position sociale des nègres du Nord avec celle de leurs frères, même libres, dans le Sud, nous constaterons une immense différence en faveur des premiers : leur avenir est plein de promesses ; ils ne sont pas condamnés, comme le sont les petits blancs eux-mêmes, à une irrémédiable ignorance, au crime et à la pauvreté.

Dans le Nord, la conscience de l'injustice commise par la nation contre les noirs ne peut manquer de déterminer une réaction en leur faveur. Cette réaction a même déjà commencé, et ne cesse de se poursuivre. La présence et l'exemple de Frederick Douglas et d'autres personnes de couleur d'une remarquable instruction sont un argument en faveur de leurs frères de même race. La bravoure et la bonne conduite des nègres libres que le gouvernement a sagement enrôlés à son service, inspire aux blancs le respect dont on a toujours salué la vaillance militaire. La proclamation du président déclarant que les soldats prisonniers du Sud seraient traités absolument de la même manière que les confédérés trai-



teraient les soldats nègres appartenant à l'armée des États-Unis, et depuis, le refus d'amnistie prononcé contre les rebelles qui auraient maltraité des prisonniers noirs, rendent l'opinion publique de plus en plus favorable aux citoyens américains d'origine africaine. Enfin les progrès intellectuels et moraux que dans le Nord les nègres ne cessent d'accomplir, grâce aux facilités qu'ils acquièrent tous les jours de s'instruire, ne peuvent que leur concilier la faveur publique. Et puis les ouvriers blancs partis pour la guerre, et restés sur le champ de bataille, laissent des vides qu'il faudra remplir à tout prix. Toutes ces circonstances tendent à l'amélioration du sort des noirs, et à leur affranchissement de la haine et de l'injustice qui les a si longtemps accablés.

Mais avant d'aller plus loin, rendons-nous compte de la condition réelle qui est faite aux nègres dans les États libres.

Dans les six États de la Nouvelle-Angleterre, ils ont les mêmes privilèges politiques que les blancs, ils ont absolument les mêmes droits électoraux, et les mêmes obligations relativement à l'impôt. A New-York et dans la Pennsylvanie ils ont le droit de vote, pourvu qu'ils possèdent une propriété foncière qui, à New-York, doit être d'une valeur de 125 francs au moins, et libre de toutes dettes et hypothèques<sup>1</sup>.

Dans tous les États libres, les écoles publiques, défrayées par le gouvernement, sont ouvertes à tous les

<sup>1</sup> *La Crise américaine*, par M. Sain de Bois-le-Comte, p. 147.

enfants, nègres ou blancs; dans la Nouvelle-Angleterre, tous les enfants, de quelque couleur qu'ils soient, reçoivent l'instruction sur les mêmes bancs. Dans les États du Centre et de l'Ouest, des écoles séparées ont été instituées pour les noirs. Nous avons déjà vu que dans le Nord les écoles sont relativement fréquentées par plus d'enfants nègres qu'elles ne le sont dans le Sud par les enfants des petits blancs. Nous avons vu qu'au Massachusetts la proportion d'enfants noirs recevant l'instruction est la même que celle existant en Prusse, où l'instruction est obligatoire pour tous.

Quant au culte religieux, les noirs sont aussi libres que les blancs. Ils ont leurs propres églises, leurs propres ecclésiastiques, et se réunissent sans aucun empêchement ni restriction aucune. Il n'existe probablement pas une communauté, dans les États libres, où des blancs ne contribuent pas constamment aux fondations religieuses instituées par les nègres.

Les noirs jouissent, pour leur personne et leur propriété, des mêmes droits que les blancs; devant les cours de justice ils ont droit au même respect. Ils sont admis comme témoins, et leur témoignage est accepté au même titre que celui d'un blanc. Dans les villes du Nord, aucun *ghetto*, aucune demeure spéciale ne leur sont assignés; mais ils font choix de leur lieu d'habitation selon leur goût et leurs moyens. D'ailleurs, toutes les personnes qui sont au courant de la situation des nègres dans les grandes villes des États-Unis, savent que plusieurs d'entre eux jouissent d'une aisance et même d'une richesse qui seraient fort appréciées en Europe par des gens

de la même condition. Par exemple, à Philadelphie, où la population de noirs libres est plus considérable que dans toute autre ville septentrionale, et où il existe en même temps un certain préjugé contre eux, résultant du voisinage des États à esclaves et des habitudes qu'y ont apportées de nombreuses familles du Sud, les noirs jouissent d'une liberté à peu près illimitée, et ceux qui sont un peu actifs et intelligents acquièrent une aisance matérielle qui, pour tout Européen, serait un objet de surprise. Le préjugé qui existe contre les noirs est, en réalité, moins contraire à leurs intérêts qu'il ne l'est à la bonne réputation des blancs.

Le fait le plus considérable qu'on reproche aux habitants du Nord est qu'ils interdisent aux noirs d'entrer dans les mêmes wagons, omnibus et bateaux à vapeur que les blancs. Cette assertion n'était complètement vraie que pour Philadelphie, habitée par des Sudistes qui, tout en admettant très-volontiers la présence des esclaves, ne peuvent supporter des noirs libres autour d'eux. Le même préjugé existait, bien qu'à un moindre degré, dans la cité de New-York, résidence de plusieurs riches familles du Sud, et d'une multitude de pauvres Irlandais. Dans tous les États de l'Ouest et de la Nouvelle-Angleterre le nègre voyage partout, à côté du blanc, sans éprouver la moindre difficulté.

Il nous sera permis d'invoquer ici le témoignage de M. H. W. Beecher, l'un des pasteurs les plus distingués de New-York : « J'avoue, s'écriait-il récemment à Manchester devant un public hostile, j'avoue que dans le Nord on a eu contre les nègres un certain préjugé ;

j'en parle d'autant plus librement, que pendant les seize dernières années j'ai dû le combattre ; mais jamais un homme de couleur, convenable dans ses manières et dans son habillement, n'a éprouvé la moindre difficulté pour entrer ou s'asseoir dans mon église ; en outre, ce fait n'est point dû à mon influence personnelle sur les fidèles de ma congrégation, mais au bon sens et au bon esprit que Dieu leur a départi. Il faut le dire, ces préjugés contre les nègres disparaissent de jour en jour, et bientôt ils disparaîtront tout à fait. A New-York, il n'est qu'un chemin de fer urbain qui ferme ses wagons aux hommes de couleur ; les autres administrations de New-York les ouvrent indifféremment à tout le monde. Dans toute la Nouvelle-Angleterre il n'est pas de chemin de fer où l'on trouve la présence d'un nègre un fait insolite. Je crois qu'un homme de couleur, partant de la frontière du Canada, pourrait traverser toute la Nouvelle-Angleterre et New-York, jusqu'aux grands lacs de l'Ouest, sans être jamais ennuyé ou même questionné ; il voyagerait comme voyage un blanc.

« Mais d'où ce préjugé nous était-il venu ? car il n'existait pas avant la guerre d'indépendance ; et comment s'est-il développé ? C'était un des rejetons de cette institution maudite, l'esclavage. Lorsque par l'oppression une race a été rendue odieuse, tous ceux qui appartiennent à cette race, qu'ils soient libres ou esclaves, deviennent odieux en même temps. C'est au Sud qu'incombe la responsabilité de cette institution qui a opprimé le nègre, même dans le Nord. Mais qu'on ne s'y trompe pas, bien que le Nord ait eu ses torts, il laissait à l'homme libre

de couleur une existence incomparablement meilleure que celle qu'il aurait eue dans le Sud ; au moins il ne lui enlevait pas sa famille, au moins il ne lui enlevait pas sa femme ni ses enfants. Chez nous, les gens de couleur libres ont le droit de se choisir un domicile et un métier comme ils l'entendent ; leur propriété jouit de la même protection que la nôtre. Or, ils possèdent à New-York des biens-fonds pour une valeur de plus de cinquante millions. Ils ont leurs écoles et leurs églises ; ils ont aussi leurs orateurs, et parmi ceux-là il n'en est pas dont la voix éloquente mérite plus d'être écoutée que celle de Frederick Douglass. Et si cet homme ne vous semble pas avoir assez de sang noir dans les veines, eh bien ! vous avez Samuel Ward, qui est aussi noir qu'on peut l'être, et qui certes n'est dépassé en bon sens, en logique et en éloquence par aucun homme d'État du Sud... La bonne conduite des esclaves dans les États méridionaux, et la noble attitude des nègres libres dans les États du Nord ont concilié à la race noire toutes les sympathies des blancs, et depuis que les nègres ont pris les armes pour défendre leurs droits d'hommes libres, un commencement d'enthousiasme populaire se manifeste en leur faveur <sup>1</sup>. »

Voyons maintenant la condition faite aux nègres libres dans le Sud.

Comme il était facile de le prévoir, la politique du Sud s'oppose à l'affranchissement du nègre. En effet, non-

<sup>1</sup> *Daily News*, 12 oct. 1865.

seulement l'émancipation enlève le noir à son travail, mais en plein pays esclavagiste, elle fait de lui le centre d'un groupe dangereux de mécontents. L'aversion contre l'affranchissement des noirs s'est développée en même temps que les passions d'asservissement. Autrefois l'esclavage était considéré comme un mal nécessaire, il est vrai, mais enfin, comme un mal ; aujourd'hui il est réputé bienfait de la Providence : bienfait pour l'esclave, comme pour le blanc. Autrefois, l'affranchissement récompensait des services fidèles ou des actes de dévouement ; et de riches propriétaires donnaient par testament la liberté à plusieurs esclaves de leur domesticité. Mais depuis plusieurs années, presque tous les États esclavagistes ont institué des lois qui opposent à l'émancipation des obstacles le plus souvent infranchissables.

Ainsi dans la Louisiane aucun maître n'a le droit de libérer un esclave au-dessous de trente ans ; au-dessus de cet âge, la libération ne peut se faire qu'avec le consentement des planteurs voisins, et sur la promesse de pourvoir à la subsistance de l'affranchi, au cas où il serait incapable de subvenir lui-même à ses besoins. En 1820, la législature de la Caroline du Sud défendit qu'aucun nègre fût émancipé sans l'autorisation spéciale des chambres de l'État. En 1841, elle déclara nuls et sans aucun effet tous testaments ou autres instruments légaux en vertu desquels un esclave serait transporté dans un autre État pour y être subséquemment affranchi. En général, un de ces malheureux ne peut être affranchi dans le Sud, à moins d'être déporté hors des États-Unis. Une exception est faite néanmoins en

faveur de l'esclave qui aurait été émancipé en récompense d'une dénonciation de conspirateurs.

Dans l'île de Cuba, au Brésil et dans les autres pays de servitude, l'affranchissement est facultatif pour tous ceux qui peuvent payer une certaine somme fixée par la loi ou par des arbitres. Mais dans les États-Unis du Sud, le nègre libre n'est protégé par personne, pas même par la loi. Il ne peut témoigner en justice, à moins que ce ne soit contre un esclave ou contre un nègre libre ; la loi de la Caroline du Sud lui interdit même le serment judiciaire qui est réservé aux blancs. Il lui est défendu de posséder ou de détenir des armes à feu. La loi lui enjoint de porter des habillements d'étoffe grossière, par lesquels il puisse être facilement reconnu. S'il frappe ou insulte un blanc, il est mis à l'amende ou en prison. Dans la Caroline du Sud, il est accusé de meurtre et non pas de simple homicide, si, attaqué par un blanc, il lui arrive de le tuer par un acte de défense personnelle.

Un exemple curieux nous montre quel soin jaloux les planteurs ont porté dans la confection des lois destinées à protéger leur propriété. Les « *Statuts* » de la Caroline du Nord interdisent à tout citoyen non propriétaire d'esclaves de faire partie d'un jury, quand il s'agit d'une accusation capitale contre un nègre. Pourquoi ? Parce qu'un juré non propriétaire de bétail humain pourrait se montrer trop indifférent à la valeur pécuniaire de l'esclave accusé, et pourrait, en cas de crime constaté, prononcer trop facilement une condamnation à mort, oubliant ainsi les intérêts du planteur pour ceux de la société<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Helper, *op. cit.*, p. 402.

Toute patrouille, ou même tout blanc qui rencontre un nègre libre au delà des limites qui lui sont assignées, peut l'arrêter et le faire punir. Dans le Tennessee, aucune personne de couleur, même libre, ne peut voyager sur un chemin de fer, ou par aucun autre moyen de transport, si un blanc ne se porte caution pour lui et ne dépose une garantie de 5,000 fr. Si après avoir quitté le pays un nègre libre y retourne, sans permission, il est fouetté une première fois et, en cas de récidive, vendu comme esclave. Et tout nègre libre qui, arrivant de n'importe quel État ou pays étranger, débarque dans un port du Sud, est immédiatement emprisonné jusqu'au départ du vaisseau qui l'a amené, les frais de prison étant à la charge du capitaine. Cependant, ce fait est en contravention directe avec la loi des États-Unis qui prohibe toute ingérence dans le commerce des différents États ainsi que des pays étrangers ; il est aussi en contravention avec le pacte fédéral, en vertu duquel les citoyens qui entrent dans un État de l'Union doivent jouir des mêmes droits et privilèges que les natifs.

Une revue rapide des lois édictées par la plupart des États esclavagistes, nous édifiera suffisamment sur la manière dont les planteurs entendent « répandre sur les pauvres Africains les bienfaits de l'instruction et de la civilisation. »

Une loi décrétée en 1854 par la Caroline du Sud ordonne qu'à chaque esclave ou homme de couleur libre qui aura enseigné à l'un de ses égaux la lecture ou l'écriture, il sera infligé 50 coups de fouet, s'il est



esclave, plus une amende de 250 fr., s'il est libre.

Le Code noir de la Virginie, proclamé en 1849, déclare illégale toute réunion de nègres s'assemblant pour s'instruire. Seront punis par le fouet les noirs surpris dans ces réunions ; de même le blanc qui se serait joint à eux pour leur enseigner à lire ou à écrire sera condamné à six mois de prison et 500 fr. d'amende. La loi de la Géorgie est encore plus sévère ; elle porte l'amende à 2500 fr., la durée de l'emprisonnement étant laissée à la discrétion du tribunal. Dans l'Alabama, l'amende infligée varie de 1,250 à 2,500 francs.

Ces lois étaient odieuses, on le sentait, et pour ne pas être obligé de les appliquer, on se décida à bannir purement et simplement tous les noirs émancipés.

C'est ce qu'a fait en 1859 la législature de l'Arkansas. Elle ordonnait que tous les nègres libres qui n'auraient pas quitté le pays avant l'expiration d'une année fussent vendus au plus offrant et dernier enchérisseur. Le Missouri s'appropriâ cette ordonnance et décréta en outre que tout nègre libre étranger, qui entrerait dans le pays et y séjournerait plus de douze heures, serait immédiatement arrêté et vendu comme esclave. La Louisiane copia cette loi. Le Mississipi la mitigea puisqu'il n'ordonna l'asservissement du nègre qu'après six mois de séjour, le produit de la vente devant être appliqué aux écoles publiques. La législature géorgienne institua que tout affranchi convaincu de paresse ou d'immoralité serait condamné à un an d'esclavage, et après récidive, à une servitude perpétuelle ; de plus, tout nègre libre, ne pouvant payer l'amende à laquelle il aurait été

condamné, devait être vendu au profit du trésor. Des pétitions signées par de nombreux habitants du Maryland, demandèrent l'asservissement des 75,000 affranchis que contenait l'État, et leur répartition parmi les planteurs : ainsi le demandaient « les intérêts industriels et sociaux, la destinée manifeste de la race nègre, et les droits inaliénables des blancs. » Entre autres motifs subséquents, les pétitionnaires alléguaient : 1° Si le nègre libre ne travaille pas, l'oisiveté le corrompt, et, pour le moraliser, il faut le réduire en esclavage. 2° S'il travaille, il se fait le concurrent du blanc, et il faut mettre un terme à cette lutte immorale. La législature n'adopta pas, il est vrai, ces propositions contradictoires ; mais elle autorisa les blancs à faire travailler les enfants des nègres libres sans que permission fût demandée à leurs parents ; de plus, elle autorisa les affranchis à se vendre eux-mêmes<sup>1</sup>.

Tous les faits, nous le répétons, prouvent que les nègres libres du Nord participent au progrès général de la société qui les entoure. S'il faut reconnaître, à la honte de la population blanche, que tous leurs droits ne sont pas respectés, et qu'ils ne sont pas toujours traités avec justice et dignité, il n'en reste pas moins évident que leur position sociale est incomparablement supérieure à celle qu'ils ont ou pourraient jamais avoir dans le Sud esclavagiste. Leur condition ne peut que s'améliorer dans les États libres ; mais tant que durera l'esclavage, elle ne peut qu'empirer dans le pays des planteurs.

<sup>1</sup> *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1860.

## IX

### LES ESCLAVES ET LE TRAVAIL

On a répété mille et mille fois, dans les plaidoyers faits en faveur de l'esclavage, que les nègres asservis étaient matériellement bien plus heureux que les ouvriers d'Europe ou des États-Unis du Nord. En Angleterre, les journaux et les revues restés fidèles à la cause du Sud n'ont cessé de prétendre « *qu'il n'y a pas de différence essentielle* entre la condition de l'esclave dont le travail est rémunéré simplement par l'entretien de sa personne et la condition du travailleur libre qui reçoit un salaire quotidien pour son labeur de chaque jour. » Nous croyons que cette prétention n'est pas plus justifiée que les précédentes.

D'abord, en supposant que ce bien-être matériel existât, il serait de sa nature transitoire et sujet à tous les caprices des maîtres et à tous les accidents de leur fortune. Serait-il vraiment possible que l'esclave eût la

jouissance d'un bien-être matériel, quand il n'a même pas la jouissance de sa propre personne, quand il peut être vendu, fouetté, maltraité de toutes les manières?

« Il était défendu à l'esclave d'avoir un nom de famille; on a des exemples que tel de ces malheureux a été fouetté pour avoir eu l'audace d'en prendre un. Il ne pouvait manger avec sa mère ni avec ses enfants, il n'en avait pas le temps. Dans la Caroline du Sud, ou du moins dans certaines portions de cet État, un déjeuner ou un dîner en famille étaient choses si peu connues parmi eux que, même après leur affranchissement, il a été très-difficile de leur ôter l'habitude contractée pendant toute leur vie antérieure de se saisir de leur écuelle, puis de se cacher dans un coin pour dévorer leur pitance. Toute la journée, jusqu'au coucher du soleil, se passait dans les champs; la nuit se passait dans une chambre surchauffée par l'agglomération d'individus des deux sexes et de tous les âges vivant en promiscuité. Des jeunes filles de quinze ans — et même des enfants — devenaient mères, nous ne disons pas sans mariage préalable, mais sans même aucune allégation de cette fidélité à laquelle un esclave lui-même aurait pu prétendre.

« Les relations maternelles étaient aussi peu respectées que les relations conjugales. Dans nombre de plantations la grossesse n'exemptait pas des punitions corporelles ni de la tâche journalière, et l'on a vu fréquemment des femmes surprises par les douleurs de l'enfantement accoucher dans les champs de cotonniers. Cependant les maîtres humains diminuaient les travaux de la femme au fur et à mesure qu'elle avan-

çait dans sa grossesse, et après leur délivrance leur donnaient trois ou quatre semaines pour se remettre. Il est vrai que quarante-huit heures après leur accouchement des mères ont été ramenées aux champs pour y travailler pendant neuf mois encore<sup>1</sup>.

« Pour allaiter leurs enfants on ne leur donnait en général que trois mois, et il était rare que pendant cette période on allégeât leurs labeurs.

« Il faut dire que c'est dans la Caroline du Sud en particulier que le système de l'esclavage a pris son développement extrême, c'est là qu'il a été le moins modifié par les influences extérieures de la civilisation ; c'est là qu'il a été le plus logique. D'année en année il s'assombrissait, il empirait davantage et devenait de plus en plus cruel. Tous les esclaves de la Caroline du Sud émancipés par la guerre et âgés de plus de soixante ans ont été unanimes à nous affirmer que leur jeunesse s'est passée dans une condition qui, comparée à celle qui règne depuis une trentaine d'années, était relativement supportable. En général, ces vieillards sont plus gais et plus intelligents que les nègres de champ plus jeunes, chez lesquels un abattement sournois et maussade atteste combien était abrutissante l'influence de l'esclavage, dans sa dernière phase surtout<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> On lit dans la déposition du général Saxton : « Est-ce qu'on inculquait aux négresses la chasteté comme un devoir religieux ? » Réponse : « Non, monsieur ; mais on leur enseignait qu'elles devaient avoir un enfant par an. »

<sup>2</sup> *Report on the condition and management of the emancipated negroes in the United States, presented to the Secretary of War on the 50<sup>th</sup> of June 1865, by MM. Robert Dale Owen, James Mac Kage and Samuel G. Howe. Daily News, 25 Sept. 1865.*

Le juge Wardlaw, de la Caroline du Sud, déclare que « toute tentative faite pour donner à un esclave des droits positifs cherche à concilier des termes inconciliables, car il est dans la nature même de l'esclavage que l'esclave soit sujet au despotisme<sup>1</sup>. »

La législature de la Louisiane a décidé que « l'esclave étant un être purement passif, sa subordination au maître et à tout ce qui représentait son maître n'est susceptible d'aucune modification ni restriction (excepté toutefois l'incitation au crime), de sorte que le devoir de l'esclave envers son maître et sa famille est un respect sans bornes et une obéissance absolue<sup>2</sup>. »

Dans tous les États du Sud, le meurtre prémédité d'un esclave est punissable de mort. Mais comme aucune personne de couleur, soit libre, soit esclave, n'a le droit de témoigner contre un blanc, la condamnation d'un blanc est de ce chef rendue à peu près impossible. — La loi interdit également les punitions excessives infligées aux nègres; mais l'inhumanité du système est révélée par les efforts eux-mêmes qui sont faits pour mettre des bornes à sa férocité. Ainsi le code de la Caroline du Sud de 1740 renferme le paragraphe suivant, qui, à ce que nous apprend le juge Stroud, n'a jamais été abrogé :

« Si quelque personne mutilé avec préméditation un esclave, soit en lui coupant la langue, en lui arrachant un œil, ou en le privant d'un membre, soit en lui infligeant une punition cruelle autre que l'emprison-

<sup>1</sup> Judge Stroud's *Sketch of the Laws relating to Slavery*, 2<sup>e</sup> édition, Philadelphie, 1856, p. 54.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 71.

nement, la mise aux fers, la bastonnade avec un bâton qui ne soit pas trop gros, ou le fouet avec une cravache ou un nerf de bœuf, cette personne sera pour tout délit de cette espèce, condamnée à une amende de 500 fr. en monnaie courante<sup>1</sup>. »

Dans l'État du Mississipi, la loi ordonne que « chaque maître qui aura fait ou laissé infliger à un esclave un traitement cruel ou extraordinaire, sera puni d'une amende qui ne devra pas excéder la somme de 2,500 fr.<sup>2</sup>

— Dans l'Alabama, ce délit ne fait encourir qu'une amende de 500 francs<sup>3</sup>. Mais là encore, le refus de recevoir contre un délinquant blanc le témoignage d'une personne de couleur rend les dispositions protectrices à peu près illusoire. En général, la même remarque s'applique à toutes les lois ayant pour but de protéger l'esclave contre la violence ou la rapacité de son maître. — Il est de fait que les tribunaux du Sud ont mainte et mainte fois été obligés, par défaut de témoignage, de suspendre toute poursuite contre des blancs accusés d'avoir épuisé, mal nourri, ou maltraité leurs esclaves<sup>4</sup>.

La question est ensuite de savoir ce qu'on entend dans le Sud par le bien-être matériel des esclaves?

Nous admettons que parmi eux, les enfants, les vieillards, les infirmes et les malades sont l'objet des soins indispensables. Nous admettrons aussi qu'ils sont bien soignés, même dans des circonstances qui ne permettent

<sup>1</sup> Stroud, p. 66.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>4</sup> *Ibid.*

pas aux propriétaires de rentrer dans leurs débours. Mais dans les États libres de l'Union, où trouver un laboureur ou un ouvrier, tant soit peu actif et bien avisé, qui n'aura pas de quoi subvenir aux dépenses de ses enfants, ou de quoi s'assurer une vieillesse tranquille, sinon par ses propres économies, du moins par les ressources d'une société de prévoyance, dont il se sera fait l'un des souscripteurs?

Dans la Caroline du Sud, les esclaves peuvent être légalement requis de travailler quinze heures par jour. Mais partout, on les fait peiner plus longtemps, lors des occasions pressantes. En Louisiane, pendant la *roulaison* des cannes, leur journée normale est de dix-huit heures par jour; et bien qu'on ne puisse les priver de leur dimanche sans le remplacer par un autre jour férié, cette prescription de la loi est le plus souvent écartée<sup>1</sup>.

A ce labeur excessif on peut comparer celui des ouvriers du Nord : la journée est de huit à dix heures, tout travail additionnel recevant un salaire proportionné.

Dans la Caroline du Nord, la loi ordonne qu'un quart (1 litre 156) de maïs soit alloué par jour à chaque esclave pour sa nourriture. La législation d'aucun autre État ne règle la ration des noirs, elle se borne à prescrire en termes généraux une quantité suffisante. Habituellement on leur donne du lard de temps à autre ; la quantité maximum servie à un nègre de champ étant de 5 livres par semaine. Une annonce publiée dans le *Daily Georgian*<sup>2</sup> demandait des nègres à louer pour le creuse-

<sup>1</sup> Olmsted's *Journeys*, vol. II, p. 47.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 240.



ment d'un canal. On leur promettait par semaine 5 livres et demie de lard ou de jambon, 10 quarts (11 litres 56) de maïs ; de plus, ils devaient être logés dans des cases confortables et soignés par un habile médecin. La ration accordée était sans doute donnée comme une bonne moyenne, afin de tenter les loueurs de nègres. D'après M. Olmsted, on considère qu'un esclave de travail est fort bien nourri quand on lui donne par mois 16 livres de lard ou de jambon, un boisseau (56 litres) de farine de maïs, 1 quart (1 litre 156) de mélasse, et 1/2 pinte (moins de 500 grammes) de sel.

Dans un document présenté en 1846 au gouvernement fédéral, et signé par quarante-huit planteurs *sucriers* de la Louisiane <sup>1</sup>, le coût de la nourriture et de l'habillement nécessaires à un esclave-ouvrier était évalué à 150 francs par an, soit de 50 à 75 francs pour le vêtement, et le reste pour la nourriture. Or, l'alimentation est moins chère dans tout autre État que dans la Louisiane, qui produit relativement peu de maïs. Dans ce même document, un planteur de la Caroline du Sud n'évaluait qu'à 75 francs par an la dépense annuelle pour l'entretien d'un esclave.

Or, quel est l'ouvrier libre, dans une ville ou à la campagne, qui se contentera de 27 centimes de nourriture par jour ? Le plus bas prix payé aux laboureurs du Nord, pour leur ration journalière, est de 1 fr. 25 ; la plupart exigent bien davantage. Depuis plusieurs années, les gages d'un journalier oscillent, dans les États-Unis, entre 5 fr. et 6 fr. 25 par jour ; on voit donc que sur

<sup>1</sup> Olmsted's *Journeys*, p. 256.

cette somme il lui est facile, en se réservant de l'argent pour les habits et autres objets, de se payer une nourriture plus saine, plus abondante et plus variée que celle dont on gratifie l'esclave du Sud. Le journalier du Nord gagne de 1,565 à 1,960 fr. par an, de quoi suffire à son entretien et à celui de ses enfants.

Mais « l'on ne vit pas de pain seulement! » Cependant, que donne-t-on de plus au nègre? L'ouvrier du Nord gagne par son travail de quoi subvenir aux besoins de sa famille; en outre il peut, dans chaque ville, suivre des écoles du soir défrayées par l'État ou par des libéralités individuelles, il peut aussi assister à des cours publics. Il sait que ses enfants recevront gratuitement une éducation qui les qualifiera pour toutes les positions politiques et sociales qu'il est possible d'occuper chez un peuple intelligent et libre. Nulle part au monde ne s'ouvre au travailleur actif et désireux de s'élever une aussi large carrière qu'aux États-Unis. M. Lincoln, le digne président de la Fédération, est un remarquable exemple de cette vérité, ridiculisée seulement par les gens incapables d'apprécier les bienfaits qui en résultent pour des millions d'individus. Les États libres sont pleins de ces hommes qui, de simples journaliers sont devenus des bienfaiteurs publics, et dont les enfants sont les citoyens les plus honorés du pays. Mais dans le Sud, quel avenir le fils d'un esclave peut-il évoquer devant ses yeux, pour se réjouir et s'encourager dans son labeur? Tout ce qu'il peut espérer de mieux, c'est qu'après avoir vécu de la vie d'un esclave, comme son père,

il ne soit pas enterré comme un chien, et qu'on prononce sur sa tombe « une espèce de prière, » ainsi que le disait à M. Russell l'économe d'une plantation<sup>1</sup>. Quel avenir peuvent espérer aussi les fils des affranchis, dont nous avons déjà décrit la condition sociale dans ses traits les plus caractéristiques? Ces hommes sont plus malheureux que les esclaves; ils n'ont ni amis ni protecteurs; ils ont pour ennemis l'État, la loi elle-même. Les blancs les haïssent, les noirs les méprisent : « Pire qu'un nègre libre, plus pauvre qu'un nègre libre, » telles sont les expressions qu'emploient les esclaves eux-mêmes.

« Qu'un voyageur, dit M. Olmsted, s'absente pendant vingt années de n'importe quelle localité du Nord, et à son retour il sera frappé des améliorations qui auront surgi pendant l'intervalle, telles que demeures plus confortables, écoles, églises, manufactures, chemins de fer, etc. Dans la seule ville de New-York, par exemple, on a, dans ces dernières vingt années, engagé un capital d'un milliard de francs environ, en usines à gaz, en réservoirs d'eau, en machines qui économisent le travail, en habitations plus commodes et plus hygiéniques pour le peuple, toutes choses qui montrent clairement où vont les profits de nos marchands et de nos fabricants. Allez à la campagne, et vous y verrez des preuves évidentes d'une prospérité de vingt années, non-seulement dans les chaussées, les canaux, les ponts, les granges, les maisons, les barrières, mais aussi dans les jardins, les meubles, les livres, le costume, et sur-

<sup>1</sup> Consulter, pour de plus amples détails sur la condition respective de l'esclave dans le Sud et de l'ouvrier dans le Nord, Olmsted's *Journeys and Explorations in the Cotton Kingdom*, chap. vi, vol. II.

tout dans l'éducation du peuple. Mais dans la vallée du Mississippi, où le voyageur verra-t-il la richesse que vingt récoltes de coton auraient dû y accumuler? Demandez au planteur ce que ces bénéfiques sont devenus, et il vous montrera non pas des bibliothèques, ni des écoles, ni des églises, ni des fabriques, mais il vous montrera ses nègres, et rien que ses nègres<sup>1</sup>. »

Quelques faits statistiques prouveront, de la façon la plus convaincante, que l'esclavage seul s'oppose à l'immigration d'une classe de travailleurs supérieure à celle des nègres, que seul il arrête les progrès du pays, en empêchant de mettre en œuvre ses admirables ressources.

Le Sud se vante d'être un pays agricole par excellence; c'est donc à l'agriculture qu'il a voué tous ses efforts et toute son énergie pour se voir vaincu par les États libres sur le propre terrain qu'il avait choisi. En 1850, les produits agricoles des États à esclaves étaient évalués à 2,505,648,758 fr., et ceux des États libres à 2,850,654,160 fr. Le bétail, les fermes et les instruments d'agriculture valaient 7,445,526,690 fr. dans le Sud, et 12,882,117,055 fr. dans le Nord.

En 1850, tous les nègres, au prix marchand de 2,000 fr. chacun, valaient 6,400,728,000 fr. En ajoutant cette dernière somme au capital agricole du Sud, nous avons un total brut de 15,856,254,690 fr., supérieur de 974,157,655 fr. à celui du capital du Nord; ce qui n'empêche pas les revenus du premier pays d'être inférieurs de 525,005,450 fr. à ceux du second. Ainsi le

<sup>1</sup> Olmsted's *Journeys*, vol. I, p. 25.

capital agricole rapportait un chiffre brut de 21,97 pour 100 dans le Nord, et de 16,64 pour 100 seulement dans le Sud. C'est une preuve matérielle de l'infériorité économique du travail esclave comparé au travail libre. Ajoutez à ce fait celui de la diminution constante de prix des terrains, par suite de l'épuisement du sol.

Le produit par hectare est plus considérable dans les États libres qu'il ne l'est dans les États à esclaves. Ainsi, en 1850, la récolte moyenne de froment étant dans les premiers de 10,80 hectolitres, elle était dans les seconds de 8,10 hectolitres seulement. Pour la production de l'avoine, la proportion était respectivement, dans chaque groupe d'États, de 24,50 hectolitres et de 8,10 hectolitres; pour le seigle, de 16,20 hectolitres et de 9,90; pour le maïs, de 27,90 et de 18; pour les pommes de terre, de 112,50 et de 101,70 hectolitres.

Pendant la même année 1850, la comparaison suivante s'établissait entre les divers États producteurs du Nord et du Sud :

	ÉTATS LIBRES.	HECTOLITRES PAR HECTARE.	ÉTATS A ESCLAVES.	HECTOLITRES PAR HECTARE.
FROMENT.. . . .	Massachusetts. . .	14,57	Virginie.. . . .	6,29
	Pennsylvanie. . .	15,47	Géorgie.. . . .	4,49
AVOINE. . . . .	Iowa. . . . .	52,55	Mississipi. . . . .	10,78
	Rhode-Island. . .	26,94	Caroline du Nord..	8,98
SEIGLE. . . . .	Ohio. . . . .	22,45	Kentucky. . . . .	9,88
	Vermont. . . . .	17,96	Tennessee. . . . .	6,28
MAÏS. . . . .	Connecticut. . . .	55,92	Texas.. . . . .	17,96
	New-Jersey. . . .	29,64	Caroline du Sud. .	9,88
POMMES DE TERRE.	New-Hampshire. .	197,60	Maryland. . . . .	67,56
	Michigan. . . . .	124,74	Alabama.. . . .	53,89

Voici pour la campagne agricole de 1849 à 1850, la comparaison entre les deux États de l'Ohio et de la Virginie, dont l'un n'est admis dans l'Union que depuis 1802, tandis que l'autre, la Virginie esclavagiste, est colonisé depuis 1607 :

	OHIO.	VIRGINIE.
Sol cultivé, en hectares. . . . .	5,984,799	4,145,555
Maïs, en hectolitres. . . . .	21,498,670	12,812,650
Soit, par hectare. . . . .	525,55	166,67
Tabac, en kilogrammes. . . . .	4,906,520	50,645,565
Soit, par hectare. . . . .	821	708
Valeur totale du tabac et du maïs, en francs.	185,849,078	127,406,791
Différence en faveur de l'Ohio. . . . . 56,442,287 francs.		

Les renseignements suivants que nous empruntons à M. Helper et à M. Olmsted nous donnent la valeur comparative du sol dans les États libres et les États à esclaves :

En 1850, 6,915,744 hectares de terrain étaient, dans la Caroline du Sud, soumis à l'impôt foncier, leur valeur déclarée étant de 114,181,870 fr., soit 16 fr. 25 c. par hectare.

Dans le New-Jersey 2,129,920 hectares étaient imposés; leur valeur était de 765,808,095 fr., soit 559 fr. 50 c. par hectare.

En 1856, 12,052,000 hectares étaient évaluées dans l'État de New-York à 5,560,665,680 fr., soit 462 fr. 50 c. par hectare.

Dans la Caroline du Nord, 12,980,224 acres étaient

évalués 404,005,180 fr., soit 58 fr. 25 c. par hectare.

Dans la Virginie le prix moyen de l'hectare était de 100 fr., et de 512 fr. 50 c. dans la Pennsylvanie.

Ces données statistiques corroborent l'opinion que l'affranchissement des esclaves donnerait une forte plus-value aux terrains du Sud ; d'ailleurs cette opinion n'est pas nouvelle, et des planteurs intelligents l'entretennent depuis longtemps. Non-seulement le prix marchand du sol serait augmenté, mais la production agricole serait accrue au moins dans la même proportion, et rembourserait amplement le prix de la totalité des esclaves.

Le Sud s'enorgueillit de l'énorme capital que représente sa récolte de coton. Cependant il est inférieur à la valeur de plusieurs produits du Nord. On évaluait ainsi, en 1850, les principales récoltes :

Dans le Sud, celle du coton, à . . . . .	495,018,600 fr.
Dans le Nord, — maïs, à . . . . .	1,480,177,750
— — froment, à . . . . .	502,429,700
— — foin, à . . . . .	484,481,550

En 1860, bien que le coton eût augmenté de prix, il était seulement le cinquième en importance parmi les produits agricoles des États-Unis, et ne dépassait que de dix-huit millions de francs et demi, la valeur de l'avoine récoltée<sup>1</sup>.

Ce qui donnait au coton une importance spéciale comme produit, était le fait qu'il servait de régulateur des échanges internationaux entre l'Europe et les États-

<sup>1</sup> Bigelow, *les États-Unis en 1865*.

Unis. Mais cette importance était surfaite. Ainsi en 1862, année pendant laquelle, par suite de la guerre, il n'est sorti de New-York qu'une quantité insignifiante de coton, les expéditions de ce seul port ont surpassé de vingt-cinq millions de francs les exportations totales faites par le Sud en 1859, époque à laquelle la récolte du coton à elle seule était évaluée un milliard de francs. Preuve de l'élasticité extraordinaire des États libres sous l'énorme poids de la guerre civile<sup>1</sup>.

En 1860 tous les produits agricoles étaient évalués :

Dans les États libres, à . . . . .	5,527,281,261 fr.
— confédérés, à . . . . .	2,582,750,700
	2,745,551,561 fr.
Différence. . . . .	

Si nous comparons maintenant l'industrie des États fédéraux et celle des États confédérés, l'avantage sera bien plus considérable en faveur des premiers. Les tableaux suivants donnent une idée de la situation comparée des deux pays en 1860 :

## MANUFACTURES.

	ÉTATS-UNIS.	CONFÉDÉRATION.
Nombre d'établissements. . . . .	110,274	18,126
Capital investi. . . . .	4,746,675,000 fr.	505,525,000 fr.
Matières premières, consommation de charbon. . . . .	4,646,955,000 fr.	413,045,000 fr.
Personnel. . . . .	1,274,890	110,110
Valeur annuelle des produits. . . . .	8,818,249,600 fr.	724,750,000 fr.

<sup>1</sup> Bigelow, *les États-Unis en 1865*.



## SITUATION DES BANQUES.

	ÉTATS-UNIS.	CONFÉDÉRATION.
Capital. . . . .	4,664,209,680 fr.	565,645,105 fr.
Espèces. . . . .	281,669,760	156,502,925
Portefeuille. . . . .	91,016,990	5,690,615
Billets en circulation. . . . .	758,215,960	297,296,425
Prêts et escomptes. . . . .	2,744,955,185	744,722,715
Dépôts. . . . .	4,054,614,085	214,595,560

## DIVERS.

	ÉTATS-UNIS.	CONFÉDÉRATION.
Chemins de fer en exploitation. . .	55,171 kilomètres.	14,405 kilomètres.
Dépenses d'établissement. . . . .	4,585,675,660 fr.	1,187,450,485 fr.
Canaux. . . . .	7,417 kilomètres.	911 kilomètres.
Tonnage. . . . .	4,750,179 tonneaux.	551,797 tonneaux.
Exportations. . . . .	890,021,670 fr.	891,705,880 fr.
Importations. . . . .	4,577,600,850 fr.	416,454,155 fr.

## FORTUNE PUBLIQUE.

	ÉTATS-UNIS.	CONFÉDÉRATION.
Hectares en culture. . . . .	23,910,650	»
Valeur des fermes. . . . .	25,899,667,955 fr.	9,554,694,600 fr.
— des outils agricoles. . . . .	815,167,765	419,968,965
— des animaux vivants. . . . .	5,582,659,710	954,811,570
— — de boucherie. . . . .	656,946,760	407,711,505
— du domaine réel et de la propriété personnelle, les esclaves y compris. . . . .	52,287,264,805	28,010,850,555

M. Helper, de la Caroline du Nord, dépeignait ainsi l'état de dépendance entière dans laquelle les États à es-

claves se trouvaient relativement aux États libres<sup>1</sup> : « Chaque jour de notre vie nous payons quelque tribut au Nord : enfants, nous sommes emmaillottés dans la mouseline du Nord ; plus tard nous jouons avec des joujoux du Nord ; dans la jeunesse, ce sont des livres et des professeurs du Nord qui nous instruisent. Parvenus à l'âge d'homme, nous menons une vie de dissipation dans le Nord ; dans la force de l'âge, nous épuisons notre fortune, notre énergie et nos talents à transmettre à nos enfants notre dépendance, et en négligeant nos propres intérêts, nous nous sacrifions à ceux du Nord. Dans la vieillesse, nous remédions au déclin de notre vue avec des lunettes du Nord, nous soutenons nos pas chancelants avec des cannes du Nord. On nous médicamente avec des médecines du Nord, et à notre mort, on enveloppe nos corps dans des linceuls venus du Nord ; notre cercueil est porté au cimetière dans une voiture du Nord ; on jette sur nous de la terre avec une pelle du Nord, et enfin on met sur notre tombe un monument en marbre du Nord<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Voir, pour les statistiques : Helper ; *the National Almanac* pour 1865 ; Ellison's *Slavery and Secession in America* ; Bigelow, *les États-Unis en 1865*, etc.

<sup>2</sup> Helper's *Impending Crisis*, p. 27.

# X

## CONCLUSION

Notre tâche est terminée. Nous avons montré quels sont les sentiments et quelle est la politique professée par les gens du Sud eux-mêmes sur la question de l'esclavage. Nous avons prouvé qu'ils s'efforçaient d'étendre leur « institution particulière » par la conquête de nouveaux territoires et le rétablissement de la traite africaine, et que ces projets avaient précisément pour avocats et défenseurs les hommes qui dirigent aujourd'hui les affaires de la nouvelle Confédération. Ensuite nous avons mis en contraste les immenses progrès des États libres en tout ce qui concerne la prospérité nationale et le bien-être du peuple, avec l'immobilisme du Sud, dont l'infériorité, nous croyons l'avoir démontré jusqu'à l'évidence, a pour cause unique l'esclavage. Sans aucun motif sérieux qui pût justifier la rébellion et la guerre civile, la majorité des États à esclaves ont pris les

armes contre la Constitution à laquelle ils avaient juré fidélité. Pour la première fois dans l'histoire, on a vu un peuple chrétien, tenter, avec l'appui de ses guides religieux, d'établir une organisation civile sur la base de l'esclavage, c'est-à-dire sur la forme la plus odieuse du despotisme. Et maintenant on engage le monde civilisé à favoriser ces efforts, et l'on presse les gouvernements d'Europe de reconnaître la confédération des esclavocrates !

Il est donc du devoir de tout homme libéral et éclairé d'examiner attentivement les principes qu'on invoque et leurs conséquences. Elles sont très-claires, fort heureusement. D'un côté, nous avons un gouvernement bien établi, ayant pour but, dans l'esprit des fondateurs, « de développer le bien-être général, et d'assurer les bienfaits de la liberté à nous-mêmes, et à notre postérité. » Ce but, le monde entier peut témoigner que le gouvernement américain l'a réalisé pour les citoyens de race blanche, et s'il a malheureusement échoué pour les hommes de couleur, la faute en est à ceux qui ont aujourd'hui levé contre lui l'étendard de la rébellion. D'un autre côté, nous avons la confédération nouvelle qui se glorifie d'avoir pour base l'esclavage, et pour mission de l'étendre et de le perpétuer. Les uns considèrent la diffusion de l'éducation civile et religieuse comme un des plus sacrés devoirs du peuple et du gouvernement, et ce devoir ils l'ont noblement accompli ; les autres proclament qu'il est « urgent d'empêcher l'éducation des nègres et des blancs pauvres, et qu'un système d'instruction primaire pour tous est impossible. » Les uns honorent

le travail, et chez eux les ouvriers peuvent s'entourer de toutes les choses qui tendent à rendre l'homme sage, bon et heureux ; les autres considèrent le travail comme un avilissement, et chez eux « les pauvres du pays sont condamnés sans espoir de salut à l'ignorance, au crime et à la misère. » Ici, la liberté de la pensée, la liberté de la parole, la liberté de la presse, sont les résultats naturels et nécessaires des institutions politiques et des vœux de l'opinion publique ; là, au contraire, « l'esclavage est omniprésent, et la pensée n'est pas libre. » Chez les uns, nous voyons réalisés tous les grands objets que les nations européennes s'étaient proposés depuis le moyen âge ; par contre, nous voyons la confédération du Sud accumuler tous les vices politiques et sociaux dont l'Europe a jusqu'ici tenté de s'affranchir, et leur ajouter encore l'esclavage. A la vue de contrastes si nettement accusés, on eût supposé que ni malentendu, ni hésitation n'étaient possibles. Malheureusement, les nations et les gouvernements sont guidés en politique par leurs intérêts présumés plutôt que par les principes. C'est une faute : les intérêts sont instables et contradictoires ; ce qui semble un jour avantageux devient fâcheux le lendemain. Mais les principes fondés sur le droit et sur la justice sont éternels ; et, à la fin, on découvre que la politique qu'ils inspirent, est la seule vraie, la seule sage et la seule avantageuse.

Quelle doit être la politique de la France ?

« Le maintien de la république intégrale des États-Unis, disait à ce sujet M. Laugel<sup>1</sup>, est un point car-

<sup>1</sup> *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1865, p. 488.

dinal de notre politique traditionnelle. Cette république, nous avons contribué à la faire, et nous avons puisé dans cette œuvre les premières inspirations de notre révolution. L'existence de cette république est en notre faveur une condition de l'équilibre maritime. Enfin, comme nation, nous n'avons pour les Américains que des sympathies. Aucune opinion vraiment indépendante et spontanée n'a jamais souhaité chez nous la destruction de l'Union ; l'unanimité des organes indépendants de l'opinion publique a déploré comme une atteinte aux intérêts de la France, tout ce qui pouvait amener le démembrement de la république des États-Unis. »

Les Américains du Nord ont répondu cordialement à des sentiments aussi bienveillants. La France se vante d'être la patrie par excellence des idées nobles et généreuses ; elle a traversé chez elle et à l'étranger des mares de sang pour assurer le triomphe des idées de progrès et de liberté. Sans aucune raison de jalousie, sans aucun grief à alléguer, pourrait-elle jamais se déclarer contre le parti de la justice et de la civilisation aux États-Unis ? Pourrait-elle se résoudre à défaire l'une des œuvres les plus glorieuses du passé, renier l'un des principes fondamentaux de sa politique, et cela pour élever le monstrueux édifice d'un état basé sur l'esclavage des nègres ?

Les maux qui seraient l'inévitable résultat du triomphe du Sud, seraient grands et nombreux, surtout pour les confédérés eux-mêmes. Avec l'esclavage, dont les funestes conséquences étaient jusqu'à un certain point neutralisées ou modifiées par l'influence du Nord, le pays

n'était pas dans une situation prospère et la population ne s'améliorait pas. Mais si le Sud pouvait conquérir son indépendance, si le gouvernement devenait plus esclavocrate que par le passé, et régnait avec un pouvoir absolu, après avoir écrasé tous les germes d'opposition, la prospérité du pays serait encore amoindrie, et le bien-être du peuple disparaîtrait complètement.

Pour les États-Unis, le voisinage immédiat d'une « confédération hostile et contraire aux lois, » ainsi que le *Times* caractérisait la république esclavagiste, serait une occasion constante de dissensions politiques à l'intérieur et de dangereuses hostilités à l'extérieur nécessitant de vastes armements de terre et de mer, et d'énormes budgets. De plus, au lieu de la neutralité que les États-Unis ont maintenue jusqu'à présent, toutes les hostilités entre les pouvoirs de l'ancien monde auraient leur contre coup chez les deux sœurs ennemies de l'Occident transatlantique. A leur tour, celles-ci, pour se venger des pertes qu'elles ont subies dans la guerre civile, recommenceraient la lutte, entraînant les nations d'Europe dans leurs querelles. En outre, l'indépendance du Sud, établie sur les bases qu'elle réclame, infligerait à l'humanité tout entière la honte et la malédiction d'un esclavage plus étendu et plus dégradant encore qu'il ne l'est aujourd'hui.

Et quels avantages le monde recueillerait-il en compensation des funestes résultats qu'aurait pour lui la victoire du Sud?

Serait-ce le libre échange avec les États esclavagistes? Mais nous l'avons démontré : tandis que le Sud faisait

partie de la contrée la plus prospère du monde, ce pays était pauvre, et tombait toujours plus bas dans la misère. Ce même esclavage, qui enrichissait quelques milliers de grands propriétaires, faisait le malheur de plusieurs millions d'hommes. Peut-on attendre autre chose qu'un appauvrissement encore plus désespéré, quand l'esclavage, étant devenu la base exclusive du pacte social, les dépenses énormes et toujours croissantes du gouvernement devront être défrayées par une population bien moins nombreuse, et dont les ressources diminueront de jour en jour?

Selon nous, c'est une profonde erreur de croire que si la Confédération sudiste venait à conquérir son indépendance, elle pût ou voulût adopter un système de libre échange avec n'importe quelle nation. En premier lieu, l'établissement d'un tarif de douanes ayant spécialement pour but de donner des revenus à l'État, est une mesure fiscale que le Sud a proposée le premier, et qui a toujours été l'objet de sa prédilection. Quand le Sud sera indépendant, aura-t-il moins besoin d'alimenter son budget que par le passé? Quand son existence même dépendra de cet impôt, sera-t-il davantage porté à l'abolir? Il refusait déjà l'impôt direct, sous prétexte qu'il était trop lourd à porter; le trouvera-t-il plus léger après l'épuisement et l'appauvrissement que la lutte aura laissés après elle? De plus, l'expérience de la guerre a dû convaincre les confédérés du désavantage qu'il y a pour une nation de dépendre de l'étranger pour les articles de sa consommation. N'est-il pas évident qu'afin de tirer parti de toutes les facilités qu'il aurait de développer son in-



industrie, le Sud essayera de favoriser par tous les moyens possibles la prospérité de ses manufactures, auxquelles les nécessités de la guerre elle-même ont donné naissance? Et la protection du travail national n'a-t-elle pas toujours été synonyme de la prohibition plus ou moins complète des produits de l'industrie étrangère? D'ailleurs, le Sud voudra, lui aussi, avoir une marine militaire, et cette marine ne peut naître ou se développer sans une marine marchande, qu'il faudra encourager et protéger à tout prix. Bref, comme il n'est pas de pays au monde, qui supporte l'impôt direct de moins bonne grâce, il n'en est pas qui tienne davantage aux impôts indirects, c'est-à-dire aux droits sur les importations et probablement aussi sur les exportations du coton; d'autant plus que les législateurs qui le dirigent sont les seuls propriétaires du pays, et que leurs propriétés consistent en esclaves et en biens-fonds. Il est donc dans l'intérêt évident de ces hommes, d'établir à l'importation et à l'exportation des droits qui rejettent sur les pays étrangers le fardeau de leur propre budget et d'échapper eux-mêmes autant que possible à la charge de l'impôt direct. Cela est si vrai, que même dans cette guerre entreprise pour leurs intérêts exclusifs, ils ont jusqu'ici refusé de laisser imposer leur sol et leurs esclaves, bien que, pour conquérir leur indépendance, ils eussent besoin de toutes les ressources que pouvait leur donner un système très-rigoureux de taxation. Le sacrifice qu'ils n'ont pas fait dans la lutte, le feraient-ils dans le triomphe, dans le triomphe qui développe à un si haut point l'orgueil et l'égoïsme des vainqueurs? La confédération nouvelle ferait tout ce que les

autres nations ont fait à leur début. Elle protégerait, elle développerait ses propres intérêts et ses ressources intérieures, sans considération aucune pour les désirs et l'avantage des autres nations.

Après tout, même en supposant que le Sud adoptât une politique radicalement différente de celle qui lui serait imposée par les circonstances, quel grand avantage l'Europe pourrait-elle donc retirer du commerce direct avec une population composée comme l'est celle des États à esclaves? Combien de vins délicats, combien de soies, combien de draperies fines, combien d'élégants articles-Paris pourraient donc acheter ces quelques milliers de riches propriétaires qui, seuls de plusieurs millions d'habitants, auraient le goût et les moyens de se les procurer? Quant aux marchandises plus communes et aux objets de première nécessité, elles continueraient à être tirées du Nord, le marché le plus proche et le plus économique.

Il est un autre élément de la question qui mérite la considération la plus sérieuse. Le sentiment d'hostilité que le peuple des États-Unis entretiendrait nécessairement contre la nation qui aurait assisté la confédération rebelle, peut être facilement deviné par l'obstination qu'il a montrée pendant ces trois dernières années à défendre sa constitution contre les rebelles. Même en supposant que l'intervention étrangère n'eût pas amené la guerre entre le gouvernement intervenant et celui des fédéraux, il s'ensuivrait des événements presque aussi désastreux. Antérieurement à l'insurrection, les États-Unis étaient le

principal acheteur de tous les produits d'Europe; les trois quarts au moins des achats étaient faits par les habitants des États libres. Avec une confédération indépendante, le Nord aurait à supporter le fardeau, non-seulement de l'immense dette occasionnée par la guerre, mais encore les frais d'armements et de fortifications sur leurs frontières méridionales contre un pays ennemi. Une multitude de douaniers, une armée nombreuse, une puissante flotte, bref, une légion de consommateurs, non producteurs de revenu, absorberaient les ressources d'une population réduite. Une aggravation d'impôts diminuerait l'argent disponible avec lequel on eût pu acheter les produits du dehors. Après l'Angleterre, ce serait la France qui aurait le plus à souffrir de ce nouvel état de choses. Est-il probable qu'une augmentation d'affaires avec la République esclavagiste dédommageât le commerce français de la perte de son meilleur client ?

Est-ce que cette perte serait compensée par une nouvelle alliance politique? Mais quel homme raisonnable pourrait prétendre que l'alliance avec la moitié d'un État, la plus pauvre et la moins puissante des deux, aurait des résultats comparables à ceux que donnerait l'amitié cordiale de la nation tout entière? Par sympathie autant que par obligation, les États-Unis ont toujours été les alliés de la France. Nous pouvons même dire que la grande République transatlantique est, pour une foule de motifs, l'amie la plus sincère que la France puisse avoir dans le monde entier. Ni l'une ni l'autre n'ont aucun motif de se craindre ni de se jalouser.

Éloignés des complications de la politique euro-

péenne, les États-Unis ont cependant une rivale naturelle en l'Angleterre, et en la France une alliée naturelle. Si cette dernière est sage, elle voudra recueillir tous les avantages que l'Angleterre a eu la folie de repousser. Mais quelle amitié durable, quelle amitié simplement sincère, pourrait-on espérer de cet État encore à constituer, qui, pour cette cause ignoble de l'esclavage des nègres, a manqué à tous ses devoirs constitutionnels et aux obligations sacrées d'une nationalité commune? Par quels devoirs, par quelles obligations plus fortes que les liens déjà rompus par la confédération, la France pourrait-elle s'attacher l'oligarchie des propriétaires d'esclaves?

Depuis l'expédition du Mexique et depuis qu'on a entrevu la possibilité de fonder en ce pays un nouveau gouvernement soutenu et protégé par la politique impériale, les avocats du Sud ont prétendu qu'une confédération esclavagiste serait le plus sûr garant de la nouvelle monarchie contre toute intervention des États-Unis. Nous pensons précisément le contraire. Si l'Union rétablie maintenait l'esclavage, un conflit serait en effet inévitable entre la France et les États-Unis au sujet de la question mexicaine, et le Sud attiserait immédiatement la querelle dans l'intention d'acquiescer à l'esclavage de nouveaux territoires. Mais chaque jour ajouté à la durée de la guerre rend de plus en plus improbable la restauration de l'ancien régime; chaque jour rend plus imminente l'abolition de l'esclavage, et avec lui disparaîtra la dernière probabilité de l'invasion du sol mexicain pour l'extension de la servitude.

Mais on objectera la doctrine de Monroë...

La doctrine de Monroë est l'invention sudiste d'un président sudiste. Depuis sa promulgation, elle a été, il est vrai, présentée au monde comme le point cardinal de la politique des États-Unis, et la présente administration fédérale a, croyons-nous, protesté au nom de cette doctrine, contre toute nouvelle forme de gouvernement qui serait imposée au Mexique sans l'assentiment de la nation. Mais si cette dernière condition était remplie, si un gouvernement bon, stable et populaire était installé à Mexico, certes, les États-Unis seraient de toutes les nations étrangères celle qui gagnerait le plus au changement.

Supposons toutefois que la confédération esclavagiste triomphe et s'empare des territoires fédéraux qui touchent au Mexique. Est-ce que les hommes d'État du Sud ne convoitent pas depuis longtemps certaines provinces de la république voisine? Est-ce que le président et le vice-président de la confédération actuelle n'ont pas, dans les discours que nous avons déjà cités, intimé distinctement l'avantage qu'il y aurait à s'emparer de ces contrées? Est-ce que la victoire du Sud l'empêcherait d'avoir besoin de sols vierges pour sa culture épuisante? Sa rapacité serait-elle amoindrie par la nécessité qu'il aurait de donner satisfaction aux demandes et à l'attente des cohortes qui auront passé à travers le feu et la fumée d'une guerre prolongée?

Mais allons plus loin.

Nous avons vu combien étaient illusoires et vaines les espérances de ceux qui prétendent que l'esclavage serait

aboli spontanément par le Sud devenu indépendant. Se trouverait-il en Europe un gouvernement capable d'imposer à ses sujets l'éternelle infamie d'avoir pris parti pour un système voué à l'exécration tant qu'il était pratiqué par les États-Unis, et destiné à périr bientôt, à moins qu'une intervention étrangère ne le galvanise et ne lui donne pour un temps une vie nouvelle? On sait que l'Angleterre a refusé d'accéder à la proposition, que lui avait faite le cabinet des Tuileries, de reconnaître la confédération du Sud, parce qu'elle ne voulait pas encourir l'odieux qui s'attacherait à la défense de l'ignoble institution de l'esclavage. La France n'aurait-elle pas eu grand tort d'être moins soucieuse que l'Angleterre de l'honneur de ses enfants?

Fréquemment nous entendons dire que la guerre, même de la part du gouvernement fédéral, était inutile et déplorable. Le secrétaire des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, un homme aussi libéral que savant, déclarait que « le Nord combattait pour la suprématie, et le Sud pour son indépendance. » Ne nous payons pas de paroles. Il est vrai que le Nord combat pour la suprématie, mais c'est pour la suprématie de cette constitution à laquelle les États esclavagistes, comme les États libres, avaient juré obéissance et fidélité, — pour la suprématie de l'Union, qui avait donné au pays la considération à l'étranger et la prospérité à l'intérieur, — pour la suprématie de ce gouvernement qui, de l'aveu du vice-président des esclavagistes lui-même, est « le meilleur, le plus juste et le plus libéral qui ait existé

sous le soleil. » Le Sud, il est vrai, combat pour son indépendance, mais c'est pour l'indépendance de ses instincts d'oppression, c'est pour la liberté d'asservir.

Depuis que le comte Russell a prononcé le fameux apophthegme susdit, la tendance de la guerre est devenue plus noble et plus libérale. Les grands hommes auxquels on doit la Constitution des États-Unis étaient contraires à la continuation de l'esclavage; ils avaient interdit la traite et réservé pour une éternelle liberté presque tous les territoires appartenant alors à la nation. Ils espéraient que ces deux mesures suffiraient pour l'extinction graduelle, mais relativement prompte de la servitude. Ils avaient effacé du pacte fédéral les mots d'esclaves et d'esclavage, pour ne donner aucune consécration officielle à un système qu'ils déploraient et exécraient. Ils ne voulaient point que la grande charte de la liberté humaine pût servir de titre à un crime. Malheureusement, cette constitution n'abolit pas l'esclavage, et les planteurs se firent de cette tolérance un droit absolu. Maintenant la rébellion des États esclavagistes a dégagé le gouvernement fédéral de toute obligation à cet égard. Le Nord lutte aujourd'hui pour rendre à la constitution sa beauté primitive, l'esprit de liberté universelle et le principe d'égalité entre tous les citoyens; il lutte pour abolir à tout jamais la servitude.

Au début de la guerre, un homme aussi éloquent que libéral, M. Agénor de Gasparin, disait des habitants des États libres : « Un grand peuple se relève ! » Cette lutte est en effet une résurrection de la stupeur morale dans laquelle la nation s'était laissée tomber. C'est un

affranchissement de l'influence égoïste et corruptrice exercée par l'esclavage. Et cependant, ce soulèvement moral n'a rien de révolutionnaire, dans le mauvais sens qu'on a donné à ce mot, il n'a rien d'attentatoire aux droits constitutionnels du Sud. En ce qui concerne l'esclavage, l'unique but du parti républicain était, pour nous servir des expressions du vice-président Stephens, de « l'exclure, par actes du congrès, des territoires publics, et de s'opposer à son extension par tous les moyens légaux<sup>1</sup>. » C'est la justice et la modération dont le parti victorieux a fait preuve aux élections qu'on a exploitées contre lui. Si le Nord, disait-on, désirait l'abolition de l'esclavage, pourquoi ne l'a-t-il pas détruit dès qu'il a pris les rênes du gouvernement? — C'est, répondons-nous, parce que la constitution ne remettait pas ce pouvoir entre ses mains; c'est parce que la constitution autorisait l'existence de la servitude dans les États méridionaux. Mais le Nord et le Sud savaient, aussi bien l'un que l'autre, que l'exclusion de l'esclavage des nouveaux territoires amènerait tôt ou tard son abolition dans les anciens États eux-mêmes.

Les véritables sentiments du Nord nous sont révélés par l'élection même de M. Lincoln, qui était opposé aux envahissements de l'institution maudite, et par les lois suivantes qu'il a promulguées pendant la guerre :

1° L'esclavage est aboli dans le district de la Colombie. Les maîtres sont indemnisés.

2° L'esclavage est aboli dans tous les territoires actuels

<sup>1</sup> *Les États-Unis en 1865*, par J. Bigelow, p. 145.



ou futurs des États-Unis ; il en est désormais exclu, afin que la liberté soit à jamais l'héritage naturel de tous les habitants du pays.

5° Le Trésor public s'est engagé à prêter son concours à tous les États qui, dans une période donnée, décréteront des lois émancipatrices. Cette mesure est due à M. Lincoln.

4° Le droit a été donné à la Grande-Bretagne de faire visiter tous les navires américains suspectés de se livrer à la traite des nègres.

5° Une sanction nouvelle et décisive a été donnée aux lois contre la traite par l'exécution d'un marchand négrier.

6° Les républiques de Haïti et de Liberia ont été reconnues, et des ambassadeurs ont été envoyés de part et d'autres.

Toutes ces mesures, qui rentraient dans la compétence du Congrès, sont pour tout esprit sincère une démonstration plus que suffisante de la ferme et sérieuse résolution que les États libres et le gouvernement fédéral ont prise de mettre fin à l'esclavage.

Ces lois n'ont pas touché à la servitude des noirs dans les États où la Constitution l'avait reconnue. Mais l'insurrection de la majeure partie de ces États avait brisé toutes les garanties constitutionnelles qui protégeaient « l'institution. » En conséquence, le gouvernement fédéral avait le droit de négliger dans les États rebelles toute disposition légale en faveur de l'esclavage, pour s'attacher au grand devoir que lui imposait la Constitution, celui de supprimer la révolte. La proclamation

émancipatrice fut lancée par le président comme une mesure défensive, et c'est à ce titre seulement qu'elle était légale, et on ne peut plus raisonnable. En effet, la confédération du Sud, bien qu'inférieure en population blanche aux États du Nord, a pu armer un nombre de blancs suffisant pour disputer jusqu'à présent la victoire au gouvernement fédéral. Les succès qu'elle a pu obtenir proviennent de plusieurs causes. D'abord, elle avait la défensive, ensuite son armée était composée de gens parfaitement inutiles chez eux et ne pouvant guère servir qu'à se battre, car, il ne faut pas l'oublier, le niveau de la civilisation sudiste est assez peu élevé pour que la population blanche presque entière puisse être distraite des occupations ordinaires d'une vie paisible. Enfin, la population noire du Sud était employée à pourvoir à la subsistance des blancs et à faire certains travaux militaires. La proclamation de M. Lincoln, considérée comme mesure de guerre, contribuait à la suppression de la rébellion en l'inquiétant sur ses derrières, et, par conséquent, en créant une diversion à l'avantage des troupes fédérales. Mais, de fait, elle constitue l'acte décisif pour l'émancipation des Africains.

Cependant on a objecté contre cette proclamation, que, tout en respectant l'esclavage dans les États du centre, où elle aurait eu force de loi, elle s'appliquait à des États où elle était sans vigueur. L'objection ne résiste pas à un examen sérieux. D'abord, la loi n'eût pas été constitutionnelle dans les États du centre, restés fidèles au gouvernement fédéral. Ensuite, l'émancipation graduelle avait déjà été conseillée à ces États par

le vote du Congrès. En dernier lieu, les faits ont prouvé que cette loi n'est point destinée à rester une lettre morte. La Virginie occidentale a déjà aboli l'esclavage ; le Missouri qui, en 1860, possédait cent quinze mille esclaves, a rendu une loi en faveur de l'émancipation graduelle ; le Delaware, le Maryland, le Kentucky, le Tennessee et la Louisiane vont suivre cet exemple. Dans tous ces États l'augmentation de la valeur vénale des propriétés, l'amélioration du bien-être de la population pauvre, et les progrès croissants de la communauté tout entière prouveront combien est sage la politique émancipatrice, fût-elle envisagée au seul point de vue matériel.

Ces éminents résultats, il nous semble que la guerre seule pouvait les obtenir. D'après le témoignage du Sud, les armes fédérales ont fait des progrès lents, mais continus ; elles n'ont été, jusqu'à présent, repoussées d'aucun point stratégique important déjà conquis. Nous pouvons donc espérer que dorénavant les principes, comme les armées du Nord, avanceront pas à pas. Actuellement, on peut déjà préjuger comme définitivement acquis à l'Union les États du Delaware et du Maryland, le Kentucky, le Missouri, la Virginie occidentale, le Tennessee, l'Arkansas, la Louisiane, ainsi que tous les territoires situés à l'ouest. Cet immense pays, dont la superficie est triple de celle de la France, eût indubitablement suivi la destinée des États à esclaves encore rebelles et accru d'autant leur force et leurs chances de succès si l'insurrection n'eût été combattue. La guerre n'eût-elle amené d'autres résultats que ceux déjà obtenus, pourrait-on la dire inutile ?

Il est une chose que nous prisons plus encore que ces acquisitions territoriales, c'est que les États-Unis ont enfin répudié le crime et la honte, qui depuis si longtemps pesaient sur eux !

Quant à la durée probable de la lutte actuelle, qui la pourrait prévoir ? Cependant, on peut assurer comme certain que la guerre ayant été entreprise dans l'intérêt de l'esclavage, aucune paix ne satisfera les abolitionnistes, ni le peuple des États-Unis, si elle n'assure l'émancipation des esclaves dans une période raisonnable. Ce résultat n'est pas encore acquis, mais qui ne le voit poindre dans un avenir déjà très-rapproché ?

Plus on réfléchit sur la nature et sur le but de la rébellion, plus on se convainc qu'au début des hostilités, une prompte et satisfaisante solution était radicalement impossible. Il eût été illusoire d'espérer que des gens pussent spontanément renoncer à leur organisation sociale et à l'esclavage, dont ils tiraient profit, et qui représentait d'énormes intérêts financiers. On devait s'attendre à voir les masses sacrifier les principes à leur intérêt. Même pendant la session de 1826-1827<sup>1</sup>, à une

<sup>1</sup> En 1826, la proposition suivante fut soumise au congrès : « Après le remboursement de la dette nationale, le produit des ventes de terrains constituera un fonds destiné à racheter des esclaves et à les transporter hors du pays. »

En 1827, un membre proposa « de lever un impôt national pour l'affranchissement de tous les nègres et leur rachat au prix moyen de douze cent cinquante francs par tête. » En ce moment, il n'y avait pas tout à fait un million d'esclaves aux États-Unis (voir *la Révolution américaine dévoilée*, p. 18). L'auteur de cette brochure insinue que ces propositions échouèrent par suite de l'opposition que leur fit le Nord, tandis que le Sud en appuyait. C'est tout le contraire qui est vrai. Mais, sans insister sur le

époque où chez les propriétaires d'esclaves le parti des principes était plus fort et celui des intérêts plus faible qu'ils ne l'ont jamais été depuis, le Sud a fait échouer tous les efforts qu'on a tentés pour l'émancipation des noirs par un grand acte national. Les tentatives faites subséquemment pour obtenir l'affranchissement des nègres dans le district de Columbia n'ont pas été plus heureuses, et cela par le même motif. Le Sud n'a voulu prêter l'oreille à aucun projet d'émancipation, à quelque condition que ce fût. Même, plutôt que d'attendre l'abolition, qui eût résulté lentement, mais infailliblement, de l'interdiction des nouveaux territoires à l'esclavage, les hommes d'État du parti esclavagiste ont préféré insurger leur pays et jeter la nation tout entière dans les horreurs des discordes civiles. En saine logique, rien n'aurait pu être mieux imaginé que cette guerre pour hâter la fin de l'esclavage. C'est ce que prédisaient leurs hommes d'État les plus intelligents, entre autres le vice-président Stephens. Devant la convention de la Caroline du Sud, M. Boyce s'exprimait ainsi : « Si la séparation devait se faire, bien que je ne puisse croire que l'on commette une aussi monstrueuse folie, je considérerais l'institution de l'esclavage comme condamnée à mort, et je penserais que pour faire de nous les instruments de cette destruction, le

détail de ces faits qui sont bien connus, un moment de réflexion suffit pour faire justice de cette absurdité. Ce fut en 1820 seulement, qu'à force d'avoir menacé de rompre l'Union et de proclamer la guerre civile, le Sud obtint le fameux compromis du Missouri, par lequel l'esclavage fut imposé au Missouri, à l'Arkansas et à la Floride. Quand on connaît l'histoire subséquente du pays, est-il admissible que six années aient suffi pour transformer le Nord en partisan zélé de l'esclavage, et le Sud en violent ennemi?

grand Dieu nous aurait aveuglés. » Plusieurs journaux du Sud exprimaient la même opinion. Ainsi le *Raleigh Standard*, de la Caroline du Nord, exposait à ses lecteurs les épouvantables conséquences qu'aurait la séparation : « répudiation des dettes, banqueroute, misère, usurpation de l'épée sur la loi, et finalement, *abolition*. » M. Bright disait fort bien à ce sujet : « Seulement un miracle, aussi prodigieux que ceux racontés par la sainte Bible, aurait pu, de notre temps ou dans les siècles futurs, amener l'émancipation en Amérique, n'eût été le suicide que le Sud a commis en se lançant dans cette campagne. » Indépendamment des pertes de toute nature, en propriétés et en esclaves, la guerre a interrompu la culture du cotonnier ; elle a déjà tellement bouleversé l'économie intérieure du Sud, que la simple continuation des hostilités suffirait pour détruire les monopoles de production qui faisaient de l'esclavage une institution lucrative. Avant que le Sud ait pu réparer ses désastres, le coton sera produit en grand ailleurs, et l'esclavage, comme système de culture, ne payera plus ses frais.

Bien que la guerre soit une déplorable façon de régler des questions de morale et d'économie politique, il est certain que, dans ce cas, il n'existait pas d'autre moyen d'en finir avec l'esclavage, et ce moyen, la folie et la perversité des meneurs sudistes l'ont imposé au Nord. Cependant, si terrible qu'il soit pour ceux qui en souffrent, ses résultats donneront une compensation ample et certaine à bien des maux qu'il aura occasionnés. La chute de l'esclavage augmentera la valeur des terrains, ainsi que le nombre et la moralité de la nouvelle population ;

elle introduira le travail libre, plus économique et plus profitable que le travail esclave, et beaucoup plus utile aux diverses industries, élément indispensable des progrès matériels d'une nation. Mieux que cela, la honte et l'infamie qui flétrissaient le pays et ses habitants auront été expiées et effacées. Voilà pour le Sud.

Quant au Nord, les énormes sacrifices matériels que lui aura coûtés la guerre seront indemnisés par une prospérité commerciale plus saine, et le sang de ses enfants, répandu pour la plus juste des causes, lui sera rendu en bénédictions et en reconnaissance. Du champ de carnage les moissonneurs rentreront au foyer domestique avec des lauriers plus purs et plus durables que ceux des conquérants vulgaires. La malédiction qui se cachait sous une apparente prospérité matérielle et qui faisait le malheur secret du pays, s'évanouira ; les habitants, purifiés par la souffrance, deviendront de meilleurs et de plus sages citoyens d'une plus glorieuse république.

L'Europe elle-même a un intérêt manifeste à ce que le monopole du coton, si longtemps possédé par le Sud, cesse enfin d'exister. Sa dépendance d'un seul marché, pour un article aussi important, est manifestement contraire aux progrès de son commerce et de son industrie. S'il est fâcheux d'être tributaire de l'étranger pour un produit, il l'est, au plus haut degré, de dépendre du travail servile, soumis lui-même aux caprices et aux passions politiques des propriétaires de nègres. L'affranchissement de cette sujétion serait pour l'Europe un bénéfice réel et durable, et non pas une promesse illusoire,

comme celle du libre-échange avec une puissance esclavagiste dont l'alliance ne porterait que honte et confusion.

Que deviendront les esclaves, demande-t-on, une fois qu'ils auront été affranchis? — Ils resteront dans le pays où les a fait transporter « l'ignoble soif de l'or » de leurs anciens maîtres. Ils y resteront, mais pour gagner un salaire plus équitable de leurs labeurs. Par leur industrie plus spontanée et plus rémunératrice, ainsi que par leurs progrès sociaux, ils contribueront à faire le bonheur d'un peuple, dont, grâce à une juste rétribution, ils ont fait jusqu'ici le malheur. Les nécessités mêmes de la situation prouveront combien était fausse l'assertion de ceux qui prétendaient que les blancs et les nègres affranchis ne sauraient vivre dans le même pays. En effet, par qui la terre sera-t-elle cultivée? Les petits blancs, non propriétaires d'esclaves, accoutumés à regarder comme dégradant tout travail, et spécialement celui des champs, s'y livreront avec une répugnance rendue plus forte encore par les habitudes militaires qu'ils viennent de contracter; ils n'acquerront pas de sitôt une manière de voir plus rationnelle et des habitudes plus actives. Les nègres affranchis resteront les seuls travailleurs disponibles, les plus dociles que les planteurs puissent employer.

Une commission a été instituée par le gouvernement fédéral pour qu'elle l'éclairât sur la condition matérielle et morale des nègres affranchis par la guerre et sur les mesures qu'il convenait de prendre à leur égard. Du rapport que cette commission a remis le 50 juin 1865



au ministre de la guerre, nous extrayons, en les abrégant, les passages qui suivent :

« Tous les témoignages que la commission a recueillis dans le district de la Colombie, dans la Virginie orientale et dans la Caroline du Nord, sont unanimes pour affirmer que les nègres réfugiés, loin d'être un fardeau pour le gouvernement, pourront, si des mesures convenables sont adoptées, lui être de la même utilité que si un nombre égal de blancs étaient émigrés aux États-Unis... Il est prouvé que, sauf de rares exceptions, les réfugiés sont fidèles au gouvernement, et qu'ils attendent de lui aide, protection et direction. Ils ne demandent pas mieux que de travailler, moyennant des salaires modérés, pourvu qu'ils soient exactement payés. Ils sont dociles et traitables, nullement batailleurs; ils sont sobres; un travail pénible ne les effraye point, tant qu'ils sont traités avec équité; et dans le climat du Sud, ils sont disposés à faire un ouvrage aussi long et aussi fatigant que peut en entreprendre un blanc, natif ou venu d'Europe.

« Les circonstances qui pour un moment les ont jetés sur les bras du gouvernement sont les mêmes pour eux et pour les blancs pauvres que les chances de la guerre ont arrachés à leurs travaux. Ce serait une erreur de supposer que les personnes de couleur sont plus à la charge du gouvernement que ne le sont les blancs. En plusieurs endroits, les nègres sont en grande minorité parmi les fugitifs qu'on a dû secourir. En novembre 1862 le major-général Butler nourrissait à la Nouvelle-Orléans 52,000 blancs, parmi lesquels 17,000 nés sous le sceptre britannique, et seulement 10,000 nè-

gres, femmes et enfants pour la plupart; presque tous les noirs valides travaillaient déjà sur les plantations abandonnées.

— « De plus, quand des blancs et des hommes de couleur recevaient en même temps des secours publics, les premiers coûtaient proportionnellement seize fois plus que les seconds. Il faut ajouter que du travail était offert, moyennant un salaire de 60 fr., pour les uns, et de 40 fr. pour les autres.

— « Dans la cité de Washington, qui contient 16,000 noirs affranchis, on trouve à peine un seul mendiant; toute cette population nourrit ses pauvres sans aucune assistance de la maison de charité.

— « Les vices les plus apparents des réfugiés noirs sont ceux qui dérivent de leur condition antérieure. Des gens auxquels la propriété était défendue, n'ont aucun respect pour la propriété. Les gens habitués aux caprices du despotisme tâchent d'échapper à une punition arbitraire par des subterfuges ou par des mensonges. Ils s'adonnent facilement au vol, dès que l'occasion leur en est offerte. Ils ont l'habitude de mentir, soit pour plaire à un supérieur, soit pour échapper à un châtement. L'instinct de la chasteté est obscurci ou peu développé chez les femmes élevées dans une condition où le mariage avait été mis à néant. — Beaucoup d'entre elles croient plus déshonorant d'être noire de peau qu'illégitime de naissance. La commission peut citer l'exemple d'une mulâtresse, fille d'un père blanc, laquelle croyait au-dessous de sa dignité de frayer avec sa demi-sœur, une négresse, et avec sa propre cousine, fille d'un nègre.

— « En général, les réfugiés de couleur prisent très-haut l'éducation pour eux et pour leurs enfants. A Alexandria, par exemple, et en plusieurs autres endroits, un des premiers actes des nègres, dès qu'ils se sont trouvés libres, a été d'établir une école à leurs propres frais ; chaque fois que des écoles et des églises leur ont été données, ils ont reçu ce présent avec la plus vive reconnaissance, et ils ont mis un grand zèle à en profiter. En somme, ils sont plus religieux que les blancs ; ils ont plus de résignation qu'eux et plus de foi en la Providence ; il est vrai qu'ils sont aussi plus superstitieux. Pratiquement, nous avons, en ce qui regarde la bonté et l'humanité, autant à apprendre d'eux qu'ils ont à apprendre de nous...

— « Mais le grand moyen pour tremper le caractère de cette race (c'est toujours la commission qui parle), est la discipline militaire. Le juge Smith, président de la commission de l'impôt dans la Caroline du Sud, s'exprimait ainsi devant nous : « L'entrée des nègres dans  
« les rangs de l'armée est pour eux la meilleure école du  
« monde. Vous seriez certainement de mon avis si vous  
« aviez pu comme moi constater la différence qu'il y a  
« entre ces hommes, qui naguère se traînaient de côté  
« et d'autre en lançant des regards soupçonneux, et  
« les soldats d'aujourd'hui, au port droit et au noble  
« maintien. D'un coup, l'armée en fait des hommes. »  
Nous ne pouvons que confirmer cette assertion. Le nègre a un sentiment profond de l'obéissance qu'il doit à la loi et du respect que réclament les devoirs régulièrement imposés. La loi, sous forme de discipline, prend ici la place du maître, avec cette différence que

le noir se soumet à elle cordialement et joyeusement, et sans aucun sentiment de dégradation...

— « Soit parce que la race n'est pas adonnée à l'intempérance, soit parce que la tentation est plus éloignée des noirs, il est de fait que chez eux l'ivrognerie est un cas à peu près inconnu.

— « Ces gens ne se soucient guère d'émigrer au Nord. Le général Saxton leur offrit des passe-ports ; mais personne n'en prit. Ils ne se soucient pas davantage d'émigrer en Afrique. L'attachement du nègre à sa patrie est très-fort, et le climat méridional lui convient mieux que celui du Nord. Si l'esclavage était rétabli dans les États insurgés, les États libres seraient inondés d'esclaves fugitifs, et la crainte d'une dangereuse concurrence qu'on a excitée dans les esprits des artisans ne serait pas absolument chimérique. Mais si l'émancipation triomphait, le courant d'émigration nègre se porterait vers le Midi. Le sol libre est la seule attraction qu'exerce sur l'esprit du nègre le Nord avec ses hivers glacés ; mais avec son doux climat et une population d'origine africaine à peu près égale à la population blanche, le Sud affranchi exercerait une influence irrésistible sur le nègre. Dans quelques années probablement, nous verrons la moitié des noirs qui habitent parmi nous, traverser la *ligne de Mason et Dixon* pour se grouper avec leurs nouveaux frères émancipés. La plus grande ambition de ces pauvres réfugiés est de posséder quelques acres de terrain dans leur propre État. »

La commission conclut ainsi :

« La race africaine, telle qu'elle existe chez nous, ne

## CONCLUSION.

manque d'aucune aptitude essentielle à la civilisation. En général, le nègre se soumet volontiers à ses obligations et remplit ses devoirs, non-seulement avec promptitude, mais encore avec un orgueil évident et la satisfaction de sa dignité personnelle. Une fois que ses droits d'homme libre auront été reconnus par la loi et auront été admis dans nos mœurs, nous n'avons aucune raison de douter qu'il ne devienne un membre utile dans la grande famille industrielle des nations<sup>1</sup>. »

Lorsque l'émancipation se sera universalisée, il est donc certain que les plantations seront cultivées par des hommes libres, pour le moins aussi bien que par des esclaves. Du reste, cette assertion n'est point une simple hypothèse, elle est confirmée par des faits, tels que l'exemple des colonies anglaises émancipées depuis 1830, et celui des colonies françaises émancipées depuis 1848. Dans les Indes occidentales, les affranchis sont devenus sous le régime de la liberté des citoyens industriels et moraux. « L'émancipation, lisons-nous dans un rapport officiel adressé au gouvernement sur la situation des colonies françaises, l'émancipation a conduit un certain nombre d'anciens esclaves dans les villes, un certain nombre dans les campagnes, elle n'en a amené que bien peu dans les prisons et les hôpitaux, elle les a transformés en artisans et en petits propriétaires, elle n'a fait que peu de vagabonds, de mendiants et de criminels. » Voici les résultats matériels qu'a produits l'affranchissement des esclaves dans les colonies fran-

<sup>1</sup> *Report on the condition and management of the emancipated slaves in the United States. Daily News, 25 et 30 sept. 1865.*

gaises de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane :

Dans les cinq années de 1845 à 1847, qui ont précédé l'acte d'émancipation proclamé par la République française, la moyenne annuelle des importations et des exportations réunies était de. . . . 115,609,862 fr.

De 1848 à 1852, la moyenne quinquennale était de. . . . . 104,274,268

De 1855 à 1857, cette moyenne était de. . . . . 171,750,711

Augmentation décennale : 48,54 pour 100.

Si l'on s'en tient aux exportations seulement, on trouve que pour ces colonies elles s'élevaient

En 1847 à. . . . . 52,086,164 fr.

En 1857 à. . . . . 85,240,767

Augmentation décennale, 59,82 pour 100.

Au sujet de ce dernier chiffre, il faut observer que le travail des coolies n'a produit de résultats commerciaux qu'après 1857.

Dans les colonies anglaises de la Guyane, de la Trinité, de la Barbade et d'Antigua, la balance de l'exportation et de l'importation réunies donne en faveur de l'émancipation un solde annuel de 15 millions de dollars, soit 75 millions de francs <sup>1</sup>.

La loi de l'offre et de la demande ne cesse d'être vraie dans le Sud comme ailleurs. S'il y a des nègres

<sup>1</sup> Extrait du *Boston Board of Trade Report*, 1865.

qui ne veulent pas travailler, d'autres le voudront. Les paresseux et les mal intentionnés feront place à ceux qui sont actifs et rangés. Les instincts naturels à l'homme sont tout aussi puissants chez les noirs que chez les blancs. La nécessité sera chez eux la mère de la prudence et de l'industrie ; leur bien-être et leur condition matérielle s'amélioreront de jour en jour. Le travailleur, se voyant nécessaire à son patron, apprendra peu à peu qu'il possède certains droits que ce dernier doit apprendre à les respecter. Le planteur à son tour s'apercevra que son propre avantage et le bonheur de l'Africain sont solidaires. C'est ainsi qu'un sentiment d'intérêt mutuel et de juste réciprocité réglera peu à peu, mais infailliblement, les rapports du patron et de son ouvrier pour le plus grand bien de tous.

La chute de l'esclavage fera disparaître aussi la barrière qui fermait les pays du Sud aux immigrants de race blanche, non-seulement aux travailleurs de terre, mais encore aux artisans et aux industriels. Désormais, des étrangers porteront leur activité, leur capital et leur science dans ce pays aimé du soleil. Avec le travail viendra la prospérité matérielle, ainsi que le désir de posséder ce qui est supérieur à la fortune, les jouissances intellectuelles, artistiques et morales ; grâce à l'instruction, le pays entier trouvera enfin la vraie prospérité. Voici le tableau qu'un ami de la justice et de la liberté nous fait des États-Unis futurs quand ils auront répudié d'une manière définitive le crime de l'oppression des noirs <sup>1</sup> :

« Une fois vaincu, l'esclavage laissera le champ libre

<sup>1</sup> *Revue des Deux Mondes*, janvier 1862.

à l'esprit intrépide et victorieux qui a rendu les républiques de la Nouvelle-Angleterre si justement chères aux amis de la civilisation. Alors l'arbre de la liberté portera ses fruits, et le monde verra ce que peut réaliser dans les sciences, les arts et l'économie sociale, une république vraiment démocratique, lancée dans la voie des améliorations de toute espèce avec cette fougue qui distingue le génie américain. Il serait difficile déjà de trouver, dans aucune partie de la terre, des sociétés moralement supérieures à celles de la Nouvelle-Angleterre. La majorité des hommes qui la composent ont la conscience de leur liberté et de leur dignité, l'instruction est générale, l'esprit d'invention est surexcité au plus haut degré, l'amour des arts se développe, toute œuvre recommandable est soutenue avec une générosité sans exemple; le progrès en toutes choses est devenu le but général. Et ce que la liberté a produit dans ce coin de la terre, elle le produira, nous n'en doutons pas, dans la vaste république anglo-saxonne, lorsque le crime de l'esclavage sera expié, et que le noir, enfin délivré de ses chaînes, pourra presser dans sa main la main de son ancien maître. »



## TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE. . . . .	1
INTRODUCTION. . . . .	5
I. Opinions des anciens planteurs sur l'esclavage. . . . .	19
II. L'esclavage devenu dogme social et religieux. . . . .	56
III. Les envahissements de l'esclavage. . . . .	65
IV. Le rétablissement de la traite réclamé par les planteurs. . . . .	54
V. Les sociétés du Nord et du Sud comparées au point de vue intellectuel, moral et religieux. . . . .	70
VI. Les planteurs et les plantations. . . . .	94
VII. Les petits blancs. . . . .	110
VIII. Les nègres libres. . . . .	119
IX. Les esclaves et le travail. . . . .	151
X. CONCLUSION. . . . .	147

FIN DE LA TABLE.



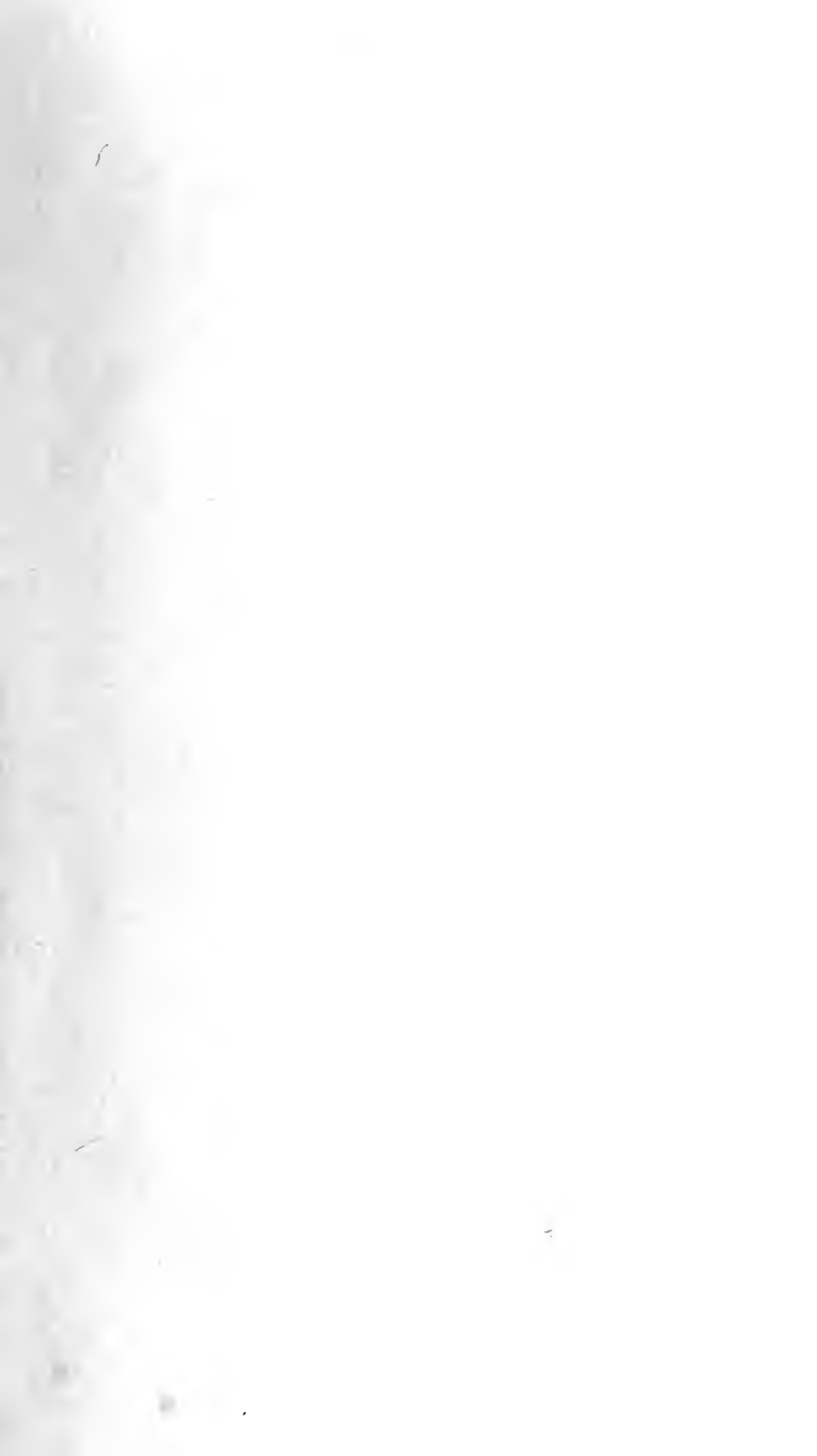
## ERRATA

—

Page 55, 5<sup>e</sup> ligne, *au lieu de pence, lisez : cents.*

Page 72, note, 2<sup>e</sup> ligne, *au lieu de Colon's Progress of the United,*  
*lisez : Colton's Progress of the United States.*





Réseau de bibliothèques  
Université d'Ottawa  
Échéance

Library Network  
University of Ottawa  
Date Due

APR 08 2004

OCT 1 2004

NOV 22 2004

NOV 22 2005

MAR 31 2007

MAR 29 2007

NOV 27 2007

SEP 26 2008

SEP 24 2008

NOV 12 2008

DEC 02 2008



a39003



007208126b

